

# DOCUMENTS OFFICIELS

SUR

## LE PÉNITENCIER DE L'EST, OU DE CHERRY-HILL, A PHILADELPHIE,

Aux États-Unis d'Amérique,

Extraits

DES RAPPORTS ANNUELS LUS AU SÉNAT ET A LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE  
L'ÉTAT DE PENNSYLVANIE, DEPUIS L'OUVERTURE DU PÉNITENCIER, EN 1829,  
JUSQU'AU 8 MARS 1843;

TRADUITS

Par ordre de **M. le Comte DUCHATEL**,  
Ministre Secrétaire d'État de l'intérieur,

PAR

**M. Moreau-Christophe**,  
Inspecteur général des prisons de France.

---

ANNÉE 1829 (six derniers mois).

---

### 1<sup>er</sup> Rapport du Conseil des Inspecteurs.

Ouverture du pénitencier. — Population. — Personnel. — Nécessité d'un  
Instructeur moral salarié.

Les Inspecteurs nommés par la Cour suprême de Pennsylvanie pour le pénitencier central de l'Est, ont l'honneur de soumettre aux deux Chambres de la Législature, conformément à l'Acte du 23 avril 1829, leur premier rapport sur ce pénitencier.

Le personnel supérieur du pénitencier se compose de MM. Samuel R. Wood, gouverneur (1); docteur Franklin Bache, médecin, et John Norvel, greffier.

(1) Il y a dans le texte *Warden*, mais ce mot ne signifie pas toujours *gardien*. On dit *the warden of a college*, pour le *recteur* d'un collège; on dit aussi : *warden of the cinque ports*, *gouverneur des cinq ports*, etc. Le mot *keeper* signifie proprement *gardien*. Nous avons donc cru devoir traduire *warden* par *gouverneur*, parce que le chef d'un pénitencier n'est point un gardien, mais réellement un directeur, un surintendant, un gouverneur. Les Anglais disent *governor*.



Six mois seulement s'étant écoulés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1829, date de l'occupation du pénitencier, le chiffre des condamnés entrés depuis cette époque n'a été que de neuf.

Avec une si petite population et dans un si court espace de temps, nous ne pouvons constater aucun fait qui prouve l'efficacité du système du confinement solitaire avec travail; mais nous ne doutons pas que cette efficacité ne ressorte évidente et positive de l'expérience qui s'en fera successivement pendant la série d'années qui vont suivre. Bientôt nous serons à même d'émettre notre opinion à son sujet, pour ou contre.

Chargés de nous enquérir des moyens de procurer l'instruction religieuse aux détenus, nous sommes d'avis que la meilleure voie à prendre pour y arriver est de choisir, dans ce but, un homme spécial exclusivement occupé de cet unique devoir. Nous sommes également d'avis que cet instructeur moral ne peut consacrer tout son temps à son œuvre, si la Législature ne lui alloue un traitement convenable.

Philadelphie, 2 janvier 1830.

Signé Charles S. COXE, président;  
John SWIFT, secrétaire.

### 1<sup>er</sup> Rapport du Gouverneur.

Travail cellulaire. — Ses conditions. — Son but moral. — Ses résultats financiers probables.

Le Gouverneur du pénitencier de l'Est a l'honneur de soumettre au Conseil des Inspecteurs son premier rapport sur ce pénitencier...

Je me réjouis qu'il ne soit jamais entré dans la politique de la Législature de cet État de spéculer sur les bras des détenus, et de sacrifier leur salut et leur bien-être au lucre qu'on en peut tirer. C'est de plus haut que la Législature envisage la question du travail des condamnés. C'est surtout en vue de les moraliser, tout en leur infligeant la peine légale qu'ils ont encourue, qu'elle leur a érigé cet établissement: c'est enfin pour que le travail devienne profitable aux condamnés eux-mêmes, qu'elle en a ordonné l'introduction dans chaque cellule, et non pour que l'État se rembourse de ses dépenses sur son produit. Cependant, si l'on pouvait atteindre l'un et l'autre but sans sacrifier l'un à l'autre, on ne pourrait que s'en féliciter. Or, c'est ce qui doit arriver dans le pénitencier de Philadelphie. Ce n'est pas que les six mois qui se sont écoulés depuis son ouverture aient pu encore m'en fournir

la preuve; ce temps est beaucoup trop court pour cela; mais rien ne m'a porté à me départir de l'opinion que j'ai toujours émise, qu'un prisonnier, qui aurait deux années ou plus à passer en cellule, gagnerait, avec le produit de son travail, de quoi satisfaire à toutes ses dépenses depuis le jour de son entrée jusqu'à celui de sa sortie. Les prisonniers ont été jusqu'à ce jour obéissants et exemplaires dans leur conduite. Ce qu'ils paraissent désirer le plus c'est le travail, et quand il leur en a été fourni, ils ont fait leur besogne avec assiduité et intelligence. Ceux qui savent déjà un état montrent une adresse et une ambition qui dépassent mon attente. N'ayant rien qui détourne leur attention, et pouvant travailler douze heures par jour, au moins, durant toute la saison, en raison de la facilité sans danger qu'on a de leur procurer de la lumière dans leur cellule, le travail cellulaire présente pour eux et pour la société des avantages inappréciables. Je persiste donc plus que jamais dans l'opinion que, quand le travail sera partout organisé comme il doit l'être, dans toutes les cellules, il deviendra une source de bénéfices moraux et pécuniaires dont la société tirera profit autant que les individus.

Mais, pour cela, il faut que la Législature mette à la disposition de l'administration du pénitencier une somme assez forte pour pouvoir approvisionner constamment d'ouvrage chaque cellule, et pour pouvoir acheter les outils, mécaniques, matières premières et fournitures nécessaires; — ce qui, malheureusement, a manqué jusqu'ici, à cause des grandes dépenses qu'a occasionnées la construction du pénitencier.

Pour ce qui est de la discipline, je puis dire que l'objet principal du système est complètement atteint, en ce que les hôtes de la prison ne peuvent absolument ni se parler ni se connaître.

(NOTA. Le premier rapport du médecin manque.)

### ANNÉE 1830.

### 2<sup>e</sup> Rapport du Conseil des Inspecteurs.

Qualités requises du Gouverneur. — Éloge de M. Wood. — Insuffisance des prédications gratuites. — Solitude absolue rejetée. — Avantages de la solitude avec travail. — Aptitude au travail des détenus cellulés. — Leur travail suffit à leurs dépenses.

Depuis le premier rapport du Conseil, quarante-neuf prisonniers ont été reçus dans le pénitencier, ce qui fait que cinquante-quatre convicts

y sont maintenant en cellules. Nous avons à constater la mort d'un individu qui était invalide à son arrivée; trois autres sont sortis au terme de leur sentence. Il n'y a eu aucun cas de grâce ou d'évasion; aucun cas de maladie sérieuse ne s'est encore déclaré.

Chaque prisonnier est tenu, à moins d'empêchement, de prendre de l'exercice à l'air libre, dans la petite cour qui est annexée à chaque cellule, pendant une heure chaque jour; ce temps est prolongé au besoin. La santé générale des convicts, tant sous le rapport physique que sous le rapport moral, paraît au Conseil s'être améliorée depuis leur emprisonnement; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne s'est pas détériorée.

Il ne faut pas perdre de vue que la supériorité disciplinaire du système pratiqué à Philadelphie réside, en grande partie, dans la supériorité morale et intellectuelle de celui qui est chargé de sa mise en œuvre. C'est pourquoi nous avons apporté tous nos soins à confier les fonctions de Gouverneur du pénitencier de l'Est à un homme qui fût digne et capable d'en remplir l'objet à la satisfaction des amis du système et au grand profit de la république entière. Nous ne pouvions porter notre choix sur un *gentleman* qui réunît à un plus haut degré que M. Samuel R. Wood les talents, l'expérience et la position sociale, qui sont nécessaires pour pouvoir remplir convenablement l'office de Gouverneur du pénitencier. M. Wood appartient à la Société des Amis (*Quakers*); il est depuis longtemps versé dans la connaissance des manufactures, connaissance d'une grande importance pour les travaux industriels du pénitencier; de plus, M. Wood, s'est pendant longtemps fait remarquer, comme un des membres les plus actifs de la société pour le *soulagement des misères des prisons publiques*; il a rempli pendant plusieurs années les fonctions d'Inspecteur des prisons de Philadelphie; il a, pendant un tour fait en Europe, visité les plus célèbres prisons du Vieux Monde, et acquis une grande expérience de celles de son pays; enfin il a été nommé l'un des commissaires qui ont présidé à l'érection de notre pénitencier: toutes ces circonstances se réunissent pour faire de M. Wood le meilleur Gouverneur qui se pût rencontrer. Ajoutez que, bien que le système de Philadelphie soit encore à l'état théorique, M. Wood, qui compte déjà parmi ses plus chauds et ses plus intelligents partisans, peut, à bon droit, compter encore parmi ses plus *pratiques* amis. Nous pensons donc que si notre institution doit réussir, elle réussira surtout sous la direction d'un homme aussi habile; et que si son état actuel présente déjà des avantages marqués, c'est à son Gouverneur qu'elle le doit. Nous sommes heureux de saisir cette occasion de le proclamer hautement.

Quant à l'instruction morale et religieuse à donner aux détenus, nous insistons de nouveau sur ce que nous avons dit à ce sujet dans notre précédent rapport. Il est vrai que plusieurs révérends personnages ont apporté à nos prisonniers, gratuitement et avec un zèle digne des plus grands éloges, le secours de leurs lumières et de leur foi, et que la Société Biblique de Philadelphie a fourni gratuitement des Bibles à tous les convicts. Le révérend Charles R. Demmé, de l'Église luthérienne allemande, a trouvé, entre autres, au milieu des devoirs nombreux de sa charge paroissiale, le temps d'imiter l'exemple de Celui « qui est venu pour appeler, non les justes, mais les coupables à repentance, » en visitant les prisonniers dans leurs cellules solitaires et en leur prêtant l'appui de ses leçons morales et religieuses. Les révérends Samuel W. Crawford, de l'Église presbytérienne réformée, et James Wilson, de l'Église associée réformée, ont agi de même, et le Conseil leur en exprime ici toute sa reconnaissance..... Mais leur intervention n'a été que passagère, et c'est une action morale permanente qu'il serait urgent d'établir.

Le témoignage du médecin, joint à celui du Gouverneur et à nos propres observations, établit ce fait important que, ni la santé du corps ni celle de l'esprit des détenus n'ont eu à souffrir de l'emprisonnement solitaire, mitigé par le travail auquel ils sont soumis dans le pénitencier. Une solitude absolue, prolongée pendant plusieurs années, sans travail et sans instruction morale et religieuse, doit probablement peser d'un poids trop lourd sur le corps et l'âme d'un être aussi sociable que l'homme; aussi le Conseil n'hésite-t-il pas à recommander de la prohiber comme cruelle, injuste, immorale, impolitique: —immorale, en ce que, indépendamment de la perturbation qu'elle jette dans la santé du prisonnier, elle le met dans l'impossibilité d'apprendre à gagner sa vie en prison et hors de la prison; —impolitique, en ce que, prolongée au-delà d'un certain temps, elle a pour résultat inévitable d'aigrir au lieu de réformer, et de faire du prisonnier un ennemi irréconciliable de la société, en même temps qu'elle constitue pour elle une charge qui ne diminue jamais et tend sans cesse à s'accroître. Quand la solitude sans travail devient nécessaire pour réduire des caractères indomptables autrement, le Gouverneur se contente de rendre leur cellule ténébreuse, et cette obscurité de quelques jours suffit pour les faire rentrer en eux-mêmes et pour leur faire demander, comme une grâce, de la lumière, une Bible, et du travail.

Quand un prisonnier arrive, on le laisse seul dans sa cellule, sans travail ni livres. Son esprit, en cet état, ne peut que se replier sur lui-même, et, le plus ordinairement, au bout de quelques heures, il

demande comme une grâce quelque chose à lire ou à faire. Il n'y a pas d'exemple qu'un prisonnier soit ainsi resté plus d'un jour ou deux sans demander une Bible ou de l'ouvrage. Si le prisonnier sait un état qu'il puisse exercer dans sa cellule, on lui permet de le continuer, comme une faveur. S'il n'en sait aucun, ou que celui qu'il sait ne puisse s'exercer dans la prison, il en choisit un parmi ceux pratiqués dans le pénitencier, et l'un des gardiens devient son maître d'apprentissage. S'il se conduit bien, on lui donne une Bible ou quelques traités religieux pour récompense. On les lui retire, ainsi que son ouvrage, à titre de punition.

L'intempérance et l'imprévoyance engendrent le crime ; et les prisons sont généralement peuplées d'insensés qui n'ont jamais réfléchi sérieusement à rien ; de là, pour les Administrateurs de cet établissement, ce premier but de leurs efforts d'employer tout leur zèle à tourner vers la réflexion l'esprit des condamnés, et à diriger toutes leurs pensées vers eux-mêmes. La solitude apprend à penser, et leur vient puissamment en aide dans ce but. D'un autre côté, la vanité personnelle, qui porte si souvent le prisonnier à s'estimer au-dessus du commun des hommes, parmi les siens, l'abandonne ici dans son isolement et sa faiblesse, personne n'étant plus là pour l'admirer, pour le contempler, pour l'applaudir. Ce mode de punition, appliqué comme il doit l'être, avec humanité, mais avec sévérité, ne peut donc qu'être éminemment propre à briser les caractères les plus endurcis comme à rompre les résistances des cœurs les plus impénitents. Une fois ce premier objet de la discipline pénitentiaire obtenu, le prisonnier, sur qui se fait l'expérimentation de notre système, commence ou finit par apprendre et par sentir que la réflexion morale et religieuse, soutenue par une occupation industrielle journalière, reconforte et ravive sa puissance physique et intellectuelle, enlève à sa solitude toutes ses horreurs, et à sa peine une grande partie de sa sévérité. En cet état, une salutaire impression s'opère profondément en lui, et, chéri qu'il est par les gardiens, il n'est plus détourné de bien faire par les railleries de ses compagnons.

Le prisonnier ne voit point le prisonnier et n'en n'est point vu pendant toute la durée de sa peine. Une fois sa peine expirée, il sort, et ses anciens compagnons de crimes et de débauche sont dispersés sur la terre, sous les verrous de la prison, ou sous la pierre de la tombe ; et ses regards peuvent se porter autour de lui sans craindre de rencontrer une connaissance fatale qui le pousse à redevenir coupable. Maintenant, il peut marcher ferme dans les voies du bien ; maintenant, il pourra gagner honnêtement sa vie. Les nouveaux amis qu'il se fera

ignoreront sa faute, et il n'aura à rougir devant personne de son retour à la vie honnête. L'opinion du Conseil, fondée sur l'expérience qui s'en fait sous ses yeux depuis dix-huit mois, est que le système pénitentiaire suivi à Philadelphie n'est pas plus contraire à la santé et à la raison des détenus, qu'aucun autre système d'emprisonnement, et qu'il a sur tous autres l'avantage de peser durement sur les convicts récalcitrants et intraitables, et de perdre progressivement de son intensité, au fur et à mesure que le convict devient plus doux, plus laborieux, plus repentant.

L'aptitude industrielle des prisonniers cellulés est telle qu'en général il est inutile de leur fixer une tâche, et la solitude est, en cela, une si bonne maîtresse, que très-peu de temps suffit pour leur apprendre un métier. Le premier prisonnier de l'établissement est un nègre, âgé de vingt ans. Il a été élevé dans une ferme. Après quatre jours d'apprentissage, il fit un soulier qui passa avec les autres et fut payé par le traitant.

Il résulte du rapport du Gouverneur, que les dépenses du pénitencier, depuis son ouverture jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1830, ont été plus que compensées par le produit du travail des convicts, sauf les salaires des employés qui ont été payés par le trésor public. Quelques prisonniers vieux ou invalides n'ont pu tirer de leur travail de quoi payer leur dépense. Cette exception tend plus à confirmer qu'à détruire la règle que nous avons posée, à savoir : qu'un prisonnier condamné pour un certain temps, pour deux ans au moins, par exemple, peut apprendre un état et l'exercer de telle sorte que, bien qu'il soit en perte au commencement, il gagnera, à la fin, assez d'argent pour que toute sa dépense d'entretien soit couverte par le produit total de son travail, pendant tout le temps et à l'expiration de sa peine.

Signé Charles S. COXE, président ;  
THOMAS BRADFORD, secrétaire.

### 2. Rapport du Gouverneur.

Métiers établis. — Produit du travail couvre les dépenses. — Sévérité de la discipline. — Réponse aux objections. — Supériorité du système constatée.

Les cinquante-quatre détenus qu'a renfermés le pénitencier pendant l'année 1830 ont été répartis ainsi qu'il suit, sous le rapport du travail en cellule, savoir : trente-cinq tisseurs, neuf cordonniers, deux tailleurs, un forgeron, un sculpteur, un cuisinier, quatre épilateurs de laine, un tourneur.

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai émis fermement l'opinion que si l'État pourvoyait le pénitencier de tout ce qui lui est nécessaire pour l'organisation et l'approvisionnement de tous les métiers, tout prisonnier valide, dont la durée de la peine serait de deux ans au moins, pourrait le défrayer, par son travail, de ses dépenses d'entretien. Je suis heureux d'avoir à constater que l'expérience d'une année a complètement justifié mon assertion, que même elle l'a réalisée; car, à l'exception de quatre prisonniers, qui sont ici depuis six mois seulement, tous les autres gagnent maintenant leur entretien.

Beaucoup de nouveaux entrés, actuellement en apprentissage, gagnent fort peu de chose : de là le déficit qui se trouve à leur compte, et qu'auront à supporter les comtés qui les ont envoyés. Mais, comme il y a lieu de croire que la balance sera plus que rétablie l'an prochain, j'ai l'honneur de proposer au Conseil des Inspecteurs de n'envoyer dans ces comtés aucuns bills de remboursement pour la différence de cette année. Cette croyance, je l'appuie sur les faits résultant de l'apurement des comptes qui vous sont soumis; comptes dans lesquels n'entrent point les salaires des employés, lesquels sont à la charge de l'État.

Il est à remarquer que tous ceux qui travaillent à la cordonnerie, et la plupart de ceux qui sont employés au tissage, ont appris leur métier depuis qu'ils sont entrés dans l'établissement, et que tous sont en voie de devenir de plus en plus habiles.

Il faut remarquer, en outre, que la dépense actuelle est beaucoup plus élevée, répartie qu'elle est maintenant entre un petit nombre de détenus, qu'elle ne le sera lorsque le nombre sera plus grand. Mon opinion à cet égard est que, quand la population du pénitencier aura atteint le chiffre de trois cents et au-dessus, le pénitencier pourra, avec un capital égal, suffire à toutes ses dépenses, y compris les traitements des employés. Le court intervalle de temps qui s'est écoulé depuis la mise en œuvre de notre système d'emprisonnement m'induit à croire que le profit net d'une prison, régie d'après ce système, doit être plus élevé que celui d'une prison soumise au régime du travail en commun. La docilité et l'obéissance des convicts, jointes aux soins et à la sollicitude dont ils sont l'objet, ont complètement réalisé mes espérances sur ce point.

Si les juges des diverses cours de l'est de la Pennsylvanie pouvaient visiter notre établissement et en examiner de près la discipline, je crois que leurs condamnations seraient moins légères qu'elles ne le sont généralement aujourd'hui; car, si je ne me trompe, cette dou-

leur est basée sur la supposition que notre système d'emprisonnement est excessivement sévère.

Au vieux conyict, accoutumé à des condamnations de cinq à dix ans, une condamnation d'une année paraît à peine une punition, et le novice ne peut, dans un si court espace de temps, apprendre un état qui lui profite à sa sortie. Tel est le cas des nos 38 et 39. Ces deux détenus, âgés seulement de 18 et 19 ans, eussent pu, condamnés à trois ans, apprendre l'état de tisserand ou de cordonnier, état qu'ils n'ont pas eu le temps d'apprendre pendant l'année seulement qu'a duré leur peine.

Plusieurs objections ont été faites contre notre système. Je crois utile d'y répondre en peu de mots.

Premièrement, on a dit que les dépenses d'entretien de chaque détenu en cellule seraient si considérables que les comtés refuseraient les fonds nécessaires à leur acquittement. Or l'examen de nos comptes, ainsi que je l'ai dit, prouve que le produit du travail de chaque détenu suffit pour défrayer pleinement l'État de ce qu'il lui coûte.

Secondement, on a prétendu que le confinement solitaire constituait une peine si sévère que les condamnés ne pourraient la supporter, et que leur esprit et leur corps en recevraient une mortelle atteinte. Or, le rapport du médecin repousse victorieusement ces appréhensions, et mes propres observations m'ont porté à reconnaître que cette peine est beaucoup trop douce, surtout quand sa durée n'exécède pas un an. Quant aux effets désastreux du système sur l'esprit et le corps des détenus, je puis affirmer, sans crainte d'être démenti, que c'est tout le contraire qui a lieu, et que la vie du n° 19, qui est décédé, a été prolongée, loin d'être abrégée par le traitement qu'il a reçu ici.

Un fait, aussi général et vrai qu'il est remarquable, est que, dans tous les cas où un prisonnier a été amené à réfléchir sur les erreurs de sa vie passée, et, de là, au repentir de s'y être abandonné, sa cellule a paru perdre pour lui toutes ses horreurs, et j'en ai connu qui en ont exprimé leur reconnaissance, et qui ont déclaré que c'était un grand bien pour eux d'avoir été conduits dans cette maison.

La majorité paraît résignée, sinon heureuse, et beaucoup sont industrieux. C'est à l'homme déterminé au mal, et invétéré dans le vice que notre système d'emprisonnement paraît sévère. Ces faits ne répondent-ils pas à cette autre objection que le confinement solitaire n'agit pas d'une manière égale sur tous les esprits? Qu'il n'agisse pas également sur tous, cela est évident. Mais il agit avec le plus de puissance, et avec le plus de sévérité sur ceux-là précisément qui ont le plus besoin d'y être soumis, ce qui n'empêche pas que je sois porté à croire

que ceux-là même qui condamnent aujourd'hui sa trop grande rigueur, condamneront, dans quelques années, sa trop grande douceur.

Troisièmement, on a objecté que, par cela seul que les prisonniers ne pouvaient se réunir ensemble dans une salle commune pour y recevoir l'instruction religieuse, cette instruction leur manquerait complètement, étant impossible qu'elle soit donnée à tous individuellement dans leurs cellules. A cela, je réponds que, dans le cours de l'année passée, le service a été fait, habituellement une fois la semaine, par le ministre prêchant dans le corridor, et s'adressant à tous les détenus, sans qu'ils sortent de leurs cellules, et sans se voir ni communiquer entre eux; et je puis dire que l'impression produite par ces prédications a été la même que si le ministre eût parlé en présence d'une assemblée ordinaire composée d'un nombre d'individus agglomérés. Existe-t-il une position plus favorable pour recevoir avec fruit la parole de l'Évangile, que celle dans laquelle se trouvent les détenus du pénitencier, isolés les uns des autres, quoique réunis dans une même enceinte, ne pouvant ni se voir, ni être vus d'aucun être humain, recevant la vérité dans leur cœur sans craindre qu'aucune distraction extérieure vienne l'en bannir; seuls quand ils écoutent, seuls quand ils réfléchissent sur ce que le ministre leur a dit.

Quatrièmement, on a objecté que les prisonniers pouvaient communiquer de cellule à cellule. Je ne nie pas qu'un prisonnier pût, en criant très-haut, se faire entendre de son voisin, mais il se ferait entendre en même temps du gardien; aussi n'est-il encore venu à ma connaissance aucun exemple de communication de cette sorte. Il y a plus, je ne connais, dans l'établissement, aucun détenu qui sache quel est celui qui habite la cellule contiguë à la sienne, et tous ceux qui sont sortis ignorent qu'ils ont demeuré dans la même maison.

Quelques doutes qui aient pu s'élever, dans le principe, dans l'esprit de plusieurs membres de la Législature, sur l'efficacité de notre système d'emprisonnement, je crois que l'expérience les a aujourd'hui suffisamment dissipés, et je demande, en conséquence, la construction de nouvelles cellules, etc.

En résumé, je crois pouvoir dire que mon expérience de chaque jour me convainc pleinement de plus en plus que le confinement séparé, avec travail et instruction morale et religieuse, est le plus parfait, le plus efficace et le plus bienfaisant système d'emprisonnement qui me soit connu; embrassant, dans ses détails, tous les avantages, et évitant la plupart des inconvénients qui sont inhérents à tous ceux des autres systèmes que j'ai particulièrement étudiés.

Samuel-R. Wood.

## 2<sup>e</sup> rapport du Médecin.

Connexité entre l'intempérance et le crime. — Santé meilleure à la sortie qu'à l'entrée. — Aucun cas d'aliénation mentale.

Parmi les prisonniers reçus jusqu'à ce jour dans le pénitencier, les uns ont eu leur santé améliorée, tandis que les autres sont évidemment devenus moins robustes. Ces effets contraires s'expliquent par la différence de condition des détenus à leur arrivée. En général et en moyenne, la santé des condamnés est meilleure quand ils sortent que quand ils arrivent.

Les informations que je prends sur chaque prisonnier entrant portent principalement sur deux points, savoir : la durée de leur arrestation préventive, et l'usage qu'ils ont fait des spiritueux. — La durée de l'emprisonnement avant jugement varie de plusieurs jours à un an. Il serait de la plus haute importance que le système de l'emprisonnement cellulaire fût appliqué aux prévenus aussi bien qu'aux condamnés. Tout le fruit de ce système est perdu, lorsque avant d'y être soumis dans le pénitencier les convicts se sont dépravés dans la vie commune de la maison d'arrêt. — Quant à l'usage des spiritueux, j'ai constaté que, sur cinquante-huit prisonniers reçus dans le pénitencier, trente-quatre, ou près des deux tiers, étaient intempérants. Ce fait suffit pour établir l'étroite connexité qui existe entre l'intempérance et le crime.

Quant aux effets produits par le système de confinement solitaire sur l'esprit des détenus, je les ai étudiés avec la plus grande attention, et je puis dire qu'aucun cas d'aliénation mentale ne s'est encore produit. Loin de là, les effets moraux du système sont on ne peut plus encourageants, et contrastent, de la manière la plus favorable, avec ceux résultant de la contamination et de la contagion du crime, dans les prisons soumises au régime de la vie en commun.

1<sup>er</sup> janvier 1851.

Signé Franklin BACHE, médecin.

## ANNÉE 1851.

### 3<sup>e</sup> Rapport du Conseil des Inspecteurs.

(Lu au Sénat le 20 janvier 1852.)

Défectuosité du côté de l'instruction morale et religieuse. — Manque d'un chapelain spécial. — Produit du travail suffit aux dépenses.

Le pénitencier a reçu cinquante prisonniers dans le cours de l'année

dernière; cinquante-huit y étaient déjà à la date de notre dernier rapport; ce qui fait que la population totale du pénitencier s'est élevée à cent huit convicts depuis son ouverture. — Sur ce nombre, quatre sont morts, douze sont sortis par expiration de leur peine; un seul a été gracié; il n'y a pas eu d'évasion.

La loi qui ordonne la nomination d'un instructeur religieux pour les détenus, disposant que les fonctions de cet instructeur doivent être gratuites, le Conseil n'a pu encore trouver personne qui fût apte à ces importantes fonctions. L'instruction morale et religieuse est la base fondamentale du système; les devoirs qu'elle comporte exigeraient tout le temps, et la vie tout entière d'un chapelain spécial. Il faut plus que de la foi, il faut encore avoir assez de temps à soi pour pouvoir aller de cellule en cellule, pour visiter fréquemment chaque prisonnier durant la semaine, rester avec lui longtemps, lui apprendre ce qu'il doit à Dieu, à son pays et à lui-même; tout cela, joint aux exercices du sabbat, nécessite la résidence du chapelain dans l'établissement ou dans le voisinage. Il est vrai que la Société pour le soulagement des misères des prisons publiques, ainsi que la Société biblique de Philadelphie, ont continué à fournir aux détenus des Bibles et autres livres religieux; que plusieurs ecclésiastiques les ont visités; que le révérend M. James Wilson, entre autres, a célébré le service divin, pendant quelque temps, tous les dimanches...; mais cela n'empêche pas que notre Institution ne pèche notablement de ce côté.

L'expérience de cette nouvelle année tend à confirmer l'opinion qu'à l'exception des malades, des vieillards et des condamnés à court terme, les prisonniers peuvent, en général, payer leurs dépenses d'entretien avec le produit de leur travail.

Le système de l'emprisonnement solitaire, avec travail et instruction morale, religieuse et professionnelle, tel qu'il est pratiqué maintenant à Philadelphie, continue à commander l'approbation du Conseil, et, dans l'opinion de ses membres, les amis de cette institution ont grand sujet de se réjouir de ses succès, l'expérience étant faite aujourd'hui de la supériorité, de la sagesse pratique et de l'humanité de ses fondateurs.

Ci-joints les rapports du Gouverneur et du médecin.

Pénitencier de l'Est, ce 2 janvier 1852.

*Signé* Charles S. COXE, président.

Thomas BRADFORD jeune, secrétaire.

### 3<sup>e</sup> Rapport du Gouverneur.

Effets moraux du système. — Situation prospère des travaux.

L'année qui vient de s'écouler, loin de nous décourager, nous encourage, au contraire, à persévérer dans le système pénitentiaire que nous pratiquons.

Si nous ne nous trompons par les apparences, l'effet moral produit par le confinement solitaire sur l'esprit de la plupart de ceux qui y sont soumis, a été et est encore on ne peut plus satisfaisant.

La conduite des prisonniers a été telle, que rarement on s'est vu dans la nécessité de les punir. Dans les trois derniers mois, il y a eu deux cas seulement de mauvaise conduite, pour lesquels on a eu recours à la réduction de nourriture.

Sur le nombre total des individus qui sont sortis du pénitencier depuis l'ouverture de l'établissement, un seul a donné lieu à un rapport défavorable; c'était un vieux convict qui avait circulé de prison en prison, depuis quinze ans; il n'avait passé qu'un an ici, et paraissait décidé à n'y pas revenir.

Parmi les prisonniers entrés, l'an passé, s'est trouvé un idiot; un pauvre être de cette espèce nous a aussi été envoyé en 1830; ils eussent été bien mieux placés dans un hospice; du reste, la santé a été généralement bonne.

Sur les quatre-vingt-sept condamnés qui sont maintenant détenus en cellules, quarante-trois sont employés au tissage et à la teinturerie, dix-huit font des souliers, deux sont graveurs, quatre forgerons, trois menuisiers, un charron, deux serruriers, un tailleur, deux éplucheurs de laine, un cuisinier, un laveur;—trois sont indisposés, deux sont idiots; un est âgé de soixante-treize ans; trois sont nouvellement arrivés et n'ont pas encore d'ouvrage.

Il est satisfaisant pour nous de voir, par le résultat de nos comptes, que, malgré tous les désavantages d'une institution nouvelle, les prisonniers ont, à quelques exceptions près, couvert par leur travail leurs dépenses d'entretien, prouvant en cela que le travail en cellule est aussi facile et aussi productif que dans les ateliers communs.

En résumé, le Conseil n'a qu'à se féliciter de l'état prospère de l'établissement sous tous les rapports; et, pour ma part, j'espère humblement qu'avec l'aide de la Providence ces murailles deviendront pleines de bénédictions et de grâces pour le plus grand nombre des malheureux qu'elles renferment, sinon pour tous.

### 3. Rapport du Médecin.

Aucun cas de mort ou de maladie attribuable au système. — Pas d'aliénations mentales. — Santé généralement bonne.

La santé des prisonniers a été généralement bonne pendant cette dernière année, bien qu'il soit survenu quelques cas d'indispositions assez graves. Le confinement opère différemment sur les différents prisonniers, empirant la santé des uns, améliorant la santé des autres; mais la santé moyenne de la population entière est peut-être aussi bonne qu'elle était à leur entrée.

Quatre décès ont eu lieu dans le cours de l'année sur une population de soixante-sept détenus, ce qui fait un peu moins de six pour cent. On voit que la mortalité a été beaucoup plus considérable cette année que l'année précédente. Cependant le Conseil remarquera que des circonstances accidentelles ont causé cette augmentation en 1831 : Je pensais que le n° 33 était bien portant à son arrivée, mais la dissection m'a révélé qu'il portait dès lors en lui la cause déterminante de sa mort. Le n° 43 était d'une mauvaise santé à son arrivée. Le n° 77 nous est venu atteint d'une consommation complète; son état était tel, que dès le jour de son entrée il n'a cessé de garder le lit.

Du reste, aucun cas de maladie ou de décès n'est arrivé dans le pénitencier qui puisse être attribué au mode d'emprisonnement ou à la discipline qu'on y suit. Aucune affection mentale ne s'en est suivie; les affections dominantes ont été les toux, les rhumatismes et la diarrhée.

## ANNÉE 1852.

### 4. Rapport du Conseil des Inspecteurs.

( Lu à la Législature dans sa session 1852-1853. )

Avantages de l'emprisonnement solitaire sur l'emprisonnement commun. — Libérés. — Influence sur la criminalité. — Douceur et sévérité du système. — Lacune dans l'instruction morale et religieuse. — Grâces. — Produits du travail. — État sanitaire. — Bedlam. — Aliénés admis. — Visites au pénitencier.

Les Inspecteurs du pénitencier de l'Est, en présentant leur quatrième rapport annuel, félicitent la Législature et leurs concitoyens

des succès inespérés qui ont suivi l'expérience faite du confinement solitaire ou séparé des convicts, combiné avec le travail et l'instruction morale et religieuse.

S'il est un point généralement reconnu aujourd'hui, et devenu, pour ainsi dire, familier et vulgaire, c'est que l'accroissement d'un grand nombre de crimes a sa principale cause dans l'agglomération des prisonniers. Ce fait a dû entrer, dès lors, en première ligne dans les préoccupations des publicistes et des philanthropes qui sont à la recherche du meilleur système pénitentiaire à introduire dans nos prisons pour peines. On a essayé vainement du système des classifications. La nécessité, pour le rendre efficace, d'une surveillance *incessante* et, par cela seul, impossible; la difficulté de juger et d'apprécier les différentes moralités qui sont à grouper; enfin le penchant naturel des individus qu'atteint la loi criminelle, à réduire à un niveau commun tous ceux qui se trouvent entraînés dans la même carrière, et soumis à leur influence, ont dû faire abandonner ce système.

Le système du confinement solitaire n'a aucun de ces inconvénients, et présente tous les avantages contraires.

L'amendement des coupables et la préservation du crime, par la crainte du châtement, constituent les deux principaux objets de la règle disciplinaire pratiquée dans le pénitencier de Philadelphie.

Nos visites officielles nous fournissent d'abondants témoignages de la disposition qu'ont à se corriger presque tous les détenus qui sont en cellules. Mais, pour mener à bonne fin cette disposition, il faut, de la part de ceux qui en sont chargés, un grand esprit de suite, et une grande variété de traitements; si, avec notre système, nous réussissons, ce nous semble, vis-à-vis de quelques uns, et si nous n'échouons pas complètement vis-à-vis des autres, il nous paraît évident que nous ne pourrions pas réussir du tout avec le système de la vie en commun, et que tout espoir d'obtenir un changement dans le moral des individus qui composent notre population prisonnière, si cette population était agglomérée, est une illusion. Nous remarquons généralement que, dans les premiers temps, le prisonnier s'abandonne à des sentiments de tristesse et de vengeance, et se rend coupable d'actes de turbulence, d'insubordination et de malice; mais, au bout de quelques semaines, il prend un ton plus soumis, il devient raisonnable, et sa contenance annonce une plus calme disposition d'esprit: il est disposé à parler de sa vie passée comme d'une vie de désordre et de folie; il commence à penser que la barrière qui s'élève entre lui et l'estime des honnêtes gens n'est pas infranchissable, et il finit par se

persuader que le préjugé qui repousse les libérés à leur sortie doit nécessairement céder à des preuves certaines de repentir. Chez plusieurs, le souvenir du passé devient un horrible et triste sujet de réflexion; mais le sentiment de la honte et du remords se transforme pour eux en une source de consolations, et les reproches de leur conscience ne pouvant plus être étouffés dans la solitude, ils cherchent promptement un refuge dans les soulagements de la Bible, et la paix de la Religion.

Notre sollicitude a dû s'étendre sur ceux qui sont sortis du pénitencier, et leur conduite au-dehors a été l'objet de nos soins et de nos recherches. A quelques exceptions près, le résultat a été satisfaisant. Quelques uns, nous avons de fortes raisons de le croire, s'efforcent noblement de réparer leurs erreurs passées, et paraissent en bon chemin de regagner ce qu'ils ont perdu. Quelques autres mènent une vie régulière, et paraissent avoir profité de leur incarcération. Il peut s'en trouver quelques autres chez lesquels aucun changement ne s'est opéré, car notre confiance dans l'excellence de notre système ne va pas jusqu'à nous faire croire que *tous* doivent être réformés radicalement; mais, à l'égard de ceux-ci, nous pouvons dire que le temps qu'ils ont passé dans leurs cellules solitaires a fait sur eux une telle impression qu'ils ont dit un long adieu à l'État dont les lois pénales prescrivent un mode d'emprisonnement qui impose tant de privations.

Nous tirons un autre argument en faveur de notre système, de cette circonstance que le nombre des crimes qui allait toujours en augmentant avant qu'il fût en pratique, est, depuis, resté stationnaire, bien que la population ait pris un rapide accroissement. D'un autre côté, les crimes de quelque gravité sont devenus si peu fréquents, que notre police n'a comparativement presque plus rien à faire. Tout le monde se rappelle qu'il y a quelques années encore des associations de voleurs et de mauvais sujets tenaient constamment en éveil la vigilance, l'activité et le courage de nos constables. Où sont-ils maintenant?... On n'en trouve plus trace...

Nous tenons de plusieurs sources qu'un salutaire effroi s'empare de l'esprit des criminels à l'idée seule de la solitude, et que cette terreur leur fait fuir le crime, ou tout au moins l'État qui emploie un tel châtement.

Cependant, le mode de traitement suivi dans le pénitencier de l'Est est d'un caractère doux. La sévérité en usage dans les autres prisons, où une nombreuse réunion de détenus, vivant en commun, doit être tenue dans la sujétion par le pouvoir ou la force, n'est nullement requise

ici. Le gouverneur et les gardiens sont considérés par nos prisonniers, non comme des tyrans ou de cruels oppresseurs, mais comme leurs amis. La voix de la bonté et de la tendresse est celle qui frappe leurs oreilles, et qui trouve le plus facilement le chemin de leurs cœurs. Un travail convenable, un exercice journalier, la propreté de leurs personnes et de leurs cellules, avec une nourriture saine, et, par-dessus tout, l'instruction religieuse résultant de conversations individuelles et de la prédication publique de l'Évangile, se combinent dans le pénitencier pour procurer aux détenus la santé du corps et opérer en eux une rénovation morale de l'esprit. C'est donc à bon droit qu'un prisonnier qui en avait senti les bienfaits a appelé une *humaine institution*, et nous pensons qu'un grand nombre d'autres sont disposés à rendre le même témoignage de l'humanité de sa discipline.

Il est un point sur lequel nous appelons de nouveau toute l'attention de la Législature. Nous voulons parler des vérités de la religion qu'on n'enseigne pas aux détenus d'une manière permanente. Le manque d'instruction élémentaire, soit religieuse, soit scolaire, organisée régulièrement, se fait de plus en plus sentir. C'est un vide qu'il est de la plus haute importance de combler. Nous pouvons juger du bien immense qu'opérerait dans l'esprit des détenus un instructeur moral, nommé *ad hoc*, par le bien qu'ont déjà fait les pieux personnages qui se sont donné, volontairement et gratuitement, la mission de venir prêcher les détenus ou les entretenir dans leurs cellules. C'est un devoir pour nous de leur témoigner ici toute notre gratitude, mais c'en est un aussi pour nous de dire à la Législature que ceci ne suffit pas.

Nous avons cru devoir ne demander la grâce d'aucun prisonnier, si ce n'est celle de deux malheureux qui étaient aliénés à leur entrée dans la prison.

La certitude de la peine fait plus que l'espoir du pardon pour la diminution du nombre des crimes. De plus, cette certitude fait que ceux qui l'ont subie une fois ne sont nullement tentés de s'y exposer une seconde.

C'est pour nous une grande satisfaction d'avoir à annoncer que les profits de l'année qui vient de s'écouler balancent les dépenses de l'établissement, excepté le traitement des employés; et nous persistons à croire que, quand la prison sera complètement achevée et occupée, le travail de nos convicts nous donnera des bénéfices, tous frais payés. Le rapport ci-joint du gouverneur contient, sur ce sujet, diverses vues et informations d'un grand intérêt.

Le rapport, également ci-joint, du médecin, présente l'état de la

santé des prisonniers durant l'année écoulée, en même temps que son opinion sur l'effet produit par le système sur le corps et sur l'esprit des détenus. Nous prenons de là occasion pour faire observer que les autorités de quelques uns de nos comtés ont une disposition marquée à se servir de notre prison comme de la succursale d'un Bedlam. Nous avons reçu en effet des prisonniers dont l'état mental devait les rendre exempts de toute peine et devait les faire placer plutôt dans quelque asile d'aliénés. Les deux cas d'aliénation mentale mentionnés dans le rapport du médecin sont connus pour être antérieurs de quelque temps à leur entrée en prison.

Dans ses précédents rapports, le Conseil a émis une opinion favorable au système suivi dans le pénitencier. Nous sommes heureux de pouvoir constater, dans celui-ci, que l'expérience d'une nouvelle année n'a fait que confirmer notre premier sentiment. L'établissement a été récemment visité et soigneusement examiné par deux comités de chacune des deux Chambres de l'Assemblée générale, et par un grand nombre de personnes qui avaient demandé à s'y joindre. Tous rendront de l'excellence du système le même témoignage que nous.

Signé Charles S. COXE, président ;  
Thomas BRADFORD, secrétaire.

#### 4<sup>e</sup> Rapport du Médecin.

Santé. — Peste. — Mortalité. — Deux cas de folie. — Causes.

La santé des détenus a généralement été bonne pendant l'année qui vient de s'écouler. Les maladies les plus régnantes ont été : la fièvre, pendant le printemps et l'automne ; des désordres d'entrailles, en été ; des catarrhes, en hiver. Parmi les fièvres, il n'y a eu qu'un cas présentant un caractère sérieux.

Aucun fait ne s'est développé durant cette même année qui démontre que le mode d'emprisonnement pratiqué dans le pénitencier est particulièrement nuisible à la santé des détenus. Il a généralement pour effet de rendre le corps moins robuste ; mais, en même temps, il prévient le développement des causes nombreuses de maladies auxquelles les personnes appartenant à la classe qui remplit généralement nos prisons sont ordinairement exposées. La circonstance, en effet, d'être éloigné de l'influence des vicissitudes atmosphériques les plus sévères, comme le chaud et le froid, qui sont les causes les plus prolifiques des maladies pour une grande partie de la société, ferait, par elle-

même, plus que compenser les quelques inconvénients qui peuvent résulter pour la santé des détenus de la discipline à laquelle ils sont assujettis dans la prison. Mais, quand on vient à considérer que la plupart des individus qui sont envoyés dans nos prisons ont contracté de longue date des habitudes de débauche et d'ivrognerie, la *sanitarité* comparative du confinement et de son mode de discipline ne peut que paraître évidente.

L'état de santé constaté à l'entrée et à la sortie des vingt prisonniers qui ont été libérés cette année confirme pleinement ce résultat.

Ce qui prouve, au surplus, que le confinement solitaire est favorable à la santé des détenus, c'est que, durant la même période, l'existence de la peste a sévi mortellement contre une partie de la population libre de ce pays, et que la population prisonnière du pénitencier en a été exemptée, grâce à l'isolement dans lequel elle est tenue et à la vie régulière qu'elle y mène.

Cependant, quatre prisonniers sont morts dans l'année, dont un aliéné, un en état de consommation, et un troisième par suicide. Mais,

1<sup>o</sup> Celui qui est mort aliéné et qui était entré le 16 février 1832, jouissant d'une apparente bonne santé, n'en avait, en effet, que l'apparence, car, au bout d'un mois, des symptômes d'aberration d'esprit commencent à se déclarer, et le 28 mars, moins de six semaines après son entrée, il était dans un état d'excitation d'esprit si violente qu'on fut obligé de le placer dans une cellule ténébreuse. Sa folie continua, avec un apaisement insignifiant en avril, jusqu'au 26 mai, jour de sa mort. Ces faits prouvent péremptoirement que ce prisonnier, quoique bien portant en apparence, à son entrée, était fortement prédisposé à la folie et sous le coup d'une attaque de cette maladie.

2<sup>o</sup> Celui qui est mort de consommation était dans la prison depuis près de deux ans. Sa maladie ne peut être attribuée à aucune cause inhérente au système. Les maladies de poitrine sont dominantes dans toutes les prisons, et dans notre population principalement. Les détenus du pénitencier doivent donc y être nécessairement sujets, surtout lorsqu'ils ont passé une grande partie de leur vie dans les autres prisons, comme c'était le cas précisément du détenu décédé, lequel, avant d'entrer au pénitencier, avait été enfermé quatre ans et neuf mois dans la prison de Walnut-Street.

3<sup>o</sup> Il résulte de mes observations personnelles, d'accord en cela avec les témoignages qu'a recueillis l'enquête du coroner, que le détenu qui s'est suicidé était atteint d'aliénation mentale lors de son entrée au pénitencier, et que c'est dans un paroxysme de cette maladie qu'il a mis fin à ses jours.

4° Le quatrième détenu décédé est mort d'une hémorragie, après dix semaines seulement d'emprisonnement.

Ces cas de mort ne sont point de nature à faire naître des doutes sur la propriété ou l'humanité du système pénitentiaire suivi. Deux d'entre eux ont eu lieu après un séjour très-court dans le pénitencier, tandis que la santé d'un grand nombre d'autres, dont l'emprisonnement en cellule dure depuis plus longtemps, continue à être excellente; sans faire aucune déduction de ces cas de suicide, la mortalité de l'année a été modérée, car la moyenne de la population ayant été de 91, et le nombre des décès de 4, la mortalité n'a été que de 4 sur 100.

Ce 31 décembre 1832.

Signé Franklin BACKE, médecin, E. P.

#### 4° Rapport du Gouverneur.

Avantages du système sous le rapport moral, sanitaire et industriel. — Inconvénients du système opposé. — Caractères généraux des prisonniers. — Causes générales des crimes.

Après l'expérience d'une nouvelle année, jointe à l'accroissement du nombre de nos détenus, ce sera, sans doute, un grand plaisir pour les partisans de système du confinement séparé, d'apprendre que rien de décourageant n'est survenu dans la mise en pratique de ce système, et, qu'au contraire, tout nous porte à persévérer dans le maintien de sa discipline. Tout, en effet, nous a réussi pendant cette année, tant sous le rapport moral que sous le rapport physique et pécuniaire de l'établissement.

Ce serait ne pas connaître les habitudes antérieures et l'immoralité de la plupart des hôtes des prisons que de s'attendre à voir *tous* les convicts devenir de pieux et bons citoyens, par cela seul qu'on les confine dans une cellule. Il ne faudrait pas moins d'un miracle pour cela; mais je crois qu'il est douteux qu'il y ait une situation plus favorable pour que le malheureux qui a quitté le sentier de la vertu soit poussé à y rentrer et à reconnaître son erreur. Le châtement qui n'atteint pas seulement le corps mais l'esprit, et qui unit l'humanité à la sévérité, est celui de tous que le condamné, plus malheureux que coupable, sent avec le plus d'énergie et de force. Rien, dans l'infliction de ce châtement, n'est calculé pour accroître ses mauvaises passions, ou pour le stimuler à la haine ou à la vengeance. Ceux qui prennent soin de lui le traitent avec la tendresse et la pitié qu'on doit au malheur, et non

avec la rudesse et l'inutile rigidité qu'on emploie trop souvent envers les victimes du crime, de la folie ou du vice; et ce traitement le porte bien plus sûrement à sentir que l'horreur ou l'ennui de la solitude sont les fruits de son inconduite, de sa désobéissance aux lois, et que le seul moyen d'y échapper est de puiser sa consolation et sa force dans le divin Rédempteur. N'ayant personne pour l'exciter à devenir méchant, ou pour le faire rougir de ses larmes, il devient humble d'esprit et commence à désirer un soutien qui l'aide à marcher dans la voie de la vérité. Je suis heureux de pouvoir dire qu'il y en a plusieurs qui se réjouissent, pour cela, d'avoir été conduits ici. Je puis dire aussi, en toute vérité, que plus je me mets au courant de la marche du système et des divers caractères des détenus, chose de la plus haute importance dans l'établissement, et plus l'humanité de sa discipline paraît grande. C'est une erreur de croire que tous les hôtes de nos prisons sont autant de tigres ou de bandits, qu'on ne peut réduire que par la rigueur, et qui sont à jamais perdus pour la vie honnête. Un trop grand nombre (et le plus grand nombre d'entre eux) sont, lors de leur première condamnation, ou de pauvres enfants négligés qui se sont trouvés jetés dans le monde, sans éducation et sans amis (souvent les victimes de maîtres cruels), ou des hommes ignorants, devenus dupes d'adroits coquins passés maîtres dans l'art de se dérober à la justice. L'absence d'une bonne éducation première, l'abus des spiritueux, le jeu et la loterie sont les causes les plus saillantes des félonies qui peuplent les prisons.

Les grands coupables abondaient naguère dans le district de l'Est, avant l'ouverture du pénitencier. Depuis, ce sont les petits délinquants qui y sont en majorité. La raison de cette différence se trouve principalement dans la connaissance que les maîtres voleurs ont acquise du régime qu'on y suit. Les voleurs aiment la compagnie, et l'emprisonnement solitaire leur fait peur.

Cette crainte opère surtout sur les vieux convicts, car sur le nombre total de cent quarante-deux reçus jusqu'à ce jour, cent y sont entrés pour la première fois, dix sont douteux, et trente-deux réputés récidivistes. Aucun libéré sorti de notre pénitencier n'y est encore revenu, et la conduite qu'ils mènent est généralement satisfaisante.

Le mode adopté, dès le principe, d'acheter les matières premières et les fournitures à notre propre compte, nous a offert plusieurs avantages, et notamment celui d'empêcher toute communication entre les prisonniers et les fabricants du dehors et leurs préposés. Mais, d'un autre côté, ils nous a présenté divers inconvénients, et notamment celui de nous soumettre aux chances et aux fluctuations ordinaires du com-

merce. La saison dernière ayant été très-défavorable au commerce, en général, nous avons dû en ressentir les effets sur nos cotons. Cependant, je suis heureux d'avoir à constater, d'après le relevé de nos livres, au commencement du mois dernier, que nos profits ont plus que couvert toutes nos dépenses, excepté celles du traitement des employés. Ce résultat est très-satisfaisant; car, encore bien que nous n'ayons jamais fait de nos travaux une affaire de spéculation, cependant, il a dû toujours entrer dans nos desirs de n'en point faire une charge pour l'État. Comme il a été prouvé que les prisonniers peuvent travailler avec avantage dans leurs cellules, et au tissage et à la cordonnerie, nous faisons peu de doute qu'en continuant nos travaux par régie, comme par le passé, ils finiront, après avoir été mis en pleine organisation, par couvrir toutes les dépenses de l'établissement. Nous avons maintenant : quarante-trois tisseurs, pareurs et teinturiers; quatre menuisiers; cinq forgerons; deux charrons; trois tailleurs; deux blanchisseurs de linge; un faiseur d'allumettes (*fire matches*); un apothicaire; un faiseur de cigares; un cuisinier, et deux oisifs. Neuf tisseurs seulement et quatre cordonniers savaient leur état en entrant.

Les résultats de l'expérience de ces trois années ayant démontré pleinement les avantages de la séparation continue, de jour et de nuit, et la supériorité de ce système sur tout autre qui me soit connu, je ne puis que désirer de le voir introduit dans toutes les prisons du monde civilisé.

Avant de terminer ce rapport, j'appelle instamment l'attention du Conseil sur l'un des grands principes sur lesquels notre discipline est fondée, savoir : l'empêchement d'une corruption plus grande par l'empêchement des connaissances mutuelles. Dans les prisons communes, tous les détenus se connaissent, et quand ils sont sortis, la première rencontre qu'ils font d'un ancien camarade leur fait oublier la résolution qu'ils ont pu prendre de se mieux conduire, et les fait retomber dans une nouvelle faute. Ce grand mal est évité dans le pénitencier de Cherry-Hill, ou plutôt ses progrès sont arrêtés, car, dans les prisons de comté d'où nos prisonniers nous arrivent, ce mal existe à un point déplorable et allarmant. Dans ces établissements, c'est à peine si l'on a essayé quelques classifications : il n'y a aucune séparation réelle; la discipline est négligée; la corruption s'y alimente; l'amendement est impossible, et les plus flagrants abus s'y commettent ouvertement et sans frein. Les convicts qui nous viennent de ces prisons peuvent, il est vrai, se réformer sous l'empire de notre discipline, et nous pouvons dire que cela arrive fréquemment; mais le grand, l'irréparable mal est déjà fait. Ils sont connus! connus de la grande

association des voleurs et des bandits! Le moyen, après cela, de se garantir d'une reclute à leur sortie de la prison! Tant de vieilles connaissances, tant d'amis les attendent à la porte, qu'à peine fermée, elle se rouvrira bientôt pour eux. Notre institution ne pourra donc produire tous les résultats moraux qu'on est en droit d'en attendre, qu'alors que les prisons de comté seront soumises au même régime de l'emprisonnement cellulaire. Telle est notre conviction. Que la Législature ordonne une enquête, et cette conviction deviendra la sienne.

Philadelphie, ce 31 décembre 1852.

Signé Samuel R. Woon, gouverneur.

---

## ANNÉE 1853.

---

### 5. Rapport du Conseil des Inspecteurs.

(Lu au Sénat le 12 février 1854.)

Progrès du système — Sa propagation en Europe — Ses avantages et ses effets, quant à la santé, au travail, et à l'amélioration morale et intellectuelle des condamnés. — Aliénés reçus dans le pénitencier, à défaut d'asile spécial. — Nécessité de plus en plus urgente de la nomination d'un instructeur moral salarié. — Crainte de l'influence de secte combattue. — Visites des Comités de la Législature au pénitencier.

En présentant leur cinquième rapport annuel, les Inspecteurs du pénitencier de l'Est ont à féliciter de nouveau la Législature des progrès successifs du système disciplinaire qui y est pratiqué. Tandis qu'il a continué à exercer sa bienfaisante influence avec constance et certitude sur les individus objets de ses soins, il a graduellement conquis la faveur de ses premiers adversaires, en produisant une impression profonde sur l'esprit public, par son importance et ses avantages spéciaux, tellement qu'aujourd'hui il est estimé à une valeur proportionnée à ses mérites réels, non-seulement dans notre propre pays, mais encore en Europe. La réforme morale du condamné, qu'on avait cessé de promettre ou d'espérer sous l'empire du système de nos vieilles prisons, est devenue l'objet de la plus confiante attente sous l'empire du système nouveau; et, quoique plus d'un désappointement arrive de ce côté, il n'en est pas moins vrai de dire que l'expérience qui en a déjà été faite donne le droit d'espérer, à un haut degré, le succès dans tous les cas. Du

moins, la crainte d'une détérioration morale plus grande, ou d'une tendance croissante vers le crime, résultats certains du régime de nos anciennes prisons, est ici entièrement bannie.

L'ordre et la subordination des prisonniers ont été maintenus avec foi et succès. Par la nature même du confinement et de la réclusion des prisonniers, peu de motifs de violer la règle peuvent exister, aucune combinaison arrêtée pour l'enfreindre ne peut arriver, et, dans le petit nombre de cas où l'intervention d'une punition disciplinaire est devenue nécessaire, l'obéissance et la soumission ont été obtenues de suite. Le tempérament général et la disposition du convict sont évidemment améliorés en même temps que sa réclusion lui devient familière. Les plus hardis et les plus osés penchants n'y sont point appelés à s'exercer, et leurs méchantes antipathies se tournent ordinairement en comparative douceur, ce qui rend plus acceptables pour eux les relations forcées qui s'établissent entre eux et leurs gardiens.

*La santé générale des prisonniers*, ainsi que l'établit pleinement le médecin, a réalisé les plus vives espérances des premiers partisans du système; et dans beaucoup de cas, la simple et saine nourriture des détenus, jointe à leur travail régulier, a extirpé la racine des maladies qui étaient, dans leur état de liberté, le résultat d'habitudes longues et invétérées d'intempérance. Le Conseil croit devoir, à ce sujet, appeler l'attention de la Législature sur les cas qui ont attiré la sollicitude des autres Etats par rapport à leurs pénitenciers respectifs. On a trouvé, dans beaucoup de cas, que des personnes sont jugées et condamnées à des peines pénitenciaires, qui, dès avant l'époque de leur comparution en justice, étaient des sujets propres à un asile d'aliénés. Le Conseil pourrait, s'il était nécessaire, spécifier au moins trois cas dans lesquels des individus ont été condamnés à entrer dans ce pénitencier, qui, à la date de leur jugement, étaient, à ce qu'on croit, connus de plusieurs personnes comme ayant besoin bien plutôt des soins et des attentions d'un hôpital de fous. Comme aucune mesure n'a encore été prise par l'État de Pennsylvanie, non plus que par aucun des comtés de cet État, pour obvier aux cas dont il s'agit, les Inspecteurs sont exposés à recevoir, et à prendre à la charge du pénitencier, une classe de malheureux qui n'auraient jamais dû être condamnés à y venir, et qu'on ne peut en faire sortir tant qu'un établissement spécial n'existera pas pour les y mettre.

*Le travail des prisonniers*, si difficile à diriger et à contrôler dans toutes les prisons, est accompagné ici de difficultés qui lui sont propres; mais le Conseil n'en persiste pas moins à croire que ses résultats

totaux ne puissent soutenir la comparaison avec ceux obtenus du travail des autres prisons. Le travail est, pour le détenu solitaire, sa plus grande consolation, sa plus grande distraction, et c'est pour cela qu'il s'y livre avec un zèle extraordinaire. Les convicts ont aussi un *stimulus* accessoire qui résulte pour eux de ce fait, que le métier qu'ils apprennent en cellule leur sera d'un avantage permanent. L'apprentissage et la connaissance d'une profession que le prisonnier puisse exercer seul est la conséquence du principe de l'emprisonnement individuel. Il est clair, dès lors, qu'un prisonnier qui n'a qu'une peine très-courte à subir ne peut, s'il ne sait aucun état, procurer que rarement quelque bénéfice par son travail; une grande partie de son temps, employée par lui comme apprenti, n'est d'aucun produit pour l'établissement. De plus, il est extrêmement difficile d'instruire des prisonniers dans quelque branche de commerce où ils ne sont pas surpassés en activité et en habileté par les ouvriers libres. Le tissage et la cordonnerie sont les principales industries du pénitencier. La première a été en perte, l'année dernière, par suite de la dépréciation survenue dans la valeur des produits; la seconde n'a produit en somme qu'un bénéfice peu considérable. Si, cependant, nous pouvions assurer aux prisonniers un travail constant dans les professions qui peuvent leur devenir le plus profitables, et tendre ainsi à les éloigner des voies du crime quand ils seraient rendus à la liberté, le but principal que nous nous proposons tous serait rempli.

*L'amélioration morale et intellectuelle des prisonniers* est un sujet d'intérêt puissant pour les Inspecteurs, et il est si indissolublement lié au grand objet de la réforme qu'ils se sentent de nouveau forcés d'appeler l'attention de la Législature sur ce qui reste à faire de ce côté. Aujourd'hui, la somme et le degré d'instruction donnée aux prisonniers cellulés sont loin de répondre à leurs besoins. Les employés de l'établissement, occupés des devoirs spéciaux de leur charge, n'ont ni qualité ni compétence pour remplir cette lacune. Il arrive souvent qu'un grand nombre de prisonniers qui ne savent pas lire témoignent un vif désir de l'apprendre. Sans la ressource de la lecture, ils sont privés d'une grande consolation en même temps que d'un puissant moyen d'amendement. Malgré le zèle si louable du Rév. Samuel W. Crawford et de M. Irving, la distance de leur demeure et leurs occupations personnelles sont trop grandes pour qu'ils puissent donner constamment tous leurs soins, tout leur temps, à la moralisation des condamnés. Il faut pour cela un instructeur spécial. La crainte manifestée de l'influence de secte est sans objet par rapport à des détenus; quelle action peut-elle exercer, et quel inconvénient peut-

elle avoir sur des êtres qui ont forfait à leurs devoirs de citoyens et qui sont frappés d'interdiction sociale? Le besoin, la nécessité de rendre ces hommes meilleurs devrait être plus forte que cette crainte. Du reste, le Conseil est convaincu que l'on peut donner aux convicts une solide instruction morale et religieuse à l'abri de toute influence de secte. L'étroite connexité qui existe entre le manque d'instruction et d'éducation, et la criminalité, ne permet pas de négliger plus longtemps le seul moyen qu'il y ait de la rompre.

En terminant ce rapport, le Conseil croit devoir exprimer à la Législature ses remerciements et sa reconnaissance pour les visites dont elle a plus d'une fois honoré le pénitencier par ses comités. C'est à la fois un plaisir et un devoir pour le Conseil de provoquer de nouveau des visites pareilles, persuadé qu'un examen fréquent et minutieux de toutes les parties constitutives de l'institution de la part des Représentants du Peuple est le meilleur moyen d'en propager et d'en perpétuer l'utilité.

31 décembre 1835.

Signé B. W. RICHARDS, président;  
W. H. HOOD, secrétaire.

### 5<sup>e</sup> Rapport du Gouverneur.

Recettes au-dessous des dépenses. — Causes accidentelles. — Métiers cellulaires. — Cas de récidives. — Ignorance, intempérance, loterie, causes principales des crimes. — Longue détention peut seule apprendre un état utile. — Craintes des magistrats sur la solitude, dissipées.

En jetant un coup-d'œil rétrospectif sur l'état du pénitencier pendant la dernière année, on ne peut qu'y trouver les mêmes causes de reconnaissance, de satisfaction pour la prospérité générale dont il a joui.

La santé des détenus a été généralement bonne. Nous n'avons à regretter qu'un seul décès, ce qui fait moins d'un par cent du nombre total des prisonniers (c'est-à-dire cent vingt-trois) pendant l'année entière.

Quoique les vicissitudes du commerce ne nous aient pas permis d'atteindre un chiffre de recettes égal à celui des dépenses, pour couvrir les frais d'entretien des détenus et les autres frais accidentels (excepté les appointements), cependant nous avons abondamment la preuve que ce résultat peut être obtenu dans les temps ordinaires.

La dépréciation survenue dans les cotons depuis nos derniers

comptes nous a constitué en perte sur cet article. La perte a été augmentée par l'insuffisance du capital mis à notre disposition pour la régie des travaux industriels. Le Comité de la Législature, qui a visité le pénitencier, et qui s'est occupé spécialement de cet objet, remédiera, nous l'espérons, au mal que nous signalons ici.

Nous avons, au 31 décembre 1833, cent cinquante-deux prisonniers hommes, et deux femmes. Sur ce nombre, on comptait trente-huit tisseurs : vingt-un occupés à l'ourdissage, à la teinture, au bobinage, au dévidage du coton, etc.; cinquante-deux cordonniers, cinq menuisiers, un fabricant de hôttes, cinq forgerons, un charron, un ferblantier, un ciseleur sur pierre, un cuisinier, deux employés au blanchissage du linge, un faiseur de couvertures piquées, un apothicaire, un faiseur de cigares, cinq tailleurs, neuf cardeurs de laine, et neuf oisifs, arrivés, pour la plupart, récemment. Sept cordonniers seulement et dix tisseurs savaient leur état à leur arrivée.

Quant aux récidives, soixante-un étaient condamnés pour la première fois, neuf pour la seconde fois, cinq pour la troisième fois, deux pour la sixième fois. Tous les récidivistes sortaient d'autres prisons. Nous n'avons pas un seul cas de récidive à constater dans ce pénitencier à la fin de l'année.

Dans mon dernier rapport annuel, j'ai fait allusion à l'ignorance qui prédomine généralement chez les détenus. Ce n'est pas seulement dans leur instruction élémentaire qu'ils ont été négligés pendant leur enfance ou leur jeunesse, ils l'ont encore été dans l'instruction d'une profession qui en eût pu faire d'utiles citoyens.

On rencontre souvent des hommes qui ont reçu une éducation libérale, et dont on a pris le plus grand soin dans leur jeune âge, et qui cependant, tombent dans la dégradation, tandis que d'autres, qui ont été privés de ces avantages, parviennent à s'élever aux plus hauts rangs de la société; mais la disproportion est grande. Je crois donc que, si les deux cent dix-neuf convicts qui sont entrés dans le pénitencier depuis son ouverture, avaient reçu une éducation suivie, physique et morale à la fois, et avaient été placés jusqu'à vingt-un ans chez de bons maîtres où ils eussent appris, avec quelque métier utile, la pratique de l'industrie, de l'économie et de la probité, au lieu de dépenser leur jeunesse comme ils l'ont fait, peu d'entre eux seraient devenus les hôtes d'une prison. Tous les philanthropes sont d'accord sur ce point qu'une bonne éducation est le meilleur préservatif contre le crime.

Notre dernier système de loterie et l'abus des liqueurs alcooliques ont été de grandes causes de crimes. Le premier est aboli, et le second va en diminuant. J'ai trouvé peu d'individus qui s'avouassent ivrognes

d'habitude, ou même simplement de forts buveurs, bien qu'ils fussent connus pour boire habituellement de un quart à trois pintes par jour. Or, il résulte des meilleures informations que j'ai pu prendre à ce sujet, que, de tous les prisonniers reçus dans le pénitencier, vingt peuvent être considérés comme des ivrognes d'habitude, quarante-neuf comme s'étant enivrés souvent, quatre-vingt-quatre comme s'étant enivrés accidentellement, cinquante-six comme étant habituellement sobres, et n'ayant bu que rarement des spiritueux, enfin dix sur lesquels nous n'avons aucun renseignement. Nous avons eu, sur le même nombre, douze condamnés pour meurtre, dix pour homicide involontaire. Sur les douze condamnés pour meurtre, huit étaient sous l'influence de la liqueur, un était dérangé et trois se disaient sobres. Sur les dix condamnés pour homicide involontaire, sept étaient en état d'ivresse, et trois se prétendaient sobres au moment de la perpétration du crime. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'on a lieu de croire que les victimes étaient pour la plupart dans le même état.

Les détenus jeunes, ou d'âge moyen, qui restent avec nous deux ans ou plus, retirent un grand avantage d'apprendre un état qui les place au-dessus de l'ouvrier commun quand ils sont rendus à la liberté. Sous ce rapport, notre système est supérieur à tous ceux où le travail consiste à extraire ou à tailler des pierres, ou scier du marbre.

Mais, quoique nous apprenions à nos détenus un état qui les met à même de pouvoir gagner leur vie, je suis persuadé que nous n'atteignons pas suffisamment à leur éducation morale, religieuse et intellectuelle. Notre système est admirablement calculé pour procurer la meilleure occasion de s'instruire de toutes les manières, et je suis souvent surpris de la facilité avec laquelle ils profitent de l'instruction qu'on leur donne, bien que nous ayons à regretter l'insuffisance des moyens qui sont mis à notre disposition pour cela. Nous produirions de bien autres fruits si nous avions ici une personne spéciale, agissant en qualité d'instructeur religieux, et allant de cellule en cellule instruire à la fois les détenus dans les rudiments de l'école et dans les vérités de la religion. Le bien que l'on retirerait de ses services dépasserait grandement le montant de son salaire.

Avant de terminer cette partie de mon rapport, je dois exprimer ce qui est ma ferme croyance, c'est-à-dire que, pour que le système profite aux détenus, il faut qu'ils y soient soumis pendant deux ans au moins. Un condamné qui aurait à passer ici un temps plus court n'en retirerait aucun bien. Une année n'est pas suffisante pour apprendre un état, pour déraciner les vieilles habitudes et en faire pousser de nouvelles ;

ce temps est si court que l'impression exercée sur l'esprit des détenus est aussitôt dissipée que produite.

En recommandant d'étendre d'un à deux ou trois ans la durée du séjour des détenus dans ce pénitencier, je ne suis mu par aucun désir d'augmenter la peine de malheureux coupables, mais bien par la conviction où je suis que cette prolongation serait pour leur plus grand bien. Beaucoup de prisonniers le reconnaissent eux-mêmes.

Pendant les premiers temps que le prisonnier commence à apprendre un état, il occasionne une perte pour l'établissement; car il lui faut presque la première année entière pour que son apprentissage produise quelque chose. La seconde année peut seule compenser les pertes de la première. A ces pertes, il faut ajouter les frais de transport. Quand un condamné n'a qu'un an d'emprisonnement à faire, il serait plus économique pour l'Etat de payer sa dépense d'entretien dans la prison du comté, que de le transporter de cette prison dans le pénitencier central.

Dans les premiers temps de la mise en œuvre de notre système, beaucoup de juges craignaient que les condamnés ne pussent supporter un long emprisonnement dans une cellule solitaire. L'expérience a dissipé cette crainte; car ce sont nos plus vieux prisonniers, c'est-à-dire ceux qui sont emprisonnés seuls depuis trois et quatre ans, qui jouissent de la santé la meilleure.

Philadelphie, 31 décembre 1855.

*Signé* Samuel R. Wood, gouverneur.

### 5. Rapport du Médecin.

Système favorable à la santé; preuves.—Choléra.—Santé comparative à l'entrée et à la sortie. — Cas isolé d'aliénation mentale; cause étrangère au système. — Population et mortalité moyennes.

La santé des prisonniers a été meilleure cette année qu'aucune autre antérieure depuis l'ouverture du pénitencier. Ce qu'il y a de certain et ce qu'on peut sûrement affirmer aujourd'hui comme le résultat de plus de quatre ans d'expérience, c'est que le mode particulier d'emprisonnement qu'on y suit, loin d'être préjudiciable à la santé des convicts, lui est au contraire généralement bienfaisant, ce qui constitue en faveur de ce système un avantage marqué sur tous les autres. Un fait vient pleinement à l'appui de cette conclusion, c'est que la position isolée de

chaque détenu les préserve à un haut degré de l'invasion des maladies épidémiques et contagieuses. C'est ainsi que, pendant que les détenus des autres prisons ont été atteints, en plus ou moins grand nombre, par le choléra asiatique, les détenus de ce pénitencier y ont échappé complètement, et sans qu'un seul cas de mort se soit produit dans ses murs.

Les faits médicaux résultant de l'expérience de cette année ont plus de valeur et plus de poids que ceux d'aucune période antérieure, en ce qu'ils se trouvent établis sur l'observation d'un plus grand nombre de prisonniers. Pour pouvoir juger sainement de l'influence du confinement solitaire, il n'y a pas de meilleur moyen que de comparer la santé du détenu à l'époque de son admission et à l'époque de sa sortie. Voici cette comparaison telle qu'elle est établie sur nos registres à l'égard des dix-neuf individus qui ont été libérés cette année.

NUMÉROS des prisonniers	ÉTAT de la santé à l'entrée.	DURÉE de l'emprisonnement.	ÉTAT de la santé à la sortie.
115	Bon . . . .	1 an . . . . .	Meilleur.
113	Bon . . . .	1 an et 15 j <sup>rs</sup> .	Excellent.
111	Bon . . . .	30 mois. . . .	Excellent.
151	Imparfait. .	3 mois et demi	Amélioré.
106	se plaignait.	18 mois. . . .	Aussi bon qu'à l'entrée.
61	Imparfait. .	2 mois et demi	Légère indisposition.
86	Bon . . . .	22 mois. . . .	Meilleur.
79	Id. . . . .	2 ans. . . . .	Bon.
134	Id. . . . .	1 an . . . . .	Id.
27	Robuste . .	3 ans. . . . .	Moins fort.
37	Bon. . . . .	3 ans. . . . .	Moins fort.
80	Id. . . . .	2 ans. . . . .	Meilleur.
82	Id. . . . .	2 ans. . . . .	Indisposition tempor <sup>re</sup> .
117	Id. . . . .	18 mois. . . .	Atteinte d'aberration mentale.
42	Id. . . . .	3 ans. . . . .	Affecté d'une inflamma- tion rhumatismale.
98	Id. . . . .	2 ans. . . . .	Bon.
99	Id. . . . .	2 ans. . . . .	Id.
100	Id. . . . .	2 ans. . . . .	Meilleur.
101	Id. . . . .	2 ans. . . . .	Amélioré.

Il n'y a aucunes circonstances dans le cas du n° 117 qui portent le médecin à croire que la maladie mentale, dont ce prisonnier s'est trouvé atteint, ait été produite par des causes particulières au mode de confinement suivi dans ce pénitencier.

Un prisonnier est mort cette année d'apoplexie, après un emprisonnement d'un peu moins de dix-huit mois. Le prisonnier était, lors de son admission, dans un imparfait état de santé, suite de son intempérance habituelle. Pendant toute la période de son emprisonnement, il a donné de fréquents symptômes d'une constitution radicalement mauvaise.

Le nombre moyen des prisonniers en cellules a été, en 1830, de trente-un; — en 1831, de soixante-sept; — en 1832, de quatre-vingt-onze; — en 1833, de cent vingt-trois. — Ce qui fait pour la période des quatre ans une moyenne de soixante-dix-huit. Le nombre des décès ayant été de dix dans cette même période, il en résulte que le chiffre de la mortalité a été jusqu'ici de 3 2/10<sup>e</sup> pour 100 par an.

31 décembre 1853.

Signé Franklin BACHE, médecin, E. P.

## ANNÉE 1854.

### 6<sup>e</sup> Rapport du Conseil des Inspecteurs.

(Fait à la Législature, session de 1854-55.)

Fausse idée propagée contre le système par la Société de Boston.—Mensonges réfutés.—Éloge du système, sa supériorité; la Pennsylvanie peut s'en montrer fière.—Qualités requises des gardiens.—Instruction morale et religieuse; vide à combler.—Manque d'un capital suffisant pour les travaux industriels.

Depuis que le confinement solitaire ou séparé des convicts est devenu l'objet de l'attention publique, la théorie en a, pour ainsi dire, tamisé toutes les parties, et les divers traités qui ont, en quelque sorte, poussé de toutes parts sur ce sujet, en ont accaparé le champ tout entier, à tel point qu'ils nous ont à peine laissé assez de place pour pouvoir y semer quelques idées nouvelles au milieu de celles qu'ont produites déjà, beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire, plusieurs écrivains pratiques dont la tête sage et le cœur chaud ont su tirer de

cette matière tout ce qu'avec de tels mobiles on peut toujours lui faire produire. Cependant, l'intérêt tout spécial qui s'attache à cet établissement, à l'exclusion, pour ainsi dire, des autres matières qui font ordinairement l'objet de l'attention de la Législature, nous porte à essayer de présenter sous son propre jour, et en opposition aux autres systèmes en usage, le système emphatiquement nommé *Pennsylvanien*, et de montrer que c'est à bon droit que la Pennsylvanie se montre fière de cette Institution.

Malgré les moyens nombreux qu'on a pris pour initier le public à la connaissance des principes qui gouvernent le pénitencier de l'Est, le public est encore imbu, à son sujet, de beaucoup d'erreurs, de beaucoup de préjugés; et il conçoit encore aujourd'hui plus d'une crainte sur les effets de sa discipline. Ceci provient de ce qu'une agence de quelques fanatiques en fait de discipline de prison, dont les motifs ne sont pas douteux, a répandu avec profusion dans le public de volumineux et faux rapports sur notre système; rapports qui, dans beaucoup de circonstances, n'ont été que d'illicites et préméditées perversions de la vérité (*Wilful and unwarrantable perversions of truth*) (1). De là, la difficulté que nous éprouvons encore aujourd'hui de chasser de l'esprit de plusieurs de nos propres concitoyens cette croyance que la pénalité de notre système actuel d'emprisonnement est empreinte de trop de sévérité, tant l'idée de l'emprisonnement séparé implique pour eux celle d'une grande souffrance personnelle produite par la solitude absolue.

Le système de Pennsylvanie est, proclamons-le hautement, un système doux et humain. Jetons les yeux, pour un moment, sur la condition antérieure de ceux qu'on y soumet. Nous les trouvons vivant d'une vie dissipée, agitée, étourdie, et frémissant à la seule idée d'une pause qui pourrait les mener à la réflexion, chose qu'ils craignent comme le démon. Nous les voyons manquer des *conforts* ordinaires du vêtement, de la propreté, de l'habitation. Nous les trouvons dans les maisons de prostitution, ou de débit d'eau-de-vie, s'abandonnant à tous les excès, se plongeant dans toutes les turpitudes du vice, cessant d'être hommes, devenant des brutes. Nous les voyons, corrompus et corrupteurs, initiant de nouveaux candidats aux mystères de leurs infamies, et les enveloppant dans leur tourbillon de débauches et de crimes jusqu'à la mort. Maintenant, où les plaçons-nous et comment les traitons-nous dans notre pénitencier? Ils sont, dès leur arrivée, mis

(1) Allusion aux rapports de la Société de Boston. V. ci-après le rapport du gouverneur.  
(Note du Traducteur.)

dans un bain et nettoyés de toutes leurs souillures; ils sont habillés de neuf, ou couverts de vêtements chauds et confortables; ils sont placés dans un appartement infiniment supérieur à celui qu'ils occupaient habituellement; on leur fournit du travail pour les mettre à même de vivre de leur propre industrie; on ne leur adresse la parole qu'avec bonté et tendresse; on leur témoigne le plus grand intérêt pour leur bien-être présent et futur; on les avertit et on les presse de penser à leur conduite passée, et de s'en repentir; on les tire, sans les humilier, de leur état d'humiliation; on éloigne d'eux le mépris d'eux-mêmes, et on cherche à les rendre à leur propre estime. On relève leur orgueil et leur courage; et, quand ils sont mis en liberté, ils sont sûrs de ne rencontrer au dehors aucune connaissance de prison, et de n'être eux-mêmes reconnus par personne comme des convicts libérés, ce qui les affermit dans le chemin de l'honnêteté et de la vertu, où ils sont déterminés à lutter et à vaincre. N'est-ce donc pas là un système doux et humain! Si l'on pouvait s'en plaindre sous ce rapport, il faudrait se plaindre de l'objet même de tout établissement pénitencier. Celui-ci offre des avantages qu'aucun autre ne peut procurer, en permettant de traiter chaque condamné dans sa cellule de la manière qui lui convient le mieux. Il y a, sans nul doute, des criminels incorrigibles; mais, avec ceux-là même, les sentiments de vengeance, qui sont habituellement engendrés par la discipline des prisons, ne trouvent pas de place ici. Ils quittent, en effet, l'établissement avec moins de ressentiment que de reconnaissance envers ceux qui ont essayé de déraciner leurs mauvais penchants. Nous sommes loin assurément de vouloir faire aucune remarque qui ressemble à de l'envie; mais nous ne pouvons nous empêcher de demander, à la vue des autres plans qui sont actuellement en œuvre, si le système de Pennsylvanie ne possède pas des traits distincts qui changent entièrement les relations des prisonniers vis-à-vis de la société, et s'il n'embrasse pas un plan étendu d'amélioration et de réforme de leur condition? La nature de ce rapport nous interdit d'insister plus longuement sur ce point; mais nous en avons dit assez pour faire rentrer le courant des idées dans son propre lit, et pour faire ressortir tout à l'avantage du système de Pennsylvanie la différence réelle qui existe entre ce système et tous les autres connus et pratiqués jusqu'à ce jour.

Pour arriver aux fins du système, telles que nous venons de les exposer, il est de première nécessité d'apporter le plus grand soin dans le choix des gardiens en sous-ordre, et d'empêcher que les convicts ne soient mis en contact avec des personnes qui ne pourraient leur inculquer de bons principes. Une vie sobre et calme, une humeur égale, et une consistance de conduite propre à s'assurer le respect, sont les

premières qualités requises. Toute propension aux vices bas, toute conversation impure, tout commérage, et tout ce qui approche de la familiarité avec les détenus, sont les défauts principaux qu'il faut éviter. On ne séquestre pas le convict de ses anciennes connaissances pour qu'il en fasse en prison de plus mauvaises, et si on le soustrait à l'atmosphère impure au milieu de laquelle il vivait, c'est pour qu'il en respire une autre.

Les Inspecteurs ont aussi beaucoup à cœur l'amélioration religieuse et intellectuelle des prisonniers; c'est pourquoi ils insistent pour qu'on leur accorde sous ce rapport plus de facilités que la loi ne leur en a données jusqu'ici. L'opinion exprimée à ce sujet dans les rapports précédents reste la leur. Le révérend Samuel W. Crawford continue, par son zèle infatigable, à mériter nos remerciements et notre reconnaissance; mais, dans un Gouvernement comme le nôtre, un tel zèle ne peut rester gratuit, d'autant que, pour le payer, il ne serait besoin que d'un léger surcroît de dépense.

Nous nous en référons au rapport du médecin pour ce qui concerne la santé des détenus.

Ci-joint le rapport du Gouverneur, lequel est digne d'attention comme renfermant d'importants détails, de nature à faire de mieux en mieux connaître l'institution.

En terminant, les Inspecteurs demandent la permission de faire observer respectueusement à la Législature, que le manque d'un capital suffisant empêche les travaux des détenus de produire tous les bénéfices qu'avec ce capital ils pourraient rapporter. Ce sujet a été soumis déjà à la Législature, et un Comité, pris dans son sein, a émis la même opinion. Il est donc urgent qu'une loi vienne promptement remédier à à cet état de choses.

*Signé* Thomas BRADFORD jeune, président;  
W. H. HOOD, secrétaire.

### 6. Rapport du Gouverneur.

Progrès du système. — Mensonges de la Société de Boston, etc. — Comparaison entre le système d'Auburn et le système de Philadelphie. — Personnel. — Réci-dives. — État de la population. — Travail à perte : manque de capital.

En présentant mon sixième rapport au Conseil des Inspecteurs, il semble que je ne dois rien avoir à dire pour cette année qui n'ait été

dit déjà pour les années antérieures. Cependant, j'ai quelques nouvelles observations à ajouter à celles que j'ai déjà faites.

Par la nature même de la loi sous l'empire de laquelle nous agissons, le nombre de nos prisonniers s'est progressivement accru. Nous en comptons deux cent dix-huit au 31 décembre 1854, c'est-à-dire soixante-quatre de plus qu'à la date correspondante de l'année dernière.

Aucunes difficultés ne sont survenues, aucun obstacle n'est venu pour nous de cet accroissement de population, et aujourd'hui, mieux que jamais, nous pouvons dire que l'expérience est venue confirmer nos prévisions, en prouvant l'efficacité du système de Pennsylvanie et sa supériorité sur tous les autres systèmes. C'est pour nous un sujet de joie et de congratulation; et je crois que nous pourrions cesser désormais d'appeler expérimentation notre système de discipline, attendu que ce système est en œuvre depuis plus de cinq ans, et que nous avons maintenant plusieurs prisonniers qui vivent en cellules depuis près de cinq années sans que leur esprit et leur corps en aient souffert. Il nous est aussi bien agréable de pouvoir remarquer que ce ne sont pas seulement les partisans déclarés de notre système qui se montrent satisfaits de ses résultats, mais encore beaucoup de ceux qui avaient conçu auparavant des craintes sérieuses et de bonne foi sur ses effets probables. Je crois que tous ceux qui ont partagé ces craintes, et qui trouvent aujourd'hui l'occasion de se livrer par eux-mêmes à l'examen de différents procédés de cette discipline, ne peuvent manquer, après l'avoir vue fonctionner de leurs yeux, d'acquiescer pleinement à ce que nous disons de son mérite et de sa supériorité. Je sais cependant qu'il existe contre notre système, de la part de certaines autres personnes, des préventions qui s'expliquent généralement par leurs intérêts. Ces personnes font profession de désapprouver notre système, et usent de toutes sortes d'efforts, tant par écrits que par paroles, pour donner au public une impression défavorable à son caractère. Si ces individus se faisaient personnellement connaître, leurs motifs, dérivés de leurs propres personnes, seraient bien vite compris, et bien peu de mal alors en pourrait naître contre nous; mais, aussi longtemps que les vues d'agents intéressés continueront à être présentées, chaque année, au public, dans les rapports d'une Société éminemment respectable, et aussi longtemps que cette société continuera à puiser ses informations à des sources aussi suspectes (1), il est à craindre que l'adoption de notre système

(1) La Société des prisons de Boston. Il s'agit ici des rapports que cette société publie en faveur du système d'Auburn. (Note du Traducteur.)

perfectionné de discipline pénitentiaire ne soit arrêtée ou au moins sérieusement retardée dans sa marche. Ce qu'il y a de certain, c'est que les rapports de la Société dont nous parlons ont, pour des années, propagé dans le monde à ce sujet des imputations injustes (*unfair*, injuste, infidèle, malhonnête) et des indications fausses, calculées pour donner sur les deux systèmes rivaux l'opinion la plus erronée.

Je n'ai point l'intention d'établir, dans ce rapport, un parallèle détaillé entre le système de Philadelphie et celui de Gand, généralement appelé système d'Auburn; toutefois, je crois utile et opportun de présenter ici quelques observations sur ce sujet.

Le cœur humain se révolte contre l'oppression; la douceur et la bonté l'apaisent. Est-il un seul homme qui puisse croire un instant que le traitement sévère, et même brutal, auquel les convicts ont été et sont encore soumis, adoucira leur cœur ou les conduira par une voie quelconque à leur réformation? Et quel est le grand but, quelle est la grande fin de tout système pénitentiaire? C'est l'amendement du prisonnier, je suppose. Les autres prisons peuvent se vanter de leurs gains et de leurs profits. La nôtre n'a jamais tenu à honneur de faire de ses détenus des machines à argent. Mais, en retour, nous avons à nous glorifier hautement des effets moraux constatés sur un grand nombre de ses infortunés habitants. Notre traitement, on le sait, est ferme, mais doux et juste. Nous nous efforçons d'agir sur le cœur et sur les sentiments de nos détenus, non en lacérant leurs corps, mais en les amenant au sentiment vrai de leur propre dégradation. Nous nous efforçons de faire renaître en leurs âmes dégénérées l'amour du travail, de la vertu, de la piété.

Si tous les philanthropes, si tous ceux qui désirent ardemment le bien-être et l'amélioration de la société, si tous ceux, enfin, qui s'inquiètent de l'avenir des êtres séduits, mal guidés, misérables, qui sont confiés à nos soins, pouvaient voir fonctionner en plein la discipline de notre institution, je les prierais d'entrer dans l'examen de tous ses rouages, de toutes ses conditions d'action; je leur ferais voir les convicts dans leurs différents travaux; je les prendrais à témoin de leur bonne santé, de leur propreté, de leur bonne humeur; et, sauf quelques exceptions, de leur bonne volonté et de leur aptitude industrielle; je les invitais à apprendre de la bouche même des détenus de quelle manière ils sont traités par les Inspecteurs, par le Gouverneur, par les employés, et de quels sentiments ils sont animés envers ceux qui prennent soin de leurs personnes; enfin, je les ferais les interroger sur leurs futures intentions, et s'enquérir près d'eux des moindres détails relatifs aux effets que produit le système sur leur esprit et sur leur corps. Puis,

cette investigation faite, je les supplierais d'en faire une aussi sévère, aussi scrupuleuse dans les prisons des autres États, et, dans ce cas, sûr que je suis d'avance de la nature de l'impression qui serait produite dans l'esprit de tout homme candide, intelligent et sans prévention, je suis fier de dire que le résultat de cette comparaison serait un jugement en notre faveur.

Le système de Pennsylvanie vit plus de privations que de châtiements. Il a certainement eu ce caractère pendant l'année écoulée, car il s'est rencontré peu de cas requérant un traitement sévère; avec une population plus nombreuse, nous avons eu moins d'infractions à punir que dans une autre période antérieure. Ce progrès doit être principalement attribué aux mutations salutaires opérées dans le personnel des gardiens. Dans toute institution, il est nécessaire d'avoir de bons employés; mais cette nécessité est surtout urgente et indispensable dans un établissement où les prisonniers sont séparés et enfermés seuls. Comme ils ont peu d'occasions de parler, quand cette occasion se présente ils en usent avec avidité, et la réputation, la moralité et la disposition de ceux qui sont presque exclusivement en contact avec les prisonniers exercent sur ceux-ci une extrême influence. L'amélioration remarquée sous ce rapport est une preuve de la convenance des changements que j'ai faits parmi les employés.

Depuis l'ouverture du pénitencier, cent quatre prisonniers en sont sortis par expiration de leur peine. Sur ce nombre, trois seulement y sont rentrés en récidive, dont deux après y être restés moins d'un an, et un moins de deux ans.

Sur les cent dix-huit détenus entrés pendant l'année, vingt-cinq ne savaient ni lire ni écrire, dix-neuf savaient lire seulement, et soixante-quatorze lire et écrire; — cinq étaient des ivrognes d'habitude, seize s'enivraient souvent, soixante-treize occasionnellement; vingt-quatre étaient sobres, et ne buvaient presque jamais de spiritueux; — treize avaient achevé leur apprentissage, vingt-trois étaient apprentis et avaient quitté leurs maîtres sous divers prétextes, et quatre-vingt-deux n'avaient jamais appris d'état.

Il y avait, au 31 décembre, quatre-vingt-trois cordonniers, soixante-dix dévideurs, tisseurs, bobineurs et pareurs de laine; six forgerons, six menuisiers, six tailleurs, deux fabricants de roues, deux laveurs de linge, un apothicaire, un tourneur, un pompier, un fabricant de navettes, un fabricant de brosses, un ferblantier, un cuisinier, et trente-cinq oisifs, dont plusieurs étaient malades, et les autres récemment arrivés.

On avait espéré que la Législature de l'année dernière affecterait un

capital suffisant pour l'exploitation de nos travaux, d'autant que le rapport du Comité de la Chambre des Représentants, chargé d'examiner sur les lieux nos diverses branches d'industries, avait conclu en ce sens. Mais cet espoir n'a point été rempli, et il nous faut continuer à travailler à perte; c'est ce qui fait que nous ne pouvons rivaliser, sous ce rapport, avec les autres institutions qui ont quarante, cinquante et même cent mille dollars de capital. Qu'on nous donne les mêmes moyens, et nous obtiendrons les mêmes résultats.

Ce 31 décembre 1854.

Signé Samuel R. Wood, gouverneur.

### 6. Rapport du Médecin.

Augmentation dans les maladies.—Diminution dans la mortalité.—Santé généralement bonne. — Trois cas d'aliénation mentale antérieurs à l'entrée dans le pénitencier.

Le nombre des cas de maladie a été plus grand, proportionnellement au nombre des prisonniers, pendant cette année que pendant aucune autre des années précédentes. L'accroissement des maladies s'est plus particulièrement fait remarquer pendant les mois de juin à août. Pendant ces mois, l'extrême chaleur a probablement occasionné les nombreuses fièvres qui se sont déclarées. Cependant, la mortalité a été modérée dans la même période de temps.

Les faits consignés sur les registres d'entrée et de sortie des détenus constatent que le confinement des prisonniers n'est pas défavorable à leur santé.

Il résulte de ces registres que trois prisonniers, sortis aliénés, étaient aliénés à leur entrée. L'un est resté deux mois et vingt-un jours dans le pénitencier; l'autre, deux ans et demi; le troisième, un an et onze mois.

Les maladies dominantes, pendant l'année, ont été les fièvres, les affections d'entrailles, les catarrhes et les rhumatismes.

Le nombre moyen des détenus en cellules, pendant l'année, a été de cent quatre-vingt-trois, et celui des décès de cinq seulement; ce qui établit une moyenne de mortalité de  $2\frac{7}{10}$  pour 100.

Il est à remarquer que, sur cinq décès, quatre ont eu lieu chez des sujets en mauvais état de santé lors de leur entrée, et que les cinq décès ont eu lieu après une détention de courte durée.

31 décembre 1854.

Signé Franklin ВАСНЕ, médecin, E. P.

### ANNÉE 1855.

#### 7. Rapport du Conseil des Inspecteurs.

(Lu au Sénat et à la Chambre des Représentants le 30 janvier 1856.)

Mouvement de la population.—Considérations sur les grâces.—Santé.—Mortalité.—État mental.—Réforme morale.—Récidives.—Manque d'un instructeur moral et religieux.—Matrone.—Travail; dépenses; déficit.—Effets généraux du système.—Diminution des crimes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1855, il y avait en cellules, dans le pénitencier, deux cent dix-huit prisonniers, dont *une* femme seulement. Cent quatre-vingt-dix-neuf détenus hommes et dix-huit femmes sont entrés dans le pénitencier dans le cours de l'année. Soixante-dix en sont sortis, dans la même période, par expiration de leur peine; quinze par suite de pardon; six sont décédés: ce qui fait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1856 il restait trois cent quarante-quatre détenus, dont dix-neuf femmes. Le nombre moyen des prisonniers en cellules a donc été, pendant l'année 1855, de deux cent soixante-six convicts.

Depuis l'ouverture du pénitencier jusqu'à ce jour, nous n'avons recommandé en grâce que cinq condamnés, encore ce n'a été que pour des causes toutes particulières. Nous croyons devoir faire cette observation, parce que nous sommes convaincus que la peine prononcée tire surtout son efficacité de la certitude de son inflexion. Cette certitude, une fois bien entrée dans l'esprit des condamnés, et justifiée par l'exemple, les éloignerait du crime par la terreur d'un châtement inévitable, eux et tous ceux qui seraient tentés de les imiter, en même temps qu'elle ferait naître dans l'esprit du prisonnier en cellule la réflexion qui conduit au repentir. Nos observations et notre expérience sur ce point nous ont conduit à reconnaître que, du moment où le prisonnier entretient l'espoir de son pardon ou de la diminution de sa peine, par l'influence ou l'intercession de sa famille et de ses amis, il n'y a plus moyen de songer à son amendement, son âme résistante, loin de s'ouvrir, à toutes les bonnes impressions qu'on cherche à faire naître en elle. Nous savons les touchants appels qui sont faits à la magistrature exécutive par des parents ou des amis affligés pour obtenir la grâce qu'ils sollicitent; nous savons combien il est doux de s'abandonner aux suggestions de la pitié et aux entraîn-

entraînements de notre nature qui nous portent à soulager les malheureux; cependant nous sommes obligés de dire que, dans notre opinion, il y a plus d'humanité à se préoccuper des souffrances de la société, exposée qu'elle est sans cesse aux vols, aux rapines, aux pillages et aux assassinats d'une foule de misérables perdus de vices et de débauches. Notre opinion bien arrêtée est que, excepté en cas d'innocence prouvée, le pouvoir de pardonner ne doit point être exercé envers les prisonniers renfermés dans cette institution, attendu que si la discipline amène l'amendement du prisonnier, c'est à la continuité de l'action morale et religieuse qu'il le doit, et que si cet amendement n'est pas obtenu, la sentence, du moins, aura atteint son but principal, celui d'éloigner le coupable d'un nouveau crime par la crainte du châtement.

Du 1<sup>er</sup> juillet 1829, date de l'ouverture du pénitencier, au 1<sup>er</sup> janvier 1836, il s'est écoulé six ans et demi pendant lesquels cinq cent cinquante-quatre condamnés ont été mis en cellules. Sur ce nombre, vingt-un sont morts, dont un était venu dans un état désespéré de la prison de Walnut-Street, ce qui fait une moyenne de mortalité annuelle de 2 6/10<sup>e</sup> sur 100 pendant cette période. Quand on considère combien est grande la proportion des condamnés qui nous arrivent avec des constitutions altérées et, pour la plupart, détruites par la débauche et l'intempérance, le nombre moyen des décès survenus dans cette période ne peut être regardé comme exagéré, et ne peut surtout accuser, en aucune façon, le système du confinement solitaire auquel tous les convicts sont soumis.

Sur le chiffre total des détenus libérés dans le cours de l'année, un a été en cellule pendant six ans; six, pendant cinq ans; dix, pendant quatre ans; neuf, pendant trois ans; et le reste pendant un temps plus court. Tous ceux qui y sont restés pendant trois ans et plus étaient évidemment améliorés dans leurs dispositions et leur caractère, aussi bien que dans leur santé, ce qui prouve que le système est parfaitement adapté à la réformation des détenus. Nous avons déjà dit, dans nos précédents rapports, que, dans notre opinion, aucun condamné ne devait être enfermé dans ce pénitencier pour moins de deux ans; et cette opinion vient d'être de nouveau confirmée par l'expérience de l'année qui vient de finir.

Le nombre total des prisonniers libérés, depuis l'ouverture du pénitencier jusqu'à ce jour, a été de cent quatre-vingt-neuf. Sur ce nombre, seize ont été réemprisonnés dans le cours des deux dernières années. Presque tous n'avaient passé que fort peu de temps en cellule lors de leur première condamnation.

Nous avons reçu, sur le compte du plus grand nombre de nos libérés, des renseignements favorables quant à leur conduite et à leur industrie. Pour quelques autres, nous avons la preuve bien satisfaisante qu'ils ont mené une vie exemplaire depuis leur sortie du pénitencier.

Cela ne nous empêche pas d'insister de nouveau sur l'urgence qui se fait de plus en plus sentir d'un enseignement moral et religieux donné aux convicts par un préposé spécial. M. Crawford, le commissaire distingué que le gouvernement de la Grande-Bretagne a récemment envoyé aux États-Unis pour y étudier les divers systèmes pénitentiaires américains, a fait remarquer dans son rapport que notre institution pèche grandement de ce côté, et qu'il conviendrait en conséquence d'y nommer un instructeur religieux résidant, lequel ne serait pas chargé seulement de la célébration du service divin le jour du sabbat, mais encore de se dévouer lui-même tout entier aux détenus en visitant les malades, instruisant les ignorants, consolant les affligés et réconfortant les âmes que le remords pourrait décourager ou abattre. C'est dans ce sens que s'exprime le rapport du Comité d'enquête nommé par vous dans votre dernière session. La loi pourvoit au soulagement du corps quand il est malade, pourquoi ne pourvoirait-elle pas de même au soulagement de l'esprit quand il souffre?

En conséquence de l'accroissement du nombre des femmes condamnées, une Matrone a été nommée par le Gouverneur, sous la direction du Conseil, pour la garde et la surveillance des femmes détenues. Cette fonction a été confiée à mistriss Harriet B. Hall, dont la piété et la fermeté seront, nous sommes sûrs, d'un puissant effet pour ramener dans les voies de la vertu et du bonheur cette classe d'infortunées.

L'importante question d'un travail utile à donner aux condamnés a été l'objet des sérieuses méditations du Conseil. Malheureusement le Conseil a à constater, qu'en raison de circonstances qui ne tombent pas sous son contrôle, les profits du travail des détenus, pendant l'année expirée, ont été insuffisants pour couvrir leurs dépenses.

Les dépenses de l'établissement se sont élevées, pour l'année dernière, à d. 17,529 22, non compris les salaires des employés, et le produit des travaux ne s'est élevé qu'à d. 12,530 31, ce qui constitue un déficit de d. 4,998 91. Le manque d'un capital nous a forcés de renoncer à manufacturer, pour notre propre compte, au degré d'extension que nous eussions voulu, et de chercher des traitants pour occuper les bras de notre population. Les traitants ont manqué plusieurs fois de fournir les matières premières, et les travaux ont, en conséquence, chômé pendant une saison. Dans tous les autres pénitenciers où les travaux des prisonniers produisent des bénéfices, un capital suffisant a

préalablement été fourni par l'État. Il est constant que le nôtre ne peut prospérer de même qu'à la même condition. Nous appelons de nouveau toute l'attention de la Législature sur ce point important.

Quant aux effets généraux de système de l'emprisonnement solitaire ou séparé, le résultat de nos observations, depuis que ce système est en pleine opération, est que les crimes diminuent, et ce fait est établi par la supputation du nombre des convicts actuellement en cellules, comparé à celui des condamnés en 1829. Le nombre total des convicts actuellement en cellules, tant dans le pénitencier de l'Est que dans celui de l'Ouest, et dans la prison de comté de Moyamensing, s'élève à un peu moins de six cents. En 1829, les convicts détenus dans la seule prison de Walnut Strett étaient au nombre de six cent vingt-neuf, et ceux du pénitencier de l'Ouest au nombre de quatre-vingts. Quand nous prenons en considération l'accroissement de la population libre pendant ces six dernières années, nous ne pouvons qu'en inférer tout naturellement que le nombre des crimes décroît dans l'État de Pennsylvanie.

Au surplus, l'espérance exprimée déjà par le Conseil que le confinement solitaire ou séparé avec travail ne serait pas plus nuisible à l'esprit qu'au corps des prisonniers, est pleinement réalisée par une année de plus d'expérience, et si l'on y ajoute un traitement doux et humain, et l'instruction morale et religieuse, nous sommes convaincus que ce mode d'emprisonnement deviendra l'instrument pénal le plus puissant, non-seulement pour éloigner du crime par l'intimidation, mais encore pour corriger le criminel et pour faire de lui un bon et vertueux citoyen.

*Signé* THOMAS BRADFORD, président;  
W. H. HOOD, secrétaire.

### 3<sup>e</sup> Rapport du Gouverneur.

Augmentation de la population. — Comment occuper tant de monde. — Difficultés vaincues. — Travaux; traitants; manque de capital. — Caractères des détenus, etc. Idiots, insensés. — Pas d'asile spécial pour eux. — Bonne conduite des libérés.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1835 nous avait trouvé avec deux cent dix-huit prisonniers, dont une femme. Cent quatre-vingt-dix-neuf hommes et dix-huit femmes furent reçus dans le pénitencier dans le cours de la même année; de sorte que nous avions, au 1<sup>er</sup> janvier 1836, un nombre total de trois cent quarante-quatre détenus, dont dix-neuf femmes.

La difficulté de procurer du travail, dans des cellules séparées, à

tant de prisonniers à la fois n'avait point encore été soumise au creuset de l'expérience. Les prédictions décourageantes qu'on nous avait faites à ce sujet ne nous ont point découragé; au contraire; et le plus grand nombre de détenus que nous avons maintenant à gouverner ne fait que nous donner une chance de plus de pouvoir les occuper constamment tous. Maintenant, en effet, nous pouvons affecter un bloc de cellules à une branche spéciale d'industrie, et affecter à chaque branche un ou plusieurs gardiens instruits dans le métier qu'il s'agit d'apprendre aux détenus, et rendus responsables du travail qui leur est confié. Depuis que l'essai est fait de cette organisation nouvelle, les résultats obtenus ont dépassé nos espérances. Un heureux esprit d'émulation s'est emparé des gardiens; et c'est à qui fera le mieux, chacun dans le département qui lui est assigné. Un peu de peine a suffi pour mettre au courant les détenus. Ils sont, généralement, ardents à apprendre, et le plus grand nombre s'acquitte de sa tâche avec soin et promptitude; les plus longs jours, pour eux, sont ceux où ils n'ont rien à faire. Se sentant traités comme des êtres raisonnables par des gardiens qui ne leur témoignent que de l'affection, du bon vouloir, et le grand désir qu'ils ont de les mettre promptement dans le cas de gagner leur vie, les prisonniers répondent rarement à ces soins par de la violence ou de la mauvaise volonté, et une légère privation de nourriture est généralement suffisante pour les corriger et pour les faire rester dans l'obéissance ou le devoir.

Le manque d'un capital suffisant pour alimenter la partie industrielle du pénitencier, et le manque d'autorité pour nous le procurer, nous a réduit à la nécessité de passer des contrats avec des traitants pour la fourniture des matières premières. Ces traitants paient le travail à raison de tant par *yard*, ou mesure, pour le tissage, et à raison de tant par paire pour les souliers; — système qui est très-bon tant que les prisonniers sont constamment pourvus d'ouvrage. Mais comme la matière manque souvent quand on en a le plus besoin, il en résulte une perte considérable de temps, et, par suite, une charge énorme pour les comtés, qui sont obligés de payer la dépense de leurs détenus dans le pénitencier, sans pouvoir tirer de leur travail un profit équivalent, et cela faute d'un capital qui nous mette à même de pouvoir faire face à tout.

Le nombre des travailleurs a été, pendant l'année, savoir: de cent dix-sept tisseurs et de cent quarante-neuf cordonniers. Il y a eu, en outre, vingt-six cardeurs de laine, seize couturières, trois blanchisseuses, deux cuisiniers, huit menuisiers, quatre forgerons, un tonnelier, un tourneur, un limeur, un étameur et un apothicaire.

Il n'y a peut-être pas de situation où le caractère de l'homme, ses

dispositions, son tempérament et la force de son esprit, puissent être aussi complètement étudiés que dans une cellule. Pour peu que le gardien soit intelligent, il découvre bien vite ses bons et mauvais penchants, et le côté fort ou faible de son esprit, après quoi il agit sur lui en conséquence. Il y a peu de points sur lesquels on se soit plus mépris que sur le caractère des convicts, lesquels, généralement, présentent une masse d'individus malheureux, mal élevés, ignorants, victimes de l'intempérance et de l'abandon. On rencontre parfois chez eux de la ruse, rarement de l'intelligence. Un petit nombre a reçu les premiers rudiments de l'éducation scolaire; la grande majorité, on pourrait dire la totalité, est dépourvue de tout ce qui ressemble à de la moralité ou à de la religion.

Une étude plus minutieuse et plus approfondie du caractère et de l'état des hôtes infortunés des prisons, nous a révélé un autre fait intéressant, c'est que la plupart d'entre eux sont des êtres plus réellement irresponsables de leurs actes qu'on ne le suppose. On peut les diviser en deux classes : 1° les idiots, ou ceux qui, n'étant pas capables de prendre soin d'eux-mêmes, ne peuvent qu'être placés sous la garde des maisons de pauvres; 2° les insensés, ou ceux que travaille, à un plus ou moins haut degré, une aberration d'esprit de nature à les rendre dangereux pour la société, quoique irresponsables de leurs actes, ce qui ne permet pas de les considérer comme devant appartenir aux prisons. On a pourvu, dans plusieurs États, au sort de ces infortunés, et nous nous réjouissons de voir qu'on fit de même pour eux dans celui de Pennsylvanie; car nous sommes convaincu que plusieurs prisonniers de cette espèce ont été enfermés dans ce pénitencier, et que quelques uns y sont même encore.

En définitive, les amis du système et de l'humanité ont grande raison de s'applaudir des résultats moraux que nous en avons obtenus jusqu'ici; et, quoique sur les cent quatre-vingt-neuf libérés sortis de l'établissement, depuis son ouverture, seize soient tombés en récidive, nous ne nous sentons point découragé par ce dernier chiffre, sachant, comme nous le savons, que le plus grand nombre de ceux qui ont séjourné quelque temps dans ce pénitencier, mènent aujourd'hui une conduite exemplaire, et se comportent en bons citoyens.

Du reste, les vingt-six détenus qui sont restés ici pendant trois ans et plus, sont tous sortis améliorés mentalement, et le plus grand nombre paraissent décidément dans un meilleur état de santé qu'à leur entrée.

Ce 13 janvier 1856.

Signé S. R. Wood, gouverneur.

### 7° Rapport du Médecin.

Continuation de bonne santé.—Mortalité faible.—Pas de cas de folie.

La santé générale des prisonniers a été bonne pendant l'année qui vient de finir. Les maladies qui ont été les plus fréquentes sont : les fièvres, les diarrhées, les rhumatismes et les catarrhes.

Les prisonniers qui sont sortis cette année peuvent être classés ainsi qu'il suit, quant à l'état de leur santé, à leur entrée et à leur sortie :

1° Entrés et sortis en bonne santé, 52;

2° Entrés et sortis à peu près dans le même état de santé imparfaite, 3;

3° Sortis en meilleure santé qu'à leur arrivée, 15;

4° Sortis en plus mauvaise santé qu'à leur arrivée, 14.

Sept décès ont eu lieu dans l'année; deux par suite d'inflammation chronique des poumons, deux par suite de phthisie, un par suite de scrofules. Sur les deux morts de phthisie, un était affecté d'un violent catarrhe à son entrée, l'autre avait été traité souvent pour la même maladie pendant une première détention antérieure. Le cas fatal de rhumatisme se montra dans un détenu qui sortait de l'hôpital, où il avait été soigné pendant plus de cinq mois pour cette même maladie. Les quatre autres cas se rapportent à des prisonniers qui sont notés dans les registres du médecin comme reçus en bonne santé.

Le nombre moyen des prisonniers en cellules ayant été de deux cent soixante-six pendant l'année, et le nombre des décès ayant été de sept, la mortalité a été, pour 1855, de 2 et 6/10 sur 100.

31 décembre 1855.

Signé Franklin BACHE, médecin.

### ANNÉE 1856.

#### 8° Rapport du Conseil des Inspecteurs.

(Lu au Sénat et à la Chambre des Représentants le 27 février 1857.)

Difficultés que le système a eu à surmonter dans ses commencements. — Le système devenu une vérité. — État antérieur de la criminalité et de la police. — État actuel. — Progrès immenses. — Commissaires étrangers venus en Pennsylvanie. — MM. Crawford, de Beaumont et de Tocqueville. — Leur opinion favorable au système. — Citations — Nombre disproportionné des prisonniers de couleur. — Conséquences de ce fait.

Bien que le but de notre mission doive se borner, d'après la loi, à

un simple compte-rendu des progrès du système de l'emprisonnement cellulaire dans le pénitencier soumis à notre inspection, cependant, pénétrés que nous sommes de l'excellence de ce système et convaincus de sa supériorité sur tous les autres, nous ne pouvons nous empêcher de sortir quelque peu du cercle qui nous est prescrit, en cherchant à faire valoir tous ses avantages.

L'expérimentation du système a été laborieuse dans ses commencements, et les premières difficultés de mise en œuvre ont découragé bien des gens moins convaincus que nous de sa praticabilité et de son efficacité. Combattu à l'intérieur par bon nombre de nos concitoyens qui, avec les meilleures intentions du monde, lui suscitaient partout des incrédules et des ennemis; mis en question dans ses principes fondamentaux par une commission spéciale nommée par le gouvernement; assailli par l'agent officiel d'une Société influente et infatigable d'un Etat voisin, uniquement parce qu'il était en opposition avec son système favori; attaqué au dehors par des personnes jouissant dans le monde moral et politique d'une haute considération, le système de l'emprisonnement cellulaire a poursuivi sa course sans être ébranlé; ses partisans dévoués l'ont soutenu avec une fidélité et une persévérance dignes d'une telle cause; leurs opinions ont fini par devenir l'opinion publique; l'Etat de Pennsylvanie a fini lui-même par l'adopter et par lui conférer la sanction de la loi; et c'est ainsi qu'après plusieurs années de délibérations, le système, empreint d'un caractère éminent de philanthropie, est devenu une vérité (*true one*).

La question de dépense que ne doit pas négliger d'examiner même une grande nation, n'a point arrêté la Législature; son but, d'accord avec l'humanité prédominante du peuple de la Pennsylvanie, étant, avant tout, d'améliorer la condition des criminels, et de substituer une atmosphère morale et saine à l'atmosphère immorale et empestée des prisons communes.

Disons un mot, à cette occasion, de l'état de choses existant aux temps de la mise à exécution de la loi qui abolit la peine de mort pour tous les crimes autres que celui de meurtre au premier degré, ainsi que le travail forcé (*hard labour*), et l'ignominie des fers et de l'exposition sur la voie publique, avec la tête rasée et le pêle-mêle des geôles communes.

Un écrivain spirituel a dit, en parlant de l'état de la criminalité à cette époque: « Les désordres dans la société, les larcins, les vols avec effraction, les bris de prison, les alarmes de la ville et de la contrée, l'ivrognerie, les profanations, les indécences des prisonniers dans les rues, doivent être restés dans la mémoire de tout le monde. Avec ces

désordres, le nombre des criminels augmentait progressivement à un tel point, que la République effrayée en était venue à se demander s'il était possible de trouver un lieu assez grand et assez fort pour pouvoir les contenir. » C'est une légende de nos pères que l'appréhension des voleurs de nuit était un sujet constant et toujours grossissant d'anxiétés, et nous nous rappelons tous les précautions prises pour notre sécurité personnelle, précautions qui ne sont plus aujourd'hui que le fait de personnes timides, ou dont l'imagination se plaît à conjurer des dangers qui n'existent pas, ou qui, s'ils existent, sont rares et isolés, et ne peuvent plus exciter d'étonnement que par leur nouveauté. Tout homme de trente ans se souvient qu'il y a dix ans à peine, les déprédations sur le public étaient encore très-fréquentes, et commises avec une énormité et une intensité de telle scélérate, que l'attention de toutes les classes de citoyens en était sérieusement préoccupée, et que les conversations de tous les jours ne roulaient pas sur un autre sujet. C'était chose ordinaire d'entendre journellement parler de hardies combinaisons de coquins, de maisons forcées, de seings contrefaits, de vols en pleines rues, de violences de toutes sortes. C'était encore chose ordinaire de voir les magistrats et les autres officiers de justice se former en *ban*, pour visiter les repaires du vice et les plus infimes retraites de la misère, et y faire la chasse aux félons. Il y avait rarement une condamnation pour un crime au-dessus d'un petit larcin qui ne fût le nœud d'une chaîne compliquée de vilainies et de méfaits, dont les coupables avaient été déjà condamnés deux, trois, quatre ou plusieurs autres fois. Notre Cour criminelle avait à juger, à chaque session, une armée de bandits, et chacun de ses arrêts, en faisant gémir tous les philanthropes, était un argument contre l'état déplorable de notre société. Notre police était engagée, chaque jour, dans une foule d'affaires hasardeuses, travaillant sans relâche à la découverte et à l'arrestation des mauvais sujets de toute sorte et de toute trempe qui infestaient nos rues. Une police auxiliaire fut même instituée pour parer aux nécessités des temps. Elle se recruta parmi les citoyens de bonne volonté qui faisaient eux-mêmes des patrouilles pour protéger le sommeil de leurs enfants contre les assauts insidieux des incendiaires et des enfonceurs de portes.

Tel n'est plus aujourd'hui l'état des choses; l'administration de la justice criminelle est, aujourd'hui, tout simplement l'instruction et le jugement des crimes et délits ordinaires, sans que personne s'en inquiète autres que ceux qui y sont personnellement intéressés. Et à quoi doit-on attribuer ces grands résultats? à la rapide diffusion des lumières par le moyen de nos écoles publiques; à l'influence de la Maison de Refuge

instituée pour les jeunes délinquants ; à la digue posée devant le courant du crime par l'introduction de l'emprisonnement solitaire dans notre *Maison d'arrêt* de Moyamensing ; enfin, à la salutaire opération du Pénitencier de l'Est, et à toute la mise en œuvre du grand système adopté par la Pennsylvanie pour garantir à ses citoyens la sûre et paisible jouissance de leurs propriétés et de leurs droits.

La Législature n'ignore pas que les arrangements pénitentiaires des prisons des États-Unis ont attiré l'attention des gouvernements étrangers, et que plusieurs Commissions ont été envoyées parmi nous dans le but de les examiner et de les étudier à fond. C'est un droit commun dont nous usons, en invoquant ici à l'appui de nos propres observations sur la sagesse et la bonté de notre système, le témoignage des personnes désintéressées et sans préventions qui composaient ces commissions.

MM. de Beaumont et de Tocqueville, entre autres, se sont exprimés ainsi qu'il suit dans leur ouvrage intitulé : *du Système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France*.

(Suivent plusieurs citations connues, établissant les avantages du système d'emprisonnement pratiqué dans le pénitencier de Philadelphie.)

M. W. Crawford, esq., envoyé par le gouvernement anglais, s'exprime ainsi dans son rapport au lord vicomte Duncannon :

« Ayant eu la faculté, sans restriction, de visiter les cellules, à volonté, à chaque instant du jour, j'ai trouvé par là l'occasion de m'entretenir seul à seul avec un nombre considérable de prisonniers. Préoccupé surtout de la forte appréhension qui existe dans le monde à l'endroit du danger résultant, pour les détenus, d'un temps trop long passé en cellule, j'ai dû porter, avec le plus grand soin, mes investigations sur les effets produits par ce mode d'emprisonnement tel qu'il est pratiqué à Philadelphie, sur la santé, sur l'esprit et sur le caractère des convicts. J'ai uniformément trouvé que l'influence obviatoire et d'intimidation (*detering*) qu'il exerce est extrêmement grande, et telle que je ne crois pas qu'elle puisse exister au même point dans aucun autre système d'emprisonnement connu ; car, bien que dans de grandes agglomérations d'individus, le silence puisse être maintenu à un haut degré par la sévérité de la discipline, les prisonniers, privés de la facilité de causer, ont inévitablement recouru à d'autres modes de communication. Je ne prétends pas dire que des communications aussi restreintes n'en engendrent pas moins la corruption morale des détenus ; mais je prétends que, quand des prisonniers sont jetés, chaque jour, les uns au milieu des autres, et vivent ainsi de la même vie et dans la même société, l'ennui de la prison en est allégé, et ses ter-

reurs matériellement diminués. Le pénitencier de l'Est n'offre pas cet inconvénient ; parmi les prisonniers avec lesquels je me suis entretenu, j'en ai trouvé plusieurs qui avaient été détenus antérieurement à New-York et dans d'autres prisons où les châtimens corporels sont fréquents ; or, ces détenus m'ont déclaré que cette discipline était moins correctrice que la contrainte résultant d'une solitude continue. Quand des prisonniers sont réunis, il est extrêmement difficile de couper court à tout rapport entre eux sans ce moyen de correction. L'arrivée des nouveaux détenus et le départ des anciens forment, pour ainsi dire, un canal toujours ouvert de communications. Dans le pénitencier de l'Est, la séparation du monde est certaine et complète. Si stricte est la séclusion que j'ai trouvée en causant avec des prisonniers qu'ils n'avaient eu nulle connaissance de l'existence du choléra qui avait sévi, quelques mois auparavant, dans la ville de Philadelphie. L'exclusion de toute connaissance de leurs amis est sévèrement ressentie par eux ; mais, quoique chaque allusion, faite par moi à leur situation, fût nécessairement accompagnée d'un sentiment profond de la peine à laquelle ils étaient soumis, je n'ai aperçu en eux aucun sentiment de colère ou de vengeance ; loin de là, j'ai été particulièrement frappé de l'esprit de douceur et de soumission qui semblait s'être emparé du caractère de tous les convicts, et qui est essentiellement provoqué par la réflexion, la solitude et l'absence de tout châtiment corporel.

« Les seules fautes que les prisonniers puissent commettre dans le pénitencier de l'Est sont : la paresse et le dégât volontaire des matières qu'on leur donne à ouvrager. Les seules punitions qu'on inflige, dans ce cas, sont la privation de travail, la réduction de nourriture et l'emprisonnement dans une cellule ténébreuse. Mais la nécessité de recourir à ces moyens de correction est extrêmement rare. On ne connaît pas l'usage du fouet dans le pénitencier, et il n'y a pas une seule arme à feu dans ses murs. »

« L'emprisonnement solitaire est non-seulement une punition exemplaire, mais encore un agent puissant de réforme morale : il tend inévitablement à arrêter les progrès de la corruption. Dans le silence de la cellule, la contagion ne peut être ni communiquée, ni reçue ; le sentiment de sa propre dégradation ne peut être excité dans l'âme du détenu par l'exposition de sa personne ou de sa faute, et sa réformation ne peut être paralysée par une fausse honte. N'ayant, chaque jour, d'autre compagnon que ses propres pensées, le convict est contraint de prêter l'oreille aux reproches de sa conscience ; forcé de s'arrêter sur ses erreurs passées, il se rattache à tout ce qui lui reste de bons sentiments qu'il a pu jamais éprouver. Ces circonstances sont combinées à un haut

degré pour améliorer les affections et régénérer le cœur. Le cœur s'ouvre peu à peu à de meilleures impressions, et se prépare ainsi à la réception des vérités et des consolations dont le Christianisme seul possède le secret. »

Nous nous bornons à ces citations que tout le monde peut étendre en les lisant dans les rapports où elles se trouvent consignées.

Le Conseil des Inspecteurs a la satisfaction de pouvoir dire que rien de ce qui s'est passé l'année dernière dans le pénitencier n'est de nature à diminuer sa confiance dans le système adopté par la Pennsylvanie; loin de là, ils pensent plus que jamais que ce système est le meilleur qui puisse être adapté à la double fin de toute loi pénale, savoir : l'empêchement du crime et l'amendement du criminel.

Les Inspecteurs insistent de nouveau à ce sujet sur la nécessité de plus en plus urgente de la nomination d'un préposé spécial pour l'instruction et l'éducation morale et religieuse des convicts. Ils espèrent n'avoir plus à se plaindre l'an prochain de cette lamentable lacune dans le système de Pennsylvanie.

Il résulte du rapport du médecin que l'état sanitaire de l'institution est généralement satisfaisant, aucun cas de maladie n'étant survenu qui puisse être attribué, de quelque manière que ce soit, au système de l'emprisonnement solitaire ou séparé auquel sont soumis tous les détenus.

Le rapport du Gouverneur constate qu'il y a eu six récidives dans l'année. Nous dirons à ce sujet que jamais nous n'avons eu ni la présomption ni l'espérance de voir sortir nos libérés sans possibilité d'une rechute. L'incorrigibilité de quelques uns et ce fait que plusieurs autres n'étaient restés ici, la première fois, que fort peu de temps, et n'avaient pu dès lors recevoir aucune impulsion disciplinaire profitable, ne suffiraient que trop pour nous donner la presque certitude de les revoir.

Les Inspecteurs saisissent cette occasion pour appeler l'attention publique sur un autre point; c'est que le nombre des prisonniers de couleur est hors de proportion dans le pénitencier avec celui des prisonniers blancs, comparaison faite du même nombre respectif avec la population libre. Cette remarque doit jeter un grand jour sur la statistique des récidives et des maladies du pénitencier, en raison de l'état de dégradation physique et morale dans lequel vit cette classe de condamnés.

Les opérations financières de l'établissement sont régulièrement transmises au département des finances à Harrisburg, conformément à la loi.

En terminant, les Inspecteurs expriment de nouveau la ferme con-

viction qu'ils continuent à avoir de l'efficacité du système placé sous leur contrôle, système qui n'est plus seulement aujourd'hui à l'état d'expérience, mais à l'état de réalité.

*Signés* Thomas BRADFORD, président;  
W. H. HOOD, secrétaire;  
John BACON.  
Matthew L. BEVAN,  
Robert PATTERSON.

### 5<sup>e</sup> Rapport du Gouverneur.

Population blanche et noire du pénitencier. — Ses antécédents. — Inconvénients de la multiplicité des grâces. — Manque d'institutions préventives. — Prospérité financière de l'établissement. — Effets moraux du système. — C'est le plus parfait qui ait été inventé.

Nous avons, au 1<sup>er</sup> janvier 1836, trois cent vingt-cinq hommes et dix-neuf femmes. Il est entré, dans le courant de l'année, quatre-vingt-quatre blancs, dont trois femmes, et cinquante-neuf noirs, dont huit femmes; en tout cent quarante-trois. Il est sorti, dans la même période, quatre-vingt-sept libérés, trois graciés et douze morts; ce qui fait qu'il reste, au 1<sup>er</sup> janvier 1837, trois cent quatre-vingt-cinq détenus en tout, dont deux cent vingt-sept blancs et cinquante-huit noirs.

Sur le nombre des entrés, dans le cours de l'année, quatre-vingt-huit étaient notés comme se livrant habituellement à l'ivrognerie; vingt-six ayant une réputation analogue, mais niant le fait, et vingt-neuf se déclarant eux-mêmes sobres.

Sur le même nombre, cent venaient ici pour la première fois, trente-deux pour la seconde, dix pour la troisième, et un pour la cinquième. A l'exception de six qui étaient venus une fois avant dans le pénitencier, tous avaient subi leurs condamnations dans d'autres prisons.

L'augmentation, au commencement de cette année, de quarante-un prisonniers, ne doit pas être attribuée à un accroissement de crimes, mais bien seulement à ces deux causes-ci : 1<sup>o</sup> que, depuis que la prison de Walnut-Street est vacante, nous sommes obligés de recevoir tous ceux qui nous viennent du district de l'Est, et qui ne doivent point faire leur temps dans les prisons du comté; 2<sup>o</sup> que depuis la résolution

adoptée par le pouvoir exécutif actuel de ne point accorder de grâces aussi indistinctement qu'on l'avait fait jusque alors, trois détenus seulement sont sortis à ce titre pendant toute l'année 1836.

Toutes les personnes versées dans l'histoire des prisons et dans la pratique de leur discipline, reconnaissent les inconvénients attachés à la pratique de la multiplicité des grâces; aussi se réjouissent-elles avec nous de la résolution manifestée à ce sujet par le premier magistrat dans son discours d'installation. Puisse-t-il, lui et ses successeurs, persévérer dans cette voie. La certitude de la peine, jointe à l'emprisonnement cellulaire, avant comme après jugement, étant le plus actif moyen de diminuer le nombre des crimes.

Quelque important qu'il soit de posséder un bon code pénal et un bon système d'emprisonnement, il l'est encore plus de posséder des institutions qui apprennent à l'enfance et à la jeunesse à ne point s'exposer à en avoir besoin. D'après les observations que j'ai faites sur les six cent soixante-quinze convicts qui me sont pour ainsi dire passés dans les mains depuis l'ouverture du pénitencier jusqu'à ce jour, il m'est démontré que, à quelques rares exceptions près, tous étaient sans instruction, sans éducation, sans principe de religion, sans habitude de travail et de sobriété, et sans métier pour gagner honnêtement leur vie. Tôt ou tard donc ils devaient enfreindre les lois de leur pays, et devenir les hôtes d'une prison. La classe la plus négligée d'entre eux, sous ce rapport, c'est la classe des hommes de couleur. Aussi peuplent-ils nos prisons en bien plus grand nombre que les blancs.

Les affaires pécuniaires de l'établissement n'ont jamais été dans un état si prospère, malgré la grande cherté des provisions, ainsi qu'il résulte des comptes soumis à l'autorité compétente.

Mais cette prospérité financière n'est pas la seule dont nous ayons à nous féliciter. Nous sommes surtout heureux d'avoir à constater les bienfaisants effets que le système produit sur l'esprit et sur les habitudes du plus grand nombre de ceux qui sont restés assez longtemps parmi nous pour pouvoir en profiter. La preuve nous en est fournie par la bonne conduite qu'ils mènent après leur libération. Plusieurs d'entre eux sont restés sous notre garde pendant plusieurs années de suite; et, quoique quelques autres nous soient revenus, le plus grand nombre n'en a pas moins montré jusqu'ici une disposition décidée à suivre les leçons qu'ils ont reçues. Jusqu'ici, les résultats que nous avons obtenus ont été assez grands, non-seulement pour nous indemniser des sacrifices qu'il a fallu faire pour mettre le système en pleine opération, mais encore pour nous encourager dans une œuvre qui procure, j'en ai l'intime et ferme croyance, les moyens

les plus efficaces qu'il ait encore été donné à l'intelligence humaine d'inventer, ou aux efforts humains d'accomplir, pour protéger le criminel novice contre la contagion des criminels vieillissés dans la dépravation et l'habitude invétérée de faire le mal, et pour réformer, en même temps, dans une large proportion, ces deux classes de malfaiteurs.

Ce 1<sup>er</sup> janvier 1857.

Signé S. R. Wood, Gouverneur.

### S. Rapport du Médecin.

Classification sanitaire des détenus à leur entrée et à leur sortie.—Mortalité proportionnelle du pénitencier depuis son ouverture.—Pas de cas de folie.

Comme en 1835, les maladies dominantes, en 1836, ont été les diarrhées, les catarrhes, les rhumatismes et les fièvres.

Les prisonniers sortis pendant le cours de cette dernière année peuvent être rangés en quatre classes sous le rapport de leur santé à leur arrivée et à leur sortie :

1<sup>o</sup> Entrés et sortis en bonne santé, 57.

2<sup>o</sup> Entrés et sortis à peu près dans le même état de santé imparfaite, 6.

3<sup>o</sup> Sortis en meilleure santé qu'à leur entrée, 14.

4<sup>o</sup> Sortis en plus mauvaise santé qu'à leur entrée, 13.

Douze décès ont eu lieu dans l'année, dont quatre par suite d'inflammation aiguë et chronique des poumons, trois de phthisie, un de bronchites, un d'apoplexie, un de paralysie, un d'inflammation de l'estomac et des entrailles, et un de débilité.

Il résulte des tables que nous avons dressées que, sur les douze cas de mort ci-dessus, sept étaient atteints de la maladie lors de leur entrée dans le pénitencier, dont deux sont restés constamment malades depuis le jour de leur admission jusqu'à celui de leur mort.

Le tableau suivant indique le chiffre moyen des prisonniers, des décès et de la mortalité proportionnelle du pénitencier depuis son ouverture jusqu'à ce jour.

ANNÉES.	NOMBRE MOYEN des PRISONNIERS.	NOMBRE des MORTS.	MORTALITÉ par CENT.
1830	31	1	3.
1831	67	4	6.
1832	91	4	4.4
1833	123	1	.8
1834	183	5	2.7
1835	266 <sup>31</sup>	7	2.6
1836	360	12	3.3

Le chiffre moyen de la mortalité annuelle déduit des sept années ci-dessus donne une moyenne générale de 3 pour 100. C'est, après tout, une moyenne de mortalité très-basse pour une prison. Tout confinement, toute contrainte, est nécessairement contraire à la santé, surtout chez des criminels en qui, pour la plupart, les basses et vicieuses passions agissent constamment comme causes premières des maladies; que si, par cas, la santé des détenus s'améliore dans l'emprisonnement, ce ne peut être que par suite de la substitution d'influences plus salutaires à celles auxquelles le criminel se soumet lui-même par ses habitudes dépravées.

Ce 31 décembre 1836.

Signé Franklin BACHE, Médecin.

### Rapport particulier du Comité nommé par le Sénat.

(Lu au Sénat le 16 février 1837.)

Conférences individuelles préférables aux sermons et instructions publiques. — Parallèle entre la règle d'Auburn et la règle de Philadelphie tout en faveur de celle-ci, sous le rapport de la mortalité, et de la santé des détenus. — Son infériorité quant au produit du travail plus que compensée par sa supériorité quant aux produits moraux. — Pas un cas d'aliénation mentale attribuable au système n'est survenu dans le pénitencier depuis son institution.

Le Comité, nommé par le Sénat pour visiter le pénitencier de l'Est, et s'enquérir des procédés et des résultats de sa discipline, a l'honneur de lui rendre compte de ce qui suit :

Le Comité a la satisfaction de pouvoir certifier que les condamnés détenus dans le pénitencier de l'Est y reçoivent l'instruction morale et religieuse nécessaire, point important, et sans lequel la réforme, principe cardinal de notre système pénitentiaire, ne pourrait être raisonnablement espérée.

C'a été un sujet de discussion parmi les philanthropes de savoir si des instructions publiques, adressées aux convicts réunis, au moyen de sermons prononcés chaque jour de sabbat, ou si des conférences privées avec un instituteur moral et religieux, dans la tranquillité et la solitude d'une cellule, sont le moyen le plus propre de produire sur la conscience des convicts l'impression profonde et durable qui, seule, peut assurer à toujours leur amendement. Les arguments pour et contre qu'a soulevés cette question sont trop volumineux pour trouver place dans ce rapport. Le Comité se bornera donc à donner le résultat de ses recherches et déductions sur cette partie de son enquête, en disant qu'il en est sorti pour lui la conviction que le dernier mode est, dans le plus grand nombre des cas, préférable au premier.

Cette opinion a prévalu, jusqu'à un certain degré, dans le monde, que la contrainte continue et non interrompue de la cellule solitaire, telle qu'elle est pratiquée dans le pénitencier de l'Est, doit nécessairement miner et éventuellement détruire la santé et la vigueur physique des détenus. Le Comité s'est fait un devoir de rechercher ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans cette imputation. A cet égard, le Comité a mis de côté les raisonnements abstraits et les spéculations douteuses pour s'en tenir à des témoignages convainquants, — savoir : les résultats de l'expérience, et l'application des faits ascertainés.

Dans les prisons de Columbus (Ohio), de Wethersfield (Connec-ticut), de Charleston (Massachusets), de Sing-Sing et d'Auburn (New-York), et dans plusieurs autres prisons et pénitenciers, le confinement solitaire en cellules est alterné avec le travail en commun durant une grande partie du jour; la comparaison des tables de mortalité de ces établissements avec celles du pénitencier de Philadelphie, démontre péremptoirement que la solitude continue, qui est la base de la discipline de ce pénitencier, n'est nullement nuisible à la santé des détenus.

Dans le pénitencier de l'Est, les décès sont dans la proportion de 2 5/10<sup>e</sup> sur 100; à Sing-Sing, de 4 sur 100; à Auburn, de 2 sur 100, et ainsi de suite; — ce qui ne laisse plus de doute sur cette conclusion, que la santé des détenus est aussi bien préservée dans les prisons de Pennsylvanie que dans aucune autre institution semblable, aux États-Unis ou ailleurs.

Une autre objection est faite encore quelquefois contre la discipline suivie dans le pénitencier de l'Est, objection qui, dans l'opinion de votre Comité, n'a pas plus de fondement que celle qui vient d'être réfutée; c'est celle qui consiste à dire qu'une séclusion solitaire non interrompue tend nécessairement à déranger l'énergie mentale, « à détrôner la raison et à faire un débris de l'esprit immortel. » Dans ce cas encore, le Comité aura recours à l'irréfutable témoignage des faits et de la vérité constatée. En comparant les registres des différents pénitenciers des États-Unis, on arrive à cette démonstration que le pénitencier de Philadelphie fournit aussi peu (sinon moins) de cas d'aliénation mentale qu'aucune autre institution pénitentiaire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est pas encore survenu dans le pénitencier *un seul cas* de dérangement d'esprit qui n'ait eu sa cause dans des circonstances *totale-ment étrangères à sa discipline*, ou ne soit antérieures ou postérieures au confinement. Quels que puissent être les effets délétères ou *stultifiants* de la séclusion absolue, sans travail, sans livres, sans instruction morale, sans communication journalière avec les gardiens, il est certain qu'avec toutes ces circonstances réunies et employées pour distraire l'esprit des détenus des ennuis et des dangers d'une solitude complète, les hôtes de notre pénitencier ne courent nullement le risque de devenir fous pour la cause qu'on suppose.

Nous reconnaissons volontiers que le pénitencier de Philadelphie n'est point une source de revenus pour l'État, comme c'est le cas de plusieurs pénitenciers appartenant à des États voisins; mais n'est-ce pas un titre glorieux pour la philanthropie Pennsylvanienne d'avoir préféré la réforme morale et la restauration sociale du convict à une

secondaire et misérable considération de *dollars* et de *cents*! Avec ce trait distinctif de l'élévation de son caractère, la Pennsylvanie reste seule dans sa gloire. Elle s'est, dans tous les temps, distinguée par sa charité envers les fragilités de l'humaine nature, et par son incessante sollicitude à réformer plutôt qu'à punir ceux qui ont pu s'écarter du sentier de la droiture et de la vertu.

Les objections qui précèdent ayant été examinées et pesées à fond par votre Comité, et votre Comité les ayant heureusement résolues, du moins il le suppose, en faveur du système de Pennsylvanie, on peut dire aujourd'hui, comme chose à peu près convenue, que notre discipline pénitentiaire approche plus près de la perfection qu'aucune autre qui ait encore été éprouvée.

Le Comité ne croit pas nécessaire d'entrer dans les détails statistiques de l'institution; les rapports annuels qui vous sont présentés sur son administration ne laissent rien à désirer à cet égard.

Toutefois, après avoir reconnu et posé les véritables principes sur lesquels l'institution est basée, le Comité ne peut quitter ce sujet sans exprimer son entière approbation du mode et de la manière avec lesquels ces principes ont été appliqués, sous la judicieuse direction du Gouverneur et du Conseil des Inspecteurs de l'établissement. L'activité, l'industrie et la rectitude de conduite du Gouverneur sont proverbiales, et la propreté, la santé et l'amélioration morale des convicts, de même que l'état des travaux et la qualité de leurs produits, se réunissent pour attester à quel point il comprend dignement sa mission, et à quel point il importe à l'administration du pénitencier de le garder longtemps à sa tête.

---

## ANNÉE 1857.

---

### 3<sup>e</sup> Rapport du Conseil des Inspecteurs.

(Lu au Sénat et à la Chambre des Représentants le 8 février 1858.)

Mutations dans le personnel du pénitencier. — Le docteur Darrach succède au docteur Bache. — Diminution des crimes attribuée au système. — Augmentation des récidives de cette année expliquée. — Situation des libérés. — Abus des maisons d'arrêt non cellulaires. — Mauvaises opérations industrielles; perte considérable; causes. — Aucun cas de folie attribuable au système. — Exemples de longues détentions solitaires sans danger. — Grâces rendues à Dieu.

Les pouvoirs du dernier Conseil des Inspecteurs étant expirés de-

puis le dernier rapport annuel, les juges de la Cour Suprême ont renommé les soussignés Inspecteurs du pénitencier de l'Est.

M. Samuel R. Wood a été renommé Gouverneur du pénitencier.

Le docteur Darrach a été nommé médecin en remplacement du docteur Bache, démissionnaire.

Le nombre des prisonniers de couleur est toujours beaucoup plus considérable que celui des prisonniers blancs, dans le pénitencier, comparativement au nombre des blancs et des noirs, dans la vie libre. La mortalité des uns et des autres suit la même proportion. Nous nous en référons, pour les détails, au rapport du médecin.

Quand on considère que le pénitencier de l'Est reçoit tous les individus condamnés à deux ans et plus, dans la ville et le comté de Pennsylvanie, ainsi que tous les condamnés pour félonie à plus d'un an dans les comtés de l'est des montagnes, et que ce district renferme la plus large portion de l'État, avec une population de plus d'un million d'âmes, nous ne pouvons avoir que d'abondantes raisons de croire que le crime n'a pas augmenté dans la proportion de la population, et que cette diminution doit être attribuée, en grande partie, au système de l'emprisonnement solitaire ou séparé, avec travail.

Bien que le nombre des récidives ait été plus grand cette année que l'année dernière, nous n'avons point lieu d'être surpris, sept sur dix-neuf ayant été détenus précédemment dans la prison de Walnut Street, et le plus grand nombre n'ayant pu trouver de l'ouvrage par suite du mauvais état des affaires. Tous, du reste, étaient intempérants avant leur condamnation, et ils doivent autant à leur habitude de s'enivrer qu'au manque d'ouvrage leur seconde entrée dans la prison.

L'intempérance est la cause des trois quarts des crimes et délits qui se commettent. Nous ne connaissons pas d'autre remède à ce mal que d'inculquer fortement les vérités de la morale et de la religion dans l'esprit et dans le cœur des malheureux qui se ruinent ainsi eux-mêmes. Et pour cela nous demandons de nouveau qu'un instituteur moral et religieux leur soit nommé pour les visiter fréquemment dans leurs cellules, et leur inculquer journellement l'amour de la sobriété et de la religion.

La situation et les souffrances des convicts libérés ont excité notre attention et nos sympathies. La modique somme d'argent (5 dollars) qu'on alloue à chaque convict à sa sortie est souvent dépensée avant qu'ils aient pu trouver de l'ouvrage; alors il ne leur reste ni moyen ni espoir d'échapper à la misère et de se maintenir honnêtes. Des maisons de travail industriel et agricole devraient être établies, sur une large échelle, près des grandes villes et des cités, pour y recevoir tous

ceux qui manquent d'ouvrage. Des établissements de cette nature augmenteraient sans doute le chiffre du budget, mais ils diminueraient d'autant les frais de justice criminelle, ce qui établirait une compensation, sous ce rapport, en même temps que la moralité publique y gagnerait.

Un grand mal provient encore de ce que les individus non encore jugés sont déposés dans des maisons d'arrêt non cellulaires, où ils se livrent à tous les vices et à tous les désordres de la vie en commun; de sorte que, quand ils arrivent au pénitencier, ils sont tous imprégnés de la corruption physique et morale qu'ils ont contractée ou augmentée dans les prisons de comté. Il nous en arrive souvent dans un état complet d'ivresse. Si un Conseil d'Inspecteurs, nommé par les juges des Cours de comté, était attaché à chacune de ces prisons, nous n'aurions point à signaler de pareils abus.

Les Inspecteurs regrettent d'avoir à dire que les opérations industrielles de la maison ont constitué, cette année, pour ses finances, une perte considérable. — La stagnation générale des affaires, qui a existé pendant plusieurs mois, a forcé beaucoup de nos traitants à cesser de fournir de l'ouvrage aux détenus. Cette circonstance a imposé aux Inspecteurs la nécessité d'acheter par eux-mêmes des matières premières pour tenir les bras occupés, et, une fois dans cette voie, une lourde dette n'a pas tardé à nous venir. Les objets manufacturés se sont accumulés, et nous n'avons pu les vendre qu'en consentant des rabais énormes. Nous n'avons point le pouvoir d'emprunter pour payer notre dette. C'est pourquoi nous venons solliciter de la Législature un secours ou un prêt de 10,000 dollars, jugé par nous nécessaire pour combler le déficit des ventes. Les prix élevés des denrées, pendant le cours de l'année dernière, a aussi considérablement augmenté nos dépenses.

Du reste, l'expérience d'une autre année nous met à même de pouvoir constater qu'aucun cas de folie (*insanity*) ne s'est déclaré dans le pénitencier, qui ait été produit par le confinement solitaire ou séparé agissant d'une manière nuisible sur l'esprit. Il survient chaque année des cas de démence; mais ils sont l'effet de l'inconduite, et cèdent ordinairement aux remèdes de la médecine. Les craintes que quelques personnes avaient conçues relativement à l'influence qu'elles supposaient que devait avoir les longues détentions solitaires sur la santé du corps et de l'esprit des prisonniers sont aujourd'hui prouvées sans fondement. Un condamné, qui avait été confiné pendant sept années, est sorti dernièrement en bonne santé et réformé dans son tempérament et sa conduite. Il se porte et se comporte aujourd'hui très-bien.

Quand il fut condamné, il déclara qu'il préférerait la mort à un confinement de sept ans en cellule. Quand le temps de sa peine fut expiré, il exprima ses sentiments de reconnaissance pour les bons soins qu'on avait pris de lui, déclarant qu'il avait reçu des bienfaits qu'il ne pourrait jamais oublier, et qu'il espérait bien n'en jamais perdre le fruit.

Il y a maintenant dans le pénitencier plusieurs prisonniers qui y sont détenus solitairement depuis huit ans; — d'autres, depuis six ans; — d'autres, depuis cinq ans. — *Tous* sont dans un parfait état de santé. Parmi les mieux portants se trouvent ceux qui sont depuis le plus longtemps en prison.

Le plus grand nombre de ceux qui sont sortis, continuent à jouir d'une santé excellente. Ils nous donnent presque tous la même satisfaction sous le rapport de la conduite. Nous les rencontrons souvent dans la ville, et toujours ils nous abordent avec des remerciements, nous déclarant uniformément que ç'a été un grand bien pour eux d'avoir été enfermés dans les cellules du pénitencier de l'Est.

Nous ne pouvons clore ce rapport sans adresser nos actions de grâces au suprême Gouverneur de l'Univers, pour la bonté qu'il a eue de couronner nos efforts de tant et de si grands succès. — Puisse la Législature continuer à cette œuvre de désintéressement et de bon vouloir sa haute bienveillance et sa protection, et, dans peu, grâce à l'influence salutaire des écoles publiques disséminées partout dans nos villes et dans nos campagnes, la santé morale de tous leurs habitants sera dans un état si parfait, que l'intempérance, la pauvreté et le crime auront presque cessé d'avoir un nom dans notre bienheureux pays.

Thomas BRADFORD, président;  
William H. HOOD, secrétaire;  
John BACON, trésorier.

### 3. Rapport du Gouverneur.

Causes des crimes et des récidives. — Intempérance. — Condition des libérés. — Courtes détentions rendent toute réforme impossible. — *Id.* du pouvoir de faire grâce. — Causes du mauvais état de l'industrie du Pénitencier. — Espoir pour l'avenir.

Comme il n'est rien survenu, dans le pénitencier, pendant le cours de l'année dernière, en dehors de ce qui se passe habituellement dans

les établissements de cette nature, je n'ai que quelques observations à ajouter, dans ce rapport, à celles que contiennent déjà mes rapports précédents.

Comme toujours, l'intempérance est la cause principale des récidives, comme elle l'a été des premières fautes.

Une autre cause de récidive se rencontre, surtout pendant l'hiver, dans le mauvais vouloir que témoignent beaucoup de maîtres-ouvriers ou fabricants, lorsqu'il s'agit pour eux de recevoir dans leurs ateliers ou boutiques des individus qui sortent de prison. Quand les portes du travail leur sont fermées, les malheureux se trouvent dans une telle situation, qu'on ne doit pas être surpris si parfois ils sont tentés de voler au lieu de mourir de faim. Je pense qu'il résulterait un grand bien de la faculté qui serait laissée aux tribunaux d'abrèger ou de prolonger de quelques mois la durée de l'emprisonnement, de telle sorte que toujours les libérations aient lieu au printemps, en été ou pendant l'automne. Bien que ce soit pour nous une source de regrets de voir rentrer en prison quelques uns de ceux qui en sont sortis, ce n'en est pas moins pour nous un grand sujet de joie de savoir que, même parmi ceux qui passaient pour les plus incorrigibles, il s'en trouve qui, une fois dehors, mènent une conduite honnête, sobre et laborieuse.

J'ai déjà exprimé plusieurs fois l'opinion que l'on ne doit envoyer ici que des condamnés qui ont au moins deux ans de prison à faire, convaincus que nous sommes que la réforme est impossible avec une peine de plus courte durée. L'expérience n'a que trop confirmé depuis mes conjectures à ce sujet.

Il arrive fréquemment que, dès qu'un individu est condamné, ses parents et amis lui promettent de faire tous leurs efforts pour obtenir la diminution de sa peine. Le convict arrive ici, en conséquence, sous l'impression de l'idée qu'il n'y restera que quelques jours, ou, au plus, quelques semaines. Il se complait quelque temps dans cette croyance; mais arrive bientôt le désappointement; alors il se croit oublié et négligé par tous ceux qui le connaissent; alors il se trouve dans l'état d'esprit le plus malheureux. Ce serait assurément, de la part de ses amis, une marque plus certaine d'intérêt et de zèle de chercher à le réconcilier autant que possible avec son sort, et de préparer son esprit à de plus mauvais jours.

C'est maintenant une chose généralement admise par tous ceux qui ont fait une étude sérieuse des peines et des prisons, que l'efficacité de la peine git moins dans sa *sévérité* que dans son *inévitabilité*.

Quant aux choses mêmes du pénitencier, ce sera à peine un sujet de

surprise pour ceux qui sont familiers avec les affaires publiques ou privés d'apprendre que nos finances ne sont pas dans un état aussi prospère qu'elles l'étaient l'an passé. Les causes qui ont exercé une si déplorable influence sur presque toutes les branches de l'industrie ont dû agir, de la même manière, sur nos opérations d'ateliers, en même temps que le haut prix des denrées a dû nécessairement élever nos dépenses d'entretien bien au-delà de ce qu'elles avaient coûté les années précédentes. Cependant, par suite de quelques nouveaux arrangements pris, je crois que nous pouvons compter sur des profits plus élevés du travail des prisonniers, à l'avenir, sans courir aucun risque de perte ou de gain sur les articles confectionnés.

Voici quelle était la répartition des travaux au 31 décembre 1837 : tisseurs, cent cinquante-neuf; cordonniers, cent cinquante-six; forgerons, trois; menuisiers, quatre; ferblantier, un; cuisiniers, deux; tourneur, un; boulanger, un; armurier, un; tonnelier, un; éplucheurs d'étoupes, trente-trois; tailleurs, deux; *jobbers*, dix; apothicaire, un; couturières, quatre; divers, deux; oisifs, six : total, trois cent quatre-vingt-sept.

Ce 2 février 1858.

Signé S. R. Wood, gouverneur.

### 3<sup>e</sup> Rapport du Médecin.

Santé comparative des entrées et des sorties.—Différence, sous ce rapport, entre les prisonniers blancs et les prisonniers de couleur. — Mortalité comparative de ces deux classes de détenus, depuis l'ouverture du pénitencier. — Quatorze cas de démence chez les prisonniers de couleur.—Leurs causes.—Leur guérison.

Les prisonniers *entrés*, cette année, dans le pénitencier, peuvent être classés, ainsi qu'il suit, sous le rapport de la santé et de la couleur :

1 <sup>o</sup> Prisonniers <i>blancs</i> en bonne santé. . . . .	42	} 101
2 <sup>o</sup> id. id. en santé imparfaite. . . . .	59	
3 <sup>o</sup> Prisonniers <i>noirs</i> en bonne santé. . . . .	25	} 60
4 <sup>o</sup> id. id. en santé imparfaite. . . . .	35	

Total. . . 161 *entrés*.

dont 94 en santé imparfaite, et 67 seulement en bonne santé.

Les prisonniers *sortis*, dans le cours de l'année, peuvent être classés de la même manière, sous le rapport de la couleur, et sous le rapport de leur santé comparée à l'époque de leur entrée et de leur sortie.

1 <sup>o</sup> Prisonniers <i>blancs</i> entrés et sortis en bonne santé. . . . .	58	} 92 <i>blancs</i> .
2 <sup>o</sup> Prisonniers <i>blancs</i> entrés et sortis en santé imparfaite. . . . .	8	
3 <sup>o</sup> Prisonniers <i>blancs</i> sortis en meilleure santé qu'à leur entrée. . . . .	17	
4 <sup>o</sup> Prisonniers <i>blancs</i> sortis en plus mauvaise santé qu'à leur entrée. . . . .	9	
5 <sup>o</sup> Prisonniers <i>noirs</i> entrés et sortis en bonne santé. . . . .	33	} 49 <i>noirs</i> .
6 <sup>o</sup> Prisonniers <i>noirs</i> entrés et sortis en santé imparfaite. . . . .	6	
7 <sup>o</sup> Prisonniers <i>noirs</i> sortis en meilleure santé qu'à leur entrée. . . . .	4	
8 <sup>o</sup> Prisonniers <i>noirs</i> sortis en plus mauvaise santé	6	

Total. . . 141 *sortis*,

dont 112 en bonne santé, et 29 seulement en santé imparfaite.

Il résulte des tableaux qui précèdent que le taux de la *bonne* santé chez les prisonniers sortants a été plus élevé que celui de la *santé imparfaite* chez les prisonniers entrants, et que, sur vingt-neuf prisonniers sortis en santé imparfaite, il y en avait douze de couleur; ce qui dénote que le système d'emprisonnement pratiqué dans le pénitencier est moins favorable à la santé des prisonniers noirs qu'à celle des blancs. Il résulte aussi des mêmes tableaux que, sur les cent soixante-onze entrés, on en compte soixante de couleur, ce qui est 13/100 pour 100 de la proportion noire de l'État; tandis que les cent un entrés blancs forment seulement 3/500 pour 100 de la population blanche. Cette disproportion des prisonniers de couleur a toujours augmenté indûment le nombre des cas de maladies graves et prolongées, en même temps que le chiffre de la mortalité dans le pénitencier.

Dix-sept décès ont eu lieu, dans l'année, sur une population moyenne de trois cent quatre-vingt-sept prisonniers, savoir: sept sur deux cent trente-trois blancs, et dix sur cent cinquante-quatre noirs.

Sur les sept décédés blancs, cinq étaient atteints de maladies

incurables et deux laissaient peu d'espoir. Quatre d'entre eux étaient dans un mauvais état de santé à leur entrée; et tous, à l'exception d'un, peut-être, sont victimes de la siphilis, des scrofules, de la désorganisation des poumons et de la masturbation. La durée de l'emprisonnement a été de moins d'un an pour quatre, de deux ans pour deux, et de cinq ans pour le septième. Ce dernier était entré avec des dispositions prononcées à l'apoplexie, et une siphilis secondaire.

Les mêmes causes se retrouvent à peu près chez les dix décédés noirs, avec cette circonstance particulière que la masturbation entre pour les deux tiers dans les causes de maladie et de mort des prisonniers de couleur.

C'est à cette cause seulement qu'il faut attribuer les quatorze cas de défiance qui se sont déclarés dans la population noire de la prison. Du reste, tous ces cas ont été guéris, excepté un qui est seulement adouci, et un autre qui est encore sur la liste.

Le tableau suivant indique le nombre moyen des prisonniers blancs et noirs, et celui de la mortalité de chaque année depuis l'ouverture du pénitencier.

ANNÉES.	MOYENNE totale des prison- niers.	NOMBRE total des Morts.	P. 0/0 total de Mortalité	PRISON- NIERS blancs.	P. 0/0 de Mortalité des prison- niers blancs.	PRISON- NIERS de couleur.	P. 0/0 de Mortalité des prison- niers noirs.
1830	31	1	3	21.81	4.19	9.19	00.00
1831	67	4	6	47.75	4.18	19.25	10.03
1832	91	4	4.4	69.42	1.44	21.58	13.52
1833	123	1	8	89.30	1.11	33.70	00.00
1834	183	5	2.7	123.58	.80	59.42	6.68
1835	266	7	2.6	157.74	1.26	108.26	4.61
1836	360	12	3.3	202.	.99	148.	6.74
1837	387	17	4.3	233.	3.00	154.	6.49

Ce rapport constate deux résultats très-satisfaisants, savoir : 1<sup>o</sup> que, durant l'année expirée, tandis que, à l'admission, il y a eu 64 59/100 pour 100 de santé *imparfaite*, il y a eu, à la sortie, 79 43/100 pour 100 de *bonne* santé; 2<sup>o</sup> que, quoique ce pénitencier soit surchargé d'une nombreuse, malade et paresseuse population noire, qui, par l'abus de soi-même, se débilité le corps et l'esprit, tombe malade et entre pour 3,5 dans le chiffre de la mortalité; cependant, durant une période de sept ans et trois mois, il n'y a pas eu plus de cinquante-un décès, dont dix-sept seulement appartiennent à la population blanche, ce qui fait, en définitive, pour cette population, une moyenne totale de mortalité de 1 80/100.

Philadelphie, ce 1<sup>er</sup> janvier 1838.

Signé W. DARRACH, médecin.

## ANNÉE 1838.

### 10<sup>e</sup> Rapport du Conseil des Inspecteurs. (Lu au Sénat et à la Chambre des Représentants le 19 février 1839.)

Nomination d'un instructeur moral. — M. Thomas Larcombe. — Continuation des bons effets du système. — Bonne conduite des libérés. — Santé meilleure à la sortie qu'à l'entrée. — Nécessité de la construction d'un asile spécial d'aliénés. — Inconvénients pour le Pénitencier de l'absence de cet asile.

En conformité de la résolution passée à la dernière session de la Législature, M. Thomas Larcombe, de cette cité, a été nommé instructeur moral (*moral instructor*) de cette institution. Ce *gentleman* est ministre de l'église Baptiste (*Baptist-Church*), et, au moment de sa nomination, il était instituteur dans l'une de nos écoles publiques. Il est entré en fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 1838. Il passe chaque jour, de six à huit heures, à visiter les malades, instruire les ignorants, et distribuer à tous, suivant leurs besoins, les secours et les consolations de la religion. Il prêche deux fois chaque dimanche, le matin et le soir, en se plaçant alternativement dans chaque bloc de cellules. Sa prudence, sa fidélité et sa piété se manifestent dans ses infatigables labeurs de chaque jour, et il n'a fait jusqu'ici que justifier les excellents témoignages qu'on avait

rendus de son caractère. Nous joignons à ce rapport un compte-rendu de ses premiers travaux. Ses débuts sont de nature à nous donner les plus encourageantes espérances pour l'avenir.

L'expérience de cette nouvelle année n'a fait qu'ajouter à notre conviction sur l'efficacité du système d'emprisonnement cellulaire, soit comme punition, soit comme réforme morale du coupable. Dans le système pénitentiaire le plus parfait que puisse concevoir la sagesse de l'homme, il y aura toujours des condamnés incorrigibles. Avec des êtres aussi dépravés que ceux qui sont confiés à nos soins, les rechutes, après la sortie de prison, sont, pour la plupart, inévitables. Cependant, tout en ayant à déplorer le retour de quelques uns, nous avons à nous féliciter de la persévérance que beaucoup de nos libérés apportent à se montrer fidèles aux principes de tempérance et de probité qu'ils ont reçus dans l'établissement.

Le rapport ci-joint du Gouverneur fournit sur l'intérieur du pénitencier les plus précieux renseignements. Le peu de produit des travaux des détenus, comparé à ceux des autres pénitenciers, y est surtout expliqué d'une manière tout à fait conforme à notre propre expérience des travaux et des dépenses de l'institution.

Pour ce qui est de l'état sanitaire du pénitencier, nous nous en référons à l'intéressant et satisfaisant rapport du médecin. Nous dirons seulement ici qu'il ne serait pas juste de charger le système de l'emprisonnement solitaire ou séparé du chiffre de mortalité qu'on a principalement remarqué dans ces deux dernières années, ce chiffre relevant tout entier aux désordres antérieurs et à la santé perdue des prisonniers, surtout des prisonniers de couleur, dont nous avons un plus grand nombre dans le pénitencier de l'Est que dans aucune autre prison des États-Unis, sans en excepter les États à esclaves. Le rapport du médecin prouve du reste que la santé des prisonniers sortants est généralement meilleure que celle des prisonniers entrants, ce qui fait dire avec raison au médecin que le pénitencier est le récipient de la maladie et le dispensateur de la santé. Nous nous en référons encore à ce rapport, particulièrement pour ce qui concerne les cas de démence, leurs causes et leur guérison.

Et à cette occasion nous renouvellerons nos instances auprès de la Législature pour l'érection, aux frais de l'État, d'un asyle spécial d'aliénés pour les pauvres. Depuis l'ouverture du pénitencier, plusieurs individus y sont entrés comme convicts, qui étaient privés de leur raison au moment de la perpétration de leur crime. Un pénitencier n'est point un lieu convenable pour le traitement et les soins qu'exigent des fous. C'est pourquoi nous unissons notre témoignage et nos vœux à

ceux des respectables pétitionnaires qui poursuivent en ce moment devant les Chambres la réalisation de ce bienfaisant projet.

Signé Thomas BRADFORD,  
JOHN BACON,  
H. PATTERSON,  
M. L. BEVAN,  
W. H. HOOD.

### 10<sup>e</sup> Rapport du Gouverneur.

Les effets du système ne seront complets que quand les maisons d'arrêt seront cellulaires. — Désavantages du Pénitencier, quant au produit de ses travaux, provenant de la position de la Pennsylvanie, de la cherté des denrées, et de son exubérante population noire, etc. — Inconvénients d'affermir les bras des détenus.

Le système de l'emprisonnement séparé avec travail fonctionne depuis neuf ans dans le Pénitencier de l'Est. J'ai, durant cette période, présenté annuellement, sous une forme concise, mes vues et mes observations sur les effets produits, sous mes yeux, par la discipline de ce système. Je n'ai rien à ajouter, à la fin de cette année, à mes rapports précédents, si ce n'est pour exprimer de nouveau ma ferme croyance en l'excellence et l'efficacité de cette discipline, et pour répéter que je suis plus fortement convaincu que jamais que ce mode d'emprisonnement est le seul qui puisse atteindre le but que le zèle intelligent de la philanthropie s'efforce depuis si longtemps d'accomplir. Comme toutes les choses humaines, ce système a ses imperfections. Nous devons donc moins le condamner que le comparer aux autres systèmes.

Nous avons, le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, quatre cent soixante-dix prisonniers, ce qui fait trente de plus qu'au premier janvier 1838, mais à peu près trente de moins que le nombre que nous avions supposé, il y a deux ans, devoir exister à cette même époque.

Le grand nombre de prisonniers qui ont vécu en réunion, pendant plusieurs années, dans les prisons de *Walnut* et *Arch-Street*, où ils ont trouvé toutes les occasions de se corrompre entre eux, ne nous permet pas d'espérer de sitôt une diminution notable dans le nombre des nôtres; et nous ne pouvons compter sur l'entière réalisation des effets de notre système, qu'autant que les détenus que nous plaçons dans nos

cellules nous viendront de prisons de Comté soumises au régime cellulaire.

Sur les cent soixante-dix-huit prisonniers qui sont entrés dans le pénitencier durant l'année écoulée, vingt-cinq avaient été une fois; treize, deux fois; quatre, trois fois; trois, quatre fois; et deux, cinq fois condamnés auparavant. Sur ces quarante-sept récidivistes, vingt-trois étaient sortis du pénitencier. Sur ces vingt-trois on en comptait quinze qui avaient séjourné comme convicts dans d'autres prisons avant leur première admission dans celle-ci. Un était fortement suspecté d'être un ancien convict, et un autre était condamné pour un crime commis avant sa première détention. Les six derniers paraissaient n'avoir préalablement séjourné dans aucune autre prison que celle-ci, si ce n'est dans la geôle de Comté. Sur ces six, trois étaient blancs; et trois, de couleur, étaient presque idiots: tous étaient intempérants et sans instruction, ni éducation.

Dans un de mes précédents rapports, j'ai émis l'opinion que les prisonniers pouvaient travailler aussi avantageusement seuls dans leurs cellules, que réunis dans un atelier commun. Je continue à penser ainsi, ce qui n'empêche pas que je n'aie jamais douté qu'il y ait un plus grand nombre d'industries praticables dans les ateliers que dans les cellules. Pour ce qui est du produit des travaux des détenus, plusieurs circonstances doivent être prises en considération. La situation de Sing-Sing a été choisie à cause des carrières de marbre qui s'y trouvent en quantité. On a pensé que les prisonniers les plus ignorants et les plus maladroits pourraient être employés avec facilité et profit dans les carrières, tandis que les plus habiles seraient employés à tailler et à polir le marbre. Dans les autres parties de la contrée, certains articles sont en grande demande, et peuvent produire de gros bénéfices. Dans les États de l'Ouest, le travail est rare, et les salaires sont plus haut que dans la plupart des États de l'Est; de là les profits des prisons de l'Ohio et de Kentucky.

Le caractère physique des prisonniers est aussi très-différent dans les différentes parties de l'Union. Les prisonniers venant des grandes villes ne sont pas d'aussi productifs travailleurs que ceux venant des districts ruraux. C'est pourquoi nous trouvons parmi eux une classe de détenus meilleurs et plus intelligents dans les États de la Nouvelle-Angleterre et à Auburn, qu'à Sing-Sing et à Philadelphie; ils apprennent par cela seul beaucoup plus facilement un métier; ils sont mieux portants et font plus d'ouvrage.

Sous ce rapport, le pénitencier de l'Est est plus défavorablement situé qu'aucun autre dans l'Union. La Pennsylvanie étant contiguë

à trois États à esclaves, devient le receptacle des noirs libres mécontents, des esclaves sans valeur mis pour cela en liberté par leurs maîtres, et des esclaves vagabonds et fugitifs.

Tous ceux qui connaissent cette classe d'individus savent à quel point elle est généralement ignorante, indigne et méprisable, et combien dès lors elle est portée à la dépravation et au vol. Aussi comptons-nous pour 40 sur 100 de la population totale la population noire du pénitencier. Il est difficile de donner des métiers productifs à cette classe de détenus, et le plus grand nombre nous arrivent dans un si déplorable état de santé qu'ils ne peuvent, pendant quelque temps, être mis à l'ouvrage. C'est à cette classe que nous devons, en conséquence, attribuer la modicité du gain total des travaux, proportionnellement au nombre total des détenus.

Le système, pratiqué dans quelques prisons, d'affermir les bras des détenus à des confectionnaires ou traitants, est, sous le point de vue pécuniaire, prouvé le plus productif, en même temps qu'il fait courir moins de risques à l'État, et qu'il n'exige l'emploi d'aucun capital. Il y a cependant de sérieuses objections à faire contre la faculté qui en résulte pour les traitants et leurs agents d'entrer journellement en libre rapport avec les détenus. Une telle faculté doit fournir de fortes tentations d'enfreindre les règles les plus salutaires de la discipline, et les inconvénients qui en résultent ne nous paraissent pas pouvoir être compensés par les bénéfices qu'on en retire. La plupart des prisons d'État peuvent nourrir leurs prisonniers à meilleur marché que nous, en raison de leur situation plus avantageuse. C'est ainsi que, dans l'Ohio, avec un peu plus de prisonniers que nous, la dépense de nourriture ne s'est élevée, l'an dernier, qu'à d. 8,108; tandis que la même dépense, chez nous, s'est élevée, la même année, à d. 17,608, c'est-à-dire à plus du double. D'un autre côté, notre dépense en vêtements a été moindre, l'Ohio ayant dépensé pour cet *item* d. 3,239, et nous d. 2,279 seulement.

Les changements apportés dans les calorifères à l'eau chaude d'une des ailes du pénitencier ont atteint le but désiré. Aujourd'hui, les cellules jouissent d'une température agréable, et les détenus ne peuvent plus communiquer par les conduits, comme précédemment. Des changements semblables seront successivement opérés dans les autres ailes dès que la saison le permettra.

Ce 1<sup>er</sup> janvier 1839.

Signé S. R. Wood, Gouverneur.

10<sup>e</sup> Rapport du Médecin.

Cas d'aliénation mentale; dix chez les noirs, huit chez les blancs. — Causes, et guérison. — Ne peuvent être attribués au système. — Augmentation de mortalité. — Causes. — Tableau proportionnel du nombre des prisonniers noirs dans le Pénitencier de Philadelphie et dans les autres Pénitenciers.

Il résulte clairement du dépouillement que nous avons fait de notre registre médical, pendant l'année qui vient d'expirer, que le pénitencier a reçu, du dehors, une somme très-forte de maladies, et qu'il y en a renvoyé une très-faible. Les admissions en bonne santé ont été dans la proportion de 55. 5 pour 100 seulement; tandis que les sorties en bonne santé ont été de 75. 20 pour 100, ce qui fait un en plus de bonne santé de 20. 15 pour 100 dû au régime de l'institution. Encore est-il que 44. 27 pour 100 des admissions étaient dans un état de santé imparfaite; tandis que les sorties en santé imparfaite n'ont été que de 24. 70 pour 100, ce qui fait un en plus de mauvaise santé de 19. 48 pour 100 venu du dehors; d'où il suit que le pénitencier a été le récipiend de la maladie, et le dispensateur de la santé.

Pour ce qui est des effets de l'emprisonnement séparé continu sur l'esprit des convicts, deux années d'observations sur ce sujet me portent à croire que les cas de désordre mental qui se déclarent dans ce pénitencier, sont, à quelques exceptions près, de courte durée, remédiables, causés par la masturbation, et se produisant principalement dans la population noire. Les faits contenus dans le tableau suivant jettent un grand jour sur ce sujet.

TABLEAU DES PERTURBATIONS MENTALES CONSTATÉES DANS LE PÉNITENCIER DE L'EST DURANT L'ANNÉE 1838.

## Prisonniers Blancs.

N <sup>o</sup> d'écrou	AGE.	SANTÉ A L'ENTRÉE.	MALADIES.	CAUSES.	ÉTAT ACTUEL.	DURÉE DE L'ATTAQUE.	APRÈS UN EMPRISONNEM. DE
	ans.						
661	20	Bonne	Monomanie.	Masturbation.	Mort de conso.	6 mois 10 j <sup>rs</sup> .	0 an 10 mois 3 j.
342	22	Scrofules	Id.	Scrofules.	Au trav.	.....	2
776	27	Esprit dérangé.	Démence aiguë	Inconnue.	Guéri.	6	8
835	22	Bonne	Id.	Masturbation.	Guéri.	1	3
675	60	Imparf. esp. dérangé.	Id.	Espr. dérangé	Guéri.	4	3
546	31	Id.	Hallucinations	Inconnue.	Guéri, cependant il dit que c'était bien un pistolet.	18	7
		Bonne santé	Pist. à son guich.	Id.	Guéri.	14	5
859	55	Bonne; espr. dérangé.	Hallucinations	Id.	Continu.	9	6
842	27		Manie.	Id.		20	7

## Prisonniers Noirs.

N <sup>o</sup> d'écrou	AGE.	SANTÉ A L'ENTRÉE.	MALADIES.	CAUSES.	ÉTAT ACTUEL.	DURÉE DE L'ATTAQUE.	APRÈS UN EMPRISONNEM. DE
	ans.						
556	22	Bonne, espr. douteux.	Démence aiguë	Masturbation.	Guéri.	0 mois 16 j <sup>rs</sup> .	2 ans 3 mois 5 j.
322	22	Id. espr. chagrin.	Id.	Id.	Id.	7	2
812	21	Santé imparfaite.	Id.	Id.	Id.	11	0
300	18	Id.	Id.	Id.	Id.	8	0
741	32	Bonne santé.	Id.	Id.	Id.	2	0
888	72	Bonne santé.	Id.	Id.	Id.	7	1
924	17	Malad. chron. et gon.	Id.	Id.	Id.	5	0
921	23	Imp. par mast. et gon.	Id.	Id.	Id.	4	0
632	24	Sipbilit. et asthmatiq.	Id.	Id.	Id.	19	0
721	24	B <sup>e</sup> santé, espr. indiff.	Id.	Id.	Id.	0	0
		Amaigri et malade.	Id.	Id.	Id.	6	0

Les termes de *manie*, *monomanie*, *hallucinations*, dont je me suis servi dans ce tableau, ont une signification déterminée; mais le mot *démence* est sujet à discussion en raison de sa signification plus ou moins élastique, et non arrêtée. On s'en sert pour désigner ces variétés de faible intellect, ou qui résulte de la vieillesse, de la paralysie, de maladies héréditaires, ou qui alterne accidentellement avec la manie et la mélancolie, ou en qui ces formes d'insanité aboutissent trop souvent. Le mot *démence* est cependant aussi appliqué à ces cas de faible intellect qui sont produits par la masturbation, et dont il y a évidemment deux sortes, savoir : 1° celle qu'Esquirol place sous la seconde classe de la troisième espèce de folie, et qui est appelée *démence chronique*; 2° celle qui est récente et *peut* proprement être placée sous la première variété, appelée par ce célèbre médecin, *démence aiguë*. Les cas de cette dernière espèce sont nombreux dans le tableau. Par la masturbation, les énergies physiques du *cerebrum* sont diminuées, tandis que celles du *cerebellum* sont morbidement augmentées; de sorte que, avec l'incohérence qui caractérise la démence, il y existe aussi des perceptions erronées et une manifestation plus ou moins violente de passions désordonnées et lascives. Si, dans l'ignorance de la spécification de cette cause, et par suite d'un traitement approprié, on laisse continuer ces cas de démence aiguë, ils deviennent, je le crains, les fâcheux cas de démence chronique par suite de masturbation qu'on trouve dans les hôpitaux et asiles d'aliénés. Le traitement suivi dans le pénitencier de l'Est a, jusqu'à ce jour, empêché de tels résultats.

Les faits importants qui ressortent du tableau ci-dessus, sont :

1° Que la période d'emprisonnement séparé continu qui précède le désordre mental est très-courte; dans dix cas sur dix-huit, elle est de moins d'un an, la plus longue étant de huit mois six jours, et la plus courte de trente-neuf jours seulement, ce qui fait un temps moyen de cinq mois et douze heures. Le temps moyen de huit autres cas est environ de deux ans et neuf jours. Quatre de ces cas appartiennent à des prisonniers de couleur qui n'ont eu que de courtes attaques de démence aiguë par suite de masturbation. Des quatre cas restant, le n° 661, devenu d'abord irritable, obstiné et violent par la masturbation, puis monomaniaque, puis, fatalement physique, a recouvré l'usage de son esprit. Le n° 342 eut son attaque immédiatement après la guérison d'un scrofule chronique à la cheville du pied; maintenant il est au travail avec une tranquille singularité d'esprit sur certains sujets. Le n° 675 est un prisonnier âgé qui fut emprisonné ici avec la pensée dans l'esprit qu'il était victime d'un faux témoignage; après quatre mois et dix-huit jours de débilité mentale et d'hallucination,

il est maintenant agréablement au travail. Le n° 546 eut pendant quatorze jours une hallucination d'un pistolet constamment dirigé sur lui au guichet de sa porte; il est maintenant gras et vermeil et au travail, seulement il s'obstine à croire à l'existence réelle du pistolet, et il devient agité quand on le contredit sur ce point. Comment la *solitude* peut-elle être cause de ces cas de dérangement d'esprit? s'il en était ainsi, de cause elle serait devenue le remède de dix cas, en moins d'une demi-année.

2° Que, sur deux cent quarante-un prisonniers *blancs*, il y a eu seulement huit cas de désordre mental, ce qui fait 3/33 pour 100; tandis que, sur cent soixante-un prisonniers de *couleur*, il y a eu dix cas, ce qui fait 6,21 pour 100; et ce qui prouve une propension double à l'aliénation mentale chez les prisonniers de couleur dans le pénitencier de l'Est.

3° Que les moins intelligents des prisonniers, particulièrement les prisonniers de couleur, se livrent, dans *la période la plus rapprochée* de leur entrée, à une excessive masturbation. Je dis « dans *la période la plus rapprochée*, » parce que c'est alors que ce vice est principalement pratiqué, en raison, sans doute, de leur séparation récente de toutes les formes de sensualités basses dont ils étaient esclaves dans la société, et dont, cependant, ils se sèvent peu à peu par leur application à un travail régulier de six jours, joint à l'intervention du ministre de l'Évangile dans leurs cellules, et aux prières du dimanche. Les effets de cette fatale pratique sont, d'abord, de produire la dyspepsie, puis la démence aiguë, et finalement la pleurésie chronique et les tubercules pulmonaires. Otez cette cause, et les maladies du pénitencier seront principalement celles qu'on y aura apportées.

Je suis heureux de pouvoir constater que, durant les deux années que j'ai consacrées déjà au service médical du pénitencier, mes observations m'ont non-seulement révélé les principales causes de quelques maladies particulières, mais encore m'ont mis à même de pouvoir y appliquer un plus efficace traitement; je suis heureux également de pouvoir dire qu'il y a toute apparence que, dans les années qui vont suivre, la mortalité sera moindre et les cas d'aliénation mentale plus rares. En vue des faits ci-dessus, quels effets peuvent avoir la solitude et le confinement de ce pénitencier, tels qu'ils y sont réglés, avec du travail journalier, des soins assidus, une surveillance pleine de bonté, des cellules claires, ventilées et chaudes, des visites fréquentes du médecin et de l'instructeur moral, la lecture et l'enseignement de la Bible, etc.? quels effets, dis-je, une telle solitude peut-elle avoir de troubler l'esprit des détenus? Si, en effet, un tel mode d'emprisonne-

ment avait produit un tel résultat, il serait à remarquer qu'il ne l'aurait produit que sur dix prisonniers, cette année, dans une période de cinq mois; tandis que des centaines de prisonniers, dont un grand nombre ont été en cellules pendant plusieurs années, sont sortis précédemment du pénitencier dans un meilleur état de santé de corps et d'esprit que quand ils y étaient entrés.

Il résulte des tables de mortalité que nous avons dressées que vingt-six décès ont eu lieu dans le cours de l'année, dont sept parmi les prisonniers *blancs*, et dix-neuf parmi les prisonniers *noirs*. Cette augmentation de mortalité, comparativement aux années précédentes, est due à la petite-vérole, aux pleurésies chroniques et aux inflammations chroniques des poumons, qui ont sévi parmi les prisonniers *de couleur*. Ces prisonniers, qui sont dans la proportion de 40 pour 100, entrent pour 73 sur 100 dans le chiffre de la mortalité. Sur un nombre total moyen de quatre cent un prisonniers, les décès causés directement ou indirectement par la petite-vérole ont été de 6 1/2 pour 100. Ils n'ont été que de 2.86 pour 100 sur deux cent quarante-un prisonniers *blancs*, et se sont élevés à 11.80 pour 100 sur cent soixante-un prisonniers *de couleur*. Ce qui fait qu'à l'exclusion de cinq cas accidentels, la moyenne totale des morts a été, pendant l'année, de 5.23 pour 100; celle des prisonniers *noirs* de 9.85 pour 100, et celle des prisonniers *blancs* de 1.65 pour 100 seulement. Cette proportion de mortalité est à peu près la même que celle qui existe dans la vie libre pour les prisonniers *blancs*, et à peu près du double pour les prisonniers *noirs*, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant :

Tableau de la mortalité annuelle des individus blancs et de couleur dans la cité et le comté de Philadelphie, et dans le pénitencier de l'Est de Pennsylvanie.

POPULATION.	MORTALITÉ.	POUR 0/0.
Population blanche de la cité et du comté de Philadelphie . . . . . 172,306	Mortalité en 1830. 3,651	2.11
Prisonniers blancs du pénitencier de l'Est 241	Ent. mort. en 1838. 7	2.86
	Mort. exclusive de la petite-vérole. 4	1.65
Population noire de la cité, etc., de Philadelphie . . . 15,655	Mortalité en 1830. 643	4.10
Prisonniers noirs du pénitencier de l'Est 161	Ent. mort. en 1838. 19	11.80
	Mort. exclusive de la petite-vérole. 17	9.85

Les faits importants qui ressortent de ce tableau sont :

1° Que la mortalité, parmi les prisonniers *blancs* du pénitencier de l'Est, est seulement de 0.75 pour 100 plus élevée que dans la ville, et qu'à l'exclusion des décès causés par la petite-vérole, et d'un causé par des *calculs*, la mortalité est moindre de 0.46 pour 100 dans le pénitencier; 2° que, parmi les prisonniers de couleur, la mortalité est plus élevée de plus du double dans le pénitencier que parmi les personnes de couleur de la ville et du comté. En tenant compte de ce fait, il n'est pas surprenant que, dans cette partie dépravée de la population de couleur qui habite les prisons, la mortalité soit de 9 pour 100. Cette analyse, je l'espère, servira à rectifier cette allégation, « que la mortalité, dans le pénitencier de l'Est, est plus grande que dans aucune des autres prisons des États-Unis. »

Cette institution renferme un nombre incomparable de prisonniers de couleur, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le tableau suivant :

Tableau indiquant le nombre comparatif des prisonniers de couleur dans les prisons des États-Unis, en 1837.

PRISONS.	POPULATION totale, 1837.	PRISONNIERS de couleur.	POUR 0/0.
Sing-Sing, de New-York.	753	Dont 1 à 5 du nombre total ét. de couleur.	»
Nouv. prison de Tennessee.	122	dont .. 2 sont de coul.	1.93
Auburn, de New-York. .	678	— .. 30 d° . . . .	4.41
Prison centr., de Vermont.	92	— .. 4 d° . . . .	4.79
Id. de Charlestown, Mass.	291	— .. 24 d° . . . .	8.24
Prison nouvelle de l'Ohio.	392	— .. 41 d° . . . .	10.45
Id. de Baltimore. . . . .	387	— .. 73 d° . . . .	18.86
Id. de Watherfield, etc. §.	190	— .. 49 d° . . . .	25.26
Pénitencier de l'Est, Penns.	386	— .. 154 d° . . . .	31.28
* Nouv. prison de N. Jersey.	141	— .. 49 d° . . . .	34.75
* Pris. de Washing., D. C.	76	— .. 49 d° . . . .	65.47

N. B. Le pour 100 des deux dernières prisons notées ci-dessus est plus élevé que celui du Pénitencier de l'Est; mais il l'est moins comparativement au nombre *actuel* des prisonniers de couleur qui sont enfermés dans ces prisons, et l'une d'elles est située au sud et dans la section à esclaves de notre contrée. — *ib.*

Ces onze prisons contenaient à ce qu'on voit, en 1837, environ quatre cent soixante-quinze prisonniers *de couleur*, dont cent cinquante-quatre, des plus dépravés et des plus malades sans doute, appartenaient au pénitencier de l'Est; ce qui fait 32. 30 pour 100 du chiffre total. La mortalité des gens de couleur, dans la société, étant, par rapport à celle des blancs, comme 5 à 2, la mortalité moyenne des prisonniers noirs du pénitencier de l'Est sera pareillement trouvée moindre que celle des autres prisons; de même que la mortalité moyenne des prisonniers blancs, en 1837, y est moindre que celle des prisons de l'Ohio, de Tennessee, de Baltimore, et d'Auburn, et seulement une fraction plus haute que celle des prisons de Sing-Sing, Watherfield, Charlestown, Massachusetts, et Vermont.

Philadelphie, ce 1<sup>er</sup> janvier 1839.

*Signé* DARRACH, médecin.

### 1<sup>er</sup> Rapport de l'Instructeur Moral.

Débuts. — Supputation des sermons débités, des ouvrages distribués, des visites faites, etc..

Pendant les quatre premiers mois de ma mission, j'ai jugé à propos d'employer mes visites aux prisonniers à sonder la masse des esprits sur lesquels je suis appelé, avec les bénédictions de Dieu, à exercer mon influence, à faire quelques classifications, et à systématiser autant que possible mes exercices futurs, plutôt qu'à chercher à les énouvoir tout d'abord avec une célérité trop hâtive et sans discernement.

Cependant, quelque importants que me parussent ces préliminaires, cela ne m'a pas empêché de chercher à inculquer en eux tous les principes d'une solide instruction morale, basée sur cette Vérité, qui, avec la grâce de Dieu, éclaire l'esprit et purifie le cœur. Je me suis efforcé de remplir ce but par le double moyen des instructions publiques et des entretiens privés.

Chaque sabbat, j'ai adressé deux fois la parole aux prisonniers; ce qui, à l'aide des ministres de l'Évangile des divers dénominations, fait une somme totale d'instructions publiques égales à soixante sermons en quatre mois et plus, ou à trois sermons par chaque sabbat.

Dans le cours régulier de mes instructions, j'ai visité chaque prisonnier deux et trois fois. De plus, j'ai fait, au commencement, et pendant plusieurs semaines, dans les diverses parties de l'établissement, d'autres visites dont je n'ai pas gardé note. Toutes ces visites, réunies à celles spéciales que j'ai dû faire aux malades et aux autres détenus dont j'ai jugé nécessaire de m'occuper particulièrement, feraient un total de douze cents visites, pendant lesquelles j'ai distribué près de dix mille pages de traités et autres publications utiles; m'efforçant de les adapter aux besoins et au caractère de chacun de ceux auxquels ils étaient donnés.

Quand on considère à quelle classe d'individus on a affaire dans cet établissement, on ne voit pas trop, du premier coup d'œil, quelle raison on peut avoir d'espérer relever leur esprit et leur cœur. Mais en réfléchissant à l'efficacité des moyens que la Divine Sagesse prend soin de préparer et d'adapter elle-même pour ressusciter l'homme coupable, de la mort du crime, à la vie de la vertu, on sent ses espérances renaître et ses efforts redoubler.

Quoique plusieurs puissent être endurcis par une longue pratique de vices et de crimes, plusieurs autres n'ont point encore « leur conscience cautérisée, » et d'autres, jeunes encore, ne font que débiter dans la carrière. Tous sont placés ici dans des circonstances toutes particulières, et ces circonstances, évidemment, sont favorables aux réflexions sérieuses et à la réception de l'instruction religieuse et morale. Cela est attesté, de temps en temps, par les larmes de ceux qui ont vieilli dans le péché, quand le tableau de leur vie passée vient à se dérouler devant leurs yeux, accompagné du sentiment de leur misère présente, et sans espoir pour l'avenir. Ce qui le prouve encore, c'est l'irrésistible éclat de douleur qui se produit chez d'autres, quand ils viennent à contempler le degré d'abaissement auquel ils sont descendus en peu de temps, et l'apparente sollicitude avec laquelle plusieurs autres semblent accueillir l'espoir que les Écritures leur proposent. Quelques exemples bien encourageants viennent à l'appui de ces heureuses manifestations; mais je suis depuis trop peu de temps en exercice dans l'institution pour que je ne croie pas devoir les soumettre à un examen plus approfondi, et remettre à en parler dans mon prochain rapport annuel.

Du reste, l'avidité avec laquelle mes instructions sont reçues, et le respect universel qu'on porte à ma personne, me donnent l'espérance que Celui dont la bonne providence m'a placé dans ce champ me donnera la force et l'intelligence nécessaires pour le fertiliser.

Ce 1<sup>er</sup> janvier 1839.

*Signé* Thomas LARCOMBE, instructeur moral.

---



---

 ANNÉE 1839.
 

---

**11<sup>e</sup> Rapport du Conseil des Inspecteurs.**

(Lu au Sénat et à la Chambre des Représentants le 19 février 1840.)

Mouvement de la population blanche et noire. — Accroissement du nombre des prisonniers de couleur. — Influence de cet accroissement. — Prisonniers aliénés avant leur entrée dans la prison. — Manque d'un asile spécial d'aliénés — Augmentation des récidives.

Le nombre total des prisonniers reçus dans le pénitencier depuis le 25 octobre 1829, date de son ouverture, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1840, est de mille deux cent quinze, dont sept cent cinquante-huit blancs et quatre cent cinquante-sept noirs. Parmi les blancs on compte seulement trente-une femmes, et parmi les noirs quarante-sept.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1839, la population du pénitencier était de quatre cent dix-sept. Elle était de quatre cent trente-quatre au 1<sup>er</sup> janvier 1840. Parmi les prisonniers qui sont entrés dans cet intervalle, il y avait quatre-vingt-dix-neuf blancs et quatre-vingts noirs; et parmi ceux qui sont sortis à l'expiration de leur peine, on comptait quatre-vingt-six blancs et cinquante-deux noirs. La remise du restant de leur peine a été accordée à trente prisonniers, dont deux à la demande des Inspecteurs pour cause d'insanité existant avant le jugement, et onze sur la demande de leurs amis. Onze autres sont morts, dont deux blancs et neuf noirs.

Le nombre des récidivistes rentrés, cette année, dans le pénitencier, a été de trente-cinq, dont trois avaient été condamnés trois fois, et trente-deux deux fois. Ce nombre est plus considérable que celui d'aucune autre année antérieure; il convient donc de s'y arrêter. Sur ces trente-cinq récidivistes, vingt-six sont reconnus avoir séjourné dans d'autres prisons pour peine avant leur entrée dans celle-ci. Quelques autres avaient subi leur première condamnation dans la prison de Walnut-Street. Tous ont trouvé dans l'intempérance la cause principale de leur première comme de leur seconde et troisième chute.

Le nombre annuellement croissant des prisonniers de couleur

appelle la plus sérieuse attention de la Législature. L'état de dégradation de santé de corps et d'esprit dans lequel se trouve cette classe de détenus constitue une très-lourde charge pour l'institution. Si notre proportion de prisonniers blancs était égale à celle des autres pénitenciers des États qui n'ont pas d'esclaves, nous sommes persuadés que cette institution brillerait entre toutes par l'amendement moral et par la santé de ses détenus, aussi bien que par les produits de ses travaux.

Les rapports du médecin, du Gouverneur et de l'instructeur moral vous seront soumis. Ces rapports contiennent les renseignements les plus précieux. Les relations journalières de ces employés avec les condamnés les mettent plus à même que nous, qui ne faisons que deux visites par semaine dans le pénitencier, de montrer sous son véritable jour la discipline de la prison; ce que nous pouvons dire seulement, c'est que nos propres observations confirment pleinement les leurs.

Il se rencontre un certain nombre de prisonniers qui étaient aliénés avant leur entrée dans le pénitencier, et qui, pour cela, ne devraient être passibles d'aucune peine. Nous ne pouvons donc que nous unir cordialement aux hommes de bien qui ont déjà soumis ce sujet à la Législature, dans l'espoir qu'un asile spécial d'aliénés sera enfin bientôt ouvert à cette classe de malheureux.

Le rapport du médecin constate qu'un grand nombre de condamnés sont, lors de leur entrée, dans un mauvais état de santé; que la mortalité atteint principalement les condamnés de couleur; et que le chiffre moyen des décès, dans le pénitencier, est à peu près égal à celui des décès dans la population libre.

Notre confiance dans le système du *confinement séparé* ne diminue donc pas, et nous dirons à ceux qui doutent: allez, et voyez.

Signé Thomas BRADFORD,  
John BACON,  
R. PATTERSON,  
Matthew L. BEVAN,  
W. H. HOOD.

---

## II. Rapport du Gouverneur.

Pourquoi plus d'aliénés dans ce pénitencier que dans les autres? — Pourquoi plus de prisonniers de couleur? — Ouvriers libres moins bien portants qu'ouvriers détenus. — Causes des cas de folie antérieures à la condamnation ou à l'emprisonnement. — Différence entre le confinement solitaire *sans* travail, et le confinement *avec* travail. — Douceur et efficacité de ce dernier système. — Exemple.

Les documents ci-joints, présentés au Conseil des Inspecteurs, contiennent tous les renseignements qu'exige l'Acte de l'Assemblée, relativement aux condamnés qui sont entrés dans le pénitencier et qui en sont sortis durant l'année 1839. Le Conseil recevra également du greffier (*Clerk*) un état présentant la situation financière de l'établissement. Ces documents, joints aux rapports du médecin et de l'instituteur, offrent à la Législature l'aperçu général de toutes les opérations du pénitencier pendant l'année qui vient de s'écouler.

Un grand intérêt et quelque anxiété se sont attachés, dans l'esprit de ceux qui s'occupent, depuis quelques années, des institutions pénales de l'Europe et des États-Unis, à l'*expérimentation* que nous faisons ici et à ses résultats. Plus de dix ans se sont écoulés depuis que cette *expérimentation*, comme on l'appelle, est commencée, et un certain nombre des prisonniers que nous avons avec nous sont en cellules depuis *plus de neuf ans*. Ayant rempli les fonctions de directeur depuis le commencement de l'institution, et ayant surveillé avec soin la marche et les effets du système sur ceux qui y sont soumis, il m'appartient peut-être de donner mon avis sur son efficacité.

Les craintes de la plupart de ceux qui désiraient le plus une réforme dans le vieux mode d'emprisonnement étaient que le confinement séparé ne fût trop sévère, et que le corps et l'esprit des condamnés n'en souffrissent également. Cette appréhension induisit plusieurs partisans du *confinement solitaire absolu, sans* travail, à préférer le système du *confinement séparé, avec* travail, et instructions morales et religieuses, tel qu'il est aujourd'hui pratiqué parmi nous. Dans ce système, nos prisonniers ressentent l'ennui et la privation de leurs amis et de la société, mais ils ne connaissent ni sévérité ni traitements barbares.

Loin de considérer la douceur comme une déviation, comme une faute, la douceur et la tendre pitié, unies à la fermeté et à la justice, nous paraissent, si toutes adhèrent fortement entre elles, devoir man-

quer rarement de produire un puissant effet sur l'esprit des détenus (1).

Pour ce qui est de l'influence fâcheuse que l'on prétend que notre système exerce sur la santé des prisonniers, je maintiens qu'à prendre un nombre donné de prisonniers tisserands, cordonniers, etc., avec un nombre égal d'ouvriers libres, pris indistinctement au dehors et exerçant les mêmes états, la comparaison sous le rapport de la santé serait tout à l'avantage de nos détenus. Et cependant nos détenus ont moins de liberté et sont privés de se promener en plein air; mais la privation de ces avantages est compensée pour eux par l'absence des occasions de dissipation et de débauches, et par la tempérance forcée à laquelle ne sont point assujettis les ouvriers libres.

Pour ce qui est de l'état mental, c'est ici un point plus important que la santé du corps. Sans travail, sans relations avec les employés de la maison, dans une entière seclusion, il y aurait lieu de craindre que l'esprit de plus d'un détenu ne se dérangerait; mais avec une occupation constante, avec de fréquentes communications avec le Directeur, les Surveillants, l'Instituteur, les Inspecteurs, etc., avec un bon choix de livres distribués dans chaque cellule, rien ne peut causer la folie ni aucune aberration d'esprit.

Qu'un certain nombre d'individus aliénés se soient rencontrés dans le pénitencier, c'est un fait incontestable et que nous n'avons jamais hésité à signaler, à chaque cas, à la Législature et au public. Quelques uns d'entre eux n'étaient pas connus pour dérangés à leur entrée dans la prison, tandis que d'autres étaient crus dans cet état par la Cour et par le jury, et la seule justification de ce cas était qu'il était plus humain pour les prisonniers et plus sûr pour la société, de mettre ces gens malheureux sous les verrous, que de les laisser vaguer sur la voie publique. Si un asile existait pour les aliénés pauvres dans l'État de Pennsylvanie, nul doute que les magistrats y enverraient tous les

(1) Je fus accosté, il y a quelques semaines, par un individu qui avait passé quatre ans dans le pénitencier; il me demanda très-poliment des nouvelles de ma santé, et de celle du gardien qui avait, le premier, pris soin de lui; puis il me fit une courte histoire de ce qu'il était devenu depuis les huit ou dix mois qu'il était sorti. En me quittant, il me dit: « J'ai une faveur à vous demander. Oh! continuez de traiter avec la même bonté que vous l'avez fait pour moi tous ceux qui sont confiés à vos soins, car je vous garantis que si quelque bien s'opère dans le cœur de cette classe d'infortunés, ce sera par la bonté et la tendresse. » Je lui demandai comment il avait été traité dans la prison où il était avant de venir avec nous. « Avec une grande sévérité, répondit-il; aussi en suis-je sorti le cœur plein d'amertume et de projets de vengeance. » Cet homme est, aujourd'hui, membre d'une société religieuse, et tout porte à croire qu'il continuera à vivre honnêtement comme il l'avait fait ici.

individus atteints d'imbécillité ou de folie, et alors notre pénitencier, rendu à sa destination spéciale, n'aurait plus à répondre que de l'état mental de ses prisonniers et non de celui d'aliénés qui ne lui appartiennent pas.

Si je ne craignais de pousser ce sujet trop loin, je pourrais citer une foule de cas où il a été prouvé que le crime commis avait une étroite connexité avec le dérangement d'esprit du coupable. Mais, bien que cela arrive plus souvent qu'on ne pense, je dois me renfermer dans les limites de ce rapport.

Que si l'on demande encore pourquoi l'on constate plus de cas de folie dans le pénitencier de Cherry-Hill qu'en aucun autre des États-Unis, je répondrai, en me servant des termes de mon précédent rapport, « qu'il n'y a peut-être pas de situation au monde où le caractère, la disposition, le tempérament et la force d'esprit d'un homme puissent être aussi complètement tamisés (*scanned*) que dans une cellule, » et que dès qu'il y tombe le moindre grain d'aberration ou de folie, le gardien, qui est sans cesse aux aguets, ne peut manquer de le noter aussitôt.

Autrefois, on faisait peu d'attention à l'humeur, aux inclinations et à l'amendement moral des criminels. Ils étaient agglomérés tous ensemble, et si quelqu'un se comportait comme un insensé, on attribuait sa conduite à la méchanceté et on le punissait en conséquence. Les progrès qu'à faits la discipline des prisons ont jeté un grand jour sur ce sujet, et depuis que les condamnés sont emprisonnés individuellement, leurs passions et leurs propensions en ressortent plus apparentes.

Nous avons un nombre d'hommes qui sont en cellules depuis quatre jusqu'à neuf années, et trois qui y sont depuis près de dix ans. Leur raison n'a nullement souffert de cet isolement; elle est même devenue décidément plus lucide et plus forte qu'elle n'était le jour de leur entrée dans la prison.

Avec de tels faits devant moi, je ne puis ni croire ni admettre qu'il y ait, dans le système de Philadelphie, quoique ce soit qui puisse causer la folie ou l'aberration d'esprit des détenus.

Je crois même que si l'on prenait, pour constater le véritable état mental et de santé des condamnés dans les autres grandes prisons, le même soin et la même peine qu'on a pris jusqu'ici dans la prison de Philadelphie, nous serions loin de trouver la même disparité que celle qui existe en apparence, sous ce double rapport, dans ces mêmes prisons comparées à la nôtre. Les rapports que nous avons reçus sur ces divers établissements sont de nature à nous prouver qu'on s'est fort peu occupé de ce sujet jusqu'à ce jour.

Dans mon rapport de l'année dernière j'ai fait allusion à la situation

particulière de la Pennsylvanie comme État frontière entre les États à esclaves et les États libres, et j'ai prouvé qu'étant ainsi le récipiendaire de la classe noire, la Pennsylvanie devait nécessairement avoir dans son pénitencier central une proportion de prisonniers de couleur bien plus forte que celle des prisons des autres États. Si nous ajoutons à cette classe infime celle des gens dépravés et abandonnés qui infestent cette vaste cité, il est évident que nous avons à Cherry-Hill les hôtes les plus perdus, les plus ignorants, les plus faibles, et dès lors les moins productifs qui soient dans aucune autre prison de l'Union.

En résumé, j'estime que ce qu'on a considéré pendant dix ans comme une expérience, est aujourd'hui chose accomplie, et je crois sincèrement que nous avons atteint le meilleur système de construction et le meilleur mode d'emprisonnement qui soit en aucun autre gouvernement du monde, et, qu'en tout cas, les amis du système de Philadelphie ont achevé dans cet établissement presque tout ce qu'ils en ont jamais espéré raisonnablement.

Philadelphie, ce 1<sup>er</sup> janvier 1840.

Signé S. R. Wood, Gouverneur.

### 11<sup>e</sup> Rapport du Médecin.

Disproportion des prisonniers de couleur. — Conséquence sanitaire. — Vingt-six cas de dérangement d'esprit, dont treize chez les blancs et treize chez les noirs. — Le système n'y a aucune part. — Causes. — Traitement. — Guérison. — Santé meilleure à la sortie qu'à l'entrée. — Le pénitencier ne laisserait rien à désirer s'il ne renfermait que des blancs.

En 1839, sur cent soixante-dix-neuf admissions, cinquante-cinq prisonniers blancs et cinquante-cinq de couleur ont été reçus bien portants; quarante-cinq prisonniers blancs et trente de couleur ont été reçus mal portants. — En tout, quatre-vingts prisonniers de couleur à côté de quatre-vingt-dix-neuf blancs. — En 1838, la proportion des prisonniers de couleur avait été dans le rapport de soixante-trois à cent quinze. — En 1837, dans le rapport de soixante à cent un. — La moyenne totale des prisonniers de couleur, comparativement à celle des prisonniers blancs, en 1839, était comme cent soixante-treize à deux cent quarante-cinq; — en 1838, comme cent soixante-un à deux cent quaranté-un; — et, en 1837, comme cent cinquante-quatre à deux cent

trente-trois. Suivant le dernier recensement, la population de couleur, comparée à la population blanche, dans tout l'État de Pennsylvanie, est comme quarante-cinq mille à un million quatre cent cinquante-cinq mille — Ces rapprochements tendent à montrer un accroissement disproportionné de prisonniers de couleur dans le pénitencier de l'Est, disproportion qui constitue, dans ce pénitencier, un trait caractéristique d'une grande importance à considérer, et qui doit compter pour beaucoup dans l'appréciation et la supputation des cas de maladie et de mortalité, et dans les causes non productives du travail des détenus.

Les tableaux statistiques joints à ce rapport vous mettront à même de juger des effets de votre système sur l'esprit et sur le corps des prisonniers, et de la part qui doit être attribuée, dans les causes ou l'aggravation des maladies, à la solitude, à la masturbation, à la nourriture trop animale, au froid et à l'humidité provenant du lavage des cellules, à l'injudicieuse ventilation des cellules par le prisonnier, etc. Que ces causes soient réelles ou imaginaires, il m'est agréable d'avoir à constater que la mortalité a été petite pendant l'année qui vient d'expirer, et que cette année fournit une nouvelle preuve en faveur du système d'emprisonnement pratiqué dans ce pénitencier, au moins en ce qui concerne les prisonniers blancs.

Les calculs auxquels je me suis livré rendent évident, pour moi, que le pénitencier de l'Est reçoit annuellement une lourde somme de maladies engendrées dans la société.

*(Suivent les développements et les tableaux.)*

Il résulte des registres d'entrées et de sorties des prisonniers que, durant l'année 1839, le pénitencier a reçu plus de maladies du dehors, et qu'il en a renvoyé moins qu'en 1838 et en 1837. Les entrées en bonne santé ont été de 56. 65 pour 100, et les sorties, de 81. 31; ce qui fait, en faveur du pénitencier, un excédant de santé de 24. 76 pour 100. Les entrées en mauvaise santé ont été de 43. 35 pour 100, et les sorties, de 19. 87: ce qui fait, à la charge de la société, un excédant de mauvaise santé de 23. 48 pour 100; de telle sorte que le pénitencier de l'Est a été, bien plus encore que les dernières années, le récipiendaire de la maladie et le dispensateur de la santé. La vérité de cette remarque est encore rendue plus évidente quand on considère et qu'on compare l'origine et la nature même des maladies des prisonniers entrés et sortis.

*(Suivent les développements et les tableaux.)*

Bien qu'on ait remarqué, en 1839, un plus grand nombre de cas

de dérangement d'esprit (en tout vingt-six, dont treize chez les blancs et treize chez les noirs), les cas de démence aiguë ont été plus rares et d'une plus courte durée; les autres étaient des cas d'hypocondrie et d'hallucination qui n'ont duré que quelques jours, excepté le n° 842, cas de manie reporté en 1839, et trois cas existant à l'entrée du prisonnier.

Il résulte des tables statistiques que nous avons dressées que les cas de dérangement d'esprit se sont produits, à quelques exceptions près, dans une précoce virilité; que quatre se sont déclarés après plus de deux ou trois ans d'emprisonnement, et le surplus dans les sept ou huit premiers mois; qu'ils ont généralement cédé à un court traitement médical; qu'environ 61 pour 100 ont été causés par la masturbation, et qu'il y en a eu 3 pour 100 de plus parmi les prisonniers de couleur. Les causes physiques de ces différences sont indiquées aux tableaux. Les désordres céphaliques qui y sont présentés ne sont pas cette insanité d'esprit que la solitude, le confinement, l'oppression, peuvent produire sur un intellect cultivé et sur une âme haut placée. La cellule de chaque prisonnier est éclairée et ventilée; ses murailles de pierres et ses portes de fer sont pour lui la seule fin de la loi; le reste n'est que tendresse et douceur; les visites des gardiens, sur-intendants, directeur et inspecteurs, dissipent l'ennui de la solitude et en font seulement une séparation de la paresse et du vice. Le prisonnier est employé à un travail profitable. Dès qu'il est malade, les secours les plus prompts et les soins les plus assidus lui sont donnés. Il travaille les six jours ouvrables de la semaine, et le dimanche il se repose, il lit la Bible et prête l'oreille à la voix de l'instituteur qui le visite souvent. Rien donc, dans une telle solitude, ne peut pousser à la folie. La forme sous laquelle se produit ici le désordre d'esprit des détenus est d'un caractère tout physique, — mal de tête, — congestion cérébrale le plus généralement.

Le rebut de la population de couleur qui, en raison de notre proximité des États à esclaves, constitue une disproportion si marquée dans le nombre de nos prisonniers, embrasse une foule de gens vicieux qui sont ici privés de tout laissez-aller sensuel, excepté l'abus d'eux-mêmes poussé, par cela seul, jusqu'à l'excès; en même temps, ils sont moins intelligents que les blancs; conséquemment, les organes de la digestion s'affaiblissent, et alors le confinement, combiné avec une ample nourriture animale, n'est plus innocent, les douleurs céphaliques s'en suivent, puis les rêves désordonnés, puis la vivacité éteinte; le prisonnier continue sa fatale pratique, alors les hallucinations, la violence, l'incohérence se manifestent, et, s'il n'est pas traité à propos,

le cas devient une démençe chronique et incurable. Enlevez les prisonniers de couleur de l'établissement, et les exemples d'esprit dérangé deviendront comparativement peu de chose.

J'en dirai autant de la mortalité. Onze décès ont eu lieu dans l'année par suite de maladies incurables, dont deux chez les prisonniers blancs, et neuf chez les prisonniers noirs; ce qui, sur un nombre total de quatre cent dix-huit détenus, donne une mortalité de 2. 63 pour 100.

Mon but, en vous présentant ce rapport, a été de vous faire l'exposé complet de la condition médicale du pénitencier de l'Est; je l'ai fait par la raison, 1° Que la discipline des prisons, et spécialement celle de Philadelphie, quant aux effets qu'elle produit sur la santé du corps et de l'esprit des détenus, est devenue le sujet d'un intérêt général qui a fini par imposer au médecin non-seulement le devoir d'énoncer le résultat de son expérience acquise, mais encore l'obligation de produire et de développer les éléments, les faits et les preuves sur lesquels son opinion s'appuie;

2° Que votre attention doit se porter sérieusement sur le chiffre disproportionné des prisonniers provenant de la population noire, et sur l'importante connexité de cette circonstance avec les cas de maladie, de mortalité et d'aliénation mentale qui sont relevés chaque année dans le pénitencier;

3° Qu'il importe de corriger les deux impressions erronées que voici: — Jusque ici on a eu le tort de présenter un tant pour 100 moyen de mortalité sans faire l'importante distinction qui ressort de ces faits, que dans le nord des États à esclaves la mortalité de la population de couleur est, par rapport à celle de la population blanche, dans la proportion de 5 à 2; que chaque cas de décès est constaté dans une institution publique, ce qui n'a pas toujours lieu dans la société, surtout dans la population noire; enfin que la mortalité, dans le pénitencier de l'Est, porte principalement sur le rebut de la population noire d'un État tellement contigu aux États possesseurs d'esclaves que, dans la contrée où est situé ce pénitencier, on estime qu'il y a de vingt à vingt-cinq mille noirs dont les vagabonds deviennent prisonniers. En tenant compte de ces faits, la mortalité du pénitencier n'est pas hors de proportion avec celle du dehors, et il faut surtout remarquer ici que sur soixante-deux prisonniers de couleur qui sont sortis du pénitencier, cinquante-cinq étaient en bonne santé, dont vingt-quatre mieux portants qu'à leur entrée.

L'autre impression erronée que nous devons combattre consiste dans la connaissance nécessairement imparfaite qu'on acquiert des cas

de démençe, lorsqu'on n'a aucun égard aux faits qui y sont corelatifs, et qui sont notés principalement dans mes rapports de 1837 et 1838, à savoir: que ces cas se rencontrent surtout chez les prisonniers de couleur, habitués généralement dès l'enfance à abuser d'eux-mêmes; qu'ils se manifestent principalement dans les premiers temps du séjour dans la prison, et, qu'à peu d'exceptions près, ils cèdent, en peu de temps, aux traitements de la médecine.

En terminant, permettez-moi de remarquer que si le chiffre élevé et imprévu des prisonniers de couleur qui sont dans le pénitencier portait la Législature à en modifier le système en ce sens qu'on n'y enferme plus que des blancs, le système de l'emprisonnement séparé satisferait alors à tous les besoins de la justice, de la morale et de la santé, en même temps qu'il serait une source de profits pour l'établissement.

Philadelphie, 1<sup>er</sup> janvier 1840.

Signé W. DARRACH, M. D.

## 2<sup>e</sup> Rapport de l'Instructeur moral.

Procédés d'instruction et d'éducation.—Bibliothèque.—Visites individuelles.—Lectures.—Prédications.—Influence religieuse.—Conversions.—Récidives.—Causes expliquées.—Exemples.—Excursions de l'instructeur moral dans les pénitenciers soumis à la règle d'Auburn.—Insuffisance et dangers de cette règle.—Supériorité de celle de Philadelphie.

Une année entière de difficile, mais plein et entier service, s'étant écoulée dans le pénitencier, je puis rendre compte maintenant, avec quelque certitude, du résultat de mes observations et de mes travaux.

Je me suis occupé de donner l'instruction scolaire aux ignorants avec tous les soins et toute l'attention qu'ont pu me laisser libres mes autres devoirs, importants et nombreux.

En outre de la Bible et du livre de prières, dont sont pourvus tous les prisonniers qui savent lire, il y a, dans l'établissement, une bibliothèque composée de près de mille volumes d'ouvrages estimés et choisis, qui sont en circulation constante parmi les prisonniers.

Le cours d'instruction religieuse a été le même, pendant toute l'année, que je l'ai expliqué dans mon précédent rapport, c'est-à-dire qu'il a consisté dans des visites quotidiennes de cellule en cellule, chaque jour de la semaine, à l'exception du sabbat, jour consacré à la lecture, à l'exposition des écritures, aux prédications et à la prière dans deux

corridors, et souvent dans trois. On regarde ces services comme éminemment profitables aux détenus.

Durant plusieurs mois, après mon entrée en fonctions, il n'y eut aucun exemple particulier d'influence religieuse opérée parmi les détenus ; mais, dans la dernière partie de cette année, un plus profond intérêt pour les exercices du sabbat se manifesta généralement, et plusieurs parurent amenés à une juste perception de leur criminalité passée, et pénétrés de la nécessité d'une entière rénovation de cœur et de vie. Depuis ce temps, quoiqu'à un degré moindre, une heureuse influence s'est manifestement attachée à la prédication de l'Évangile, influence préparée par mes visites en cellules et par mes instructions individuelles. Une vive émotion en a été visiblement la suite bien souvent, et j'espère que les « soupirs du prisonnier » sont montés acceptables vers le Seigneur. Je sais qu'il est difficile de se prononcer sur la réalité ou le faux semblant d'un changement de caractère, surtout chez les prisonniers ; mais, après un mûr et soigneux examen, je suis forcé de croire que plusieurs sont rachetés effectivement, et pour toujours, de l'iniquité.

Quatre prisonniers sont morts, dans l'année, qui ont donné des preuves évidentes de leur repentir envers Dieu et de leur foi en notre Seigneur Jésus-Christ.

*(Suivent les détails circonstanciés de leur conversion.)*

Les bornes de ce rapport ne me permettent qu'un court aperçu de divers cas de quelque intérêt qui ont attiré mon attention. J'en ai, du reste, assez dit pour montrer qu'il y a des prisonniers, dans ce pénitencier, dont les yeux ne sont pas complètement fermés à la lumière.

Plusieurs prisonniers ont été mis en liberté cette année, et je suis certain de la réforme de plusieurs d'entre eux ; pour les autres, il faut attendre l'expérience du temps. L'un d'eux, industriel actif et honnête de cette ville, a retiré un avantage tout particulier du mode d'emprisonnement solitaire auquel il a été soumis. J'ai appris de lui-même et de son père, que sa détention est entièrement ignorée dans le cercle de ses relations et de ses connaissances, et il m'exprima toute sa joie de sentir que, dans cet état, il n'avait ni l'occasion ni l'envie de recommencer.

Il y a, en ce moment, d'autres individus en prison qui nous donnent aussi des espérances. Plusieurs d'entre eux ont déjà manifesté une résolution arrêtée de s'amender ; et je suis heureux d'être fondé à croire que, sous l'influence bénigne et salutaire de la discipline pratiquée dans le pénitencier, les cœurs d'un grand nombre de détenus seront

préparés à recevoir la lumière de l'Évangile, sans laquelle ils retomberaient dans les ténèbres, une fois rendus à la société.

Cent trente-huit sermons et allocutions ont été adressés, cette année, aux détenus, grâce à l'aide que j'ai reçu des ministres de l'Évangile, des diverses dénominations. J'ai visité de seize à vingt prisonniers par jour, et mis en circulation parmi eux cinquante-six mille pages de traités et imprimés utiles. J'ai à constater de nouveau les bienfaites impressions produites par la lecture de ces traités, et j'espère que leurs poignants appels au cœur produira en eux de salutaires et persévérants effets.

Le nombre des récidivistes rentrés cette année dans le pénitencier est plus élevé qu'il ne l'avait été précédemment (trente-cinq sur cent soixante-dix-neuf entrants) ; mais il faut remarquer que le plus grand nombre d'entre eux appartient à cette classe infime qui laisse presque toute tentative d'amendement sans espoir ; presque tous d'ailleurs s'étaient auparavant corrompus dans les anciennes prisons et dans les pénitenciers des autres Etats, où plusieurs d'entre eux avaient été quatre et cinq fois. Neuf seulement, autant qu'on a pu préciser ce nombre, n'avaient jamais été dans d'autre prisons. Quant aux causes de leur rechute, voici pour chacun de ces neuf récidivistes ce que j'ai recueilli à cet égard.

Le n° 1056 se rendit à Pittsburg à sa sortie du pénitencier. Sa conduite y fut honnête, laborieuse, pendant quatre ans. Au bout de ce temps, il eut la fatale idée de retourner à Philadelphie. Là il rencontra d'anciens compagnons de débauche qui le perdirent une seconde fois.

Le n° 1062 est un Allemand. Il était resté trop peu de temps dans le pénitencier pour pouvoir apprendre un état. Son ignorance, sa qualité d'étranger et son séjour en prison, furent, pour lui, autant d'occasions de misère qui le forcèrent de voler une seconde fois.

Le n° 1066 était sorti depuis dix-huit mois du pénitencier lorsqu'il fut condamné de nouveau pour avoir acheté des bestiaux volés sans avoir pu prouver qu'il ignorait le vol.

Le n° 1110 fut réemprisonné pour vol au bout de deux ans de sortie du pénitencier. Il était ivre, dit-il, et ne savait ce qu'il faisait.

Le n° 1125 continua à se bien conduire pendant un an après sa sortie ; mais étant entré comme batelier sur le canal, il y retrouva d'anciennes connaissances qui l'entraînèrent de nouveau dans l'ivrognerie, et, par suite, dans la prison.

N° 1148, id., id.

Le n° 1151 est rentré pour avoir cédé à la tentation d'acheter à bas prix un objet de valeur qui avait été volé.

Le n° 1190 est un homme de couleur qui, sorti de prison, vola pour se venger du peu de gages qu'on lui donnait. Intempérant.

Le n° 1198 est également un homme de couleur qui se conduisit très-bien pendant six ans après sa sortie du pénitencier. Un jour, un ami l'invita à monter dans son chariot; il accepta l'invitation sans se douter que le chariot fût volé. Tous deux furent pris et condamnés. Intempérant.

Tels sont les renseignements qui m'ont été fournis. Ils démontrent que, dans le plus grand nombre des cas, le désir de commettre la fraude et le vol est ou éveillé ou développé par l'intempérance, et que ce vice a paralysé la salutaire influence qu'avait produite chez la plupart leur confinement solitaire, et qui s'est continuée chez plusieurs pendant plusieurs années de suite. D'autres cas m'ont été cités de prisonniers qui avaient subi des condamnations antérieures dans d'autres prisons, et qui, après avoir subi une condamnation ultérieure dans ce pénitencier, s'étaient abstenus de toute mauvaise action pendant cinq, six et sept ans, et n'étaient retombés dans le crime au bout de ce temps, que par l'irrésistible entraînement de l'ivrognerie, ou des conseils d'anciens complices.

La saison de mes vacances m'a fourni l'occasion de visiter quelques unes des institutions pénales des États voisins. J'espérais retirer un grand profit de mes entretiens avec les pieux personnages qui exerçaient depuis plusieurs années, dans ces institutions, des fonctions religieuses analogues aux miennes. Mais mon espoir a été en partie déçu par l'absence de deux d'entre eux qui avaient quitté leur poste avant ma visite.

Et puis les grandes facilités qu'on accorde à Philadelphie aux ministres de l'Évangile et aux autres personnes qui désirent prendre des informations sur la discipline du pénitencier de l'Est, m'ont induit en un grand désappointement quand j'ai vu que ces facilités n'existaient point ailleurs. En effet, le privilège de converser avec les prisonniers n'est accordé dans aucune des prisons que j'ai visitées, si ce n'est dans celle de Trenton et de la Providence.

Dans ces institutions, où les prisonniers au travail sont agglomérés dans des ateliers communs, l'impression produite sur mon esprit a été la douloureuse conviction que, quels que soient les avantages pécuniaires que peuvent procurer leurs profitables occupations, l'espoir de les remettre en possession des principes d'une vie régulière est en grande partie perdu. Le jeune homme qui, dans une heure d'inadvertance, a fait un pas de côté, est confondu là avec les êtres les plus dégradés, et, dès lors, toute distinction cesse à la fois. Il est vu et

connu uniquement comme un coupable parmi des coupables; il est couvert du même vêtement barriolé; il se récrée et marche au milieu d'eux: sa dégradation est complète; le respect de lui-même est annihilé; l'espoir de regagner l'estime perdue est perdu à son tour. Que lui reste-t-il donc?... L'influence de l'Évangile peut, il est vrai, lui venir en aide par son pouvoir tout puissant de rédemption; mais sa position est diamétralement opposée aux dispositions d'esprit dans lesquelles il faut être pour recevoir cette influence avec fruit. Les hommes peuvent être « diligents en affaires, fervents en esprit, et servant le Seigneur; » mais avoir toutes ces facultés physiques et morales mises à la tâche et poussées au plus haut degré possible de tension, tout le long d'une journée fatigante, sous l'œil rigide d'un gardien, exclut la possibilité de s'abandonner aux salutaires réflexions qui se sont éveillées dans le silence de la nuit, ou par les solennités du sabbat. Les facilités supérieures que le confinement solitaire présente sous ce rapport et sous celui de l'amendement moral des condamnés, jointes à l'influence subjuguante et douce de sa discipline, me portent à préférer ce système d'emprisonnement comme une sphère de travail qui présente le plus de chances et le plus d'espérances de succès.

Ce 1<sup>er</sup> janvier 1840.

Signé Thomas LARCOMBE, instructeur moral.

## ANNÉE 1840.

### 12<sup>e</sup> Rapport du Conseil des Inspecteurs.

(Lu au Sénat et à la Chambre des Représentants le 20 février 1841.)

Diminution des crimes et des récidives. — Disproportion fâcheuse des prisonniers de couleur. — Démission de M. S. Wood — Regrets du Conseil. — Nomination de M. G. Thompson. — Nouveau vœu pour la construction d'un asile spécial d'aliénés.

Le nombre des prisonniers existant dans l'institution au 1<sup>er</sup> janvier 1840 était de quatre cent trente-quatre. Il en est entré dans l'année cent trente-neuf; ce qui fait quarante de moins que l'année précédente.

Il en est sorti dans la même année, par grâce, expiration de peine ou décès, cent quatre-vingt-dix-sept. Il en restait donc, au 1<sup>er</sup> janvier 1841, dans le pénitencier, trois cent soixante-seize; ce qui fait cinquante-huit de moins qu'au commencement de l'année précédente.

Il n'y a eu que treize récidivistes rentrés au pénitencier dans le cours de l'année.

Le nombre total des prisonniers reçus dans le pénitencier, depuis son ouverture jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1841, est de treize cent cinquante-quatre, dont huit cent quarante-six blancs et cinq cent huit de couleur. Sur ce nombre les femmes comptent, savoir : les blanches pour vingt-trois, et les noires pour cinquante-deux.

La diminution dans le nombre des premières condamnations et des récidives a été plus grande pendant l'année expirée qu'à aucune autre époque antérieure; ce qui nous fait bien augurer de l'influence de notre mode d'emprisonnement.

Le nombre disproportionné des prisonniers de couleur continue à être une lourde charge et un grand embarras pour le système, soit parce qu'il ne peut agir aussi efficacement sur eux que sur les prisonniers blancs, soit parce qu'ils sont plus sujets aux maladies, et moins aptes au travail.

Le nombre des prisonniers qui sont admis dans un mauvais état de santé, ainsi qu'il résulte du rapport ci-joint du médecin, auquel nous nous référons, prouve que le pénitencier sert à la fois à la guérison du corps et à la guérison de l'esprit des détenus.

Les cas de désordre mental (dont le plus grand nombre a été guéri) ont été, cette année, environ la moitié de ceux de l'année précédente. Comme à l'ordinaire, ils se sont déclarés, à peu d'exceptions près, chez des prisonniers de couleur, et ne sont attribuables qu'à leurs habitudes dépravées.

Le nombre des décès a été de vingt-deux cette année. Sur ce nombre, seize appartiennent à des individus atteints d'affections chroniques et qui sont venus ici dans un imparfait état de santé.

Quant à la santé générale de l'établissement, elle présente, comparativement à celle de la vie libre, une balance de 38 28/100 pour 100 en notre faveur.

Conformément à l'intention qu'il en manifestait depuis longtemps, Samuel R. Wood a résigné, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, les fonctions de Gouverneur de ce pénitencier, qu'il exerçait depuis onze ans. De grands éloges sont dus à ce *gentleman* pour la judicieuse organisation et la direction uniforme qu'il a su donner au système d'emprisonnement que nous avons adopté, et pour la manière pleine de sollicitude

et de douce fermeté avec laquelle il n'a cessé de traiter les prisonniers confiés à ses soins.

Le même jour, le Conseil a élu Georges THOMPSON pour Gouverneur, et, si nous en jugeons par le dévouement et le zèle qu'il a apportés dans l'exercice de ses devoirs depuis sa nomination, nous avons lieu d'espérer que l'institution ne dégènera point en ses mains.

L'expérience d'une autre année confirme l'opinion que nous avons émise sur l'importance des travaux de l'instituteur moral pour la conservation et le développement du véritable but de l'emprisonnement solitaire. Nous nous en référons sur ce point à son intéressant rapport ci-annexé.

Nous ne pouvons omettre de joindre de nouveau notre témoignage à celui de mille de nos concitoyens qui pétitionnent auprès de la Législature pour l'érection d'un asile central d'aliénés. Chaque année quelques individus de cette classe de malheureux deviennent injustement les hôtes de ce pénitencier, où ils ne peuvent recevoir les soins et le traitement particulier que leur triste état exige.

Les preuves qui nous sont journellement fournies de l'amendement moral des condamnés et de la bonne conduite que mènent nombre de ceux qui sont sortis de ce pénitencier, confirment toutes les opinions que nous avons précédemment exprimées du caractère doux et réformateur de sa discipline.

1<sup>er</sup> janvier 1841.

Signé Thomas BRADFORD,  
John BACON,  
W. H. HOOD,  
Matthew L. BEVAN,  
R. PATTERSON.

## 1<sup>er</sup> Rapport du Gouverneur.

1<sup>er</sup> RAPPORT DE M. GEORGES THOMPSON.

Opinion du nouveau Gouverneur en faveur du système.—Prisonniers catholiques.  
—Les Dames de l'œuvre des prisons.

N'étant entré en fonctions que depuis très-peu de temps, je n'ai pu encore recueillir sur le pénitencier que très-peu d'observations qui me soient personnelles. Toutefois, je crois pouvoir exprimer, dès ce

moment, mon sentiment sur le système de séparation continue qui y est pratiqué.

Selon moi, ce système est le plus parfait qui ait encore été inventé pour le châtement des coupables qui ont enfreint les lois de leur pays. Sous le rapport de son humanité, si la durée de l'emprisonnement est justement proportionnée à l'offense, aucun autre système ne peut réclamer la prééminence. Sous le rapport de la santé du prisonnier, je suis d'opinion qu'aucun résultat fâcheux n'est attaché à l'application du système, si le prisonnier est sain d'esprit, et s'il jouit de tous les avantages inhérents à l'emprisonnement séparé, savoir : un travail convenable, une nourriture saine, une cellule bien chauffée et bien ventilée, etc.

J'apprécie hautement les services rendus aux convicts par l'instructeur moral, chaque jour de la semaine, et l'influence de ces prédications et de celles des membres du clergé qui s'associent volontairement à ses travaux le jour du sabbat.

Les visites hebdomadaires que les dames de l'œuvre des prisons font aux femmes détenues ne peuvent être prisées trop haut.

L'assistance assidue et volontaire du révérend M. Whelan, de la communion catholique, a évidemment produit les meilleurs effets sur l'esprit des convicts qui sont membres de cette église. Ces convicts sont généralement attentifs à leur ouvrage, tranquilles et respectueux.

Du reste, la diminution du nombre des prisonniers et des récidivistes dans le cours de l'année est un sujet de félicitations et d'encouragement.

1<sup>er</sup> janvier 1841.

Signé Georges THOMPSON, Gouverneur.

### Dernier rapport de M. Samuel Wood.

Adieux de M. Wood. — Eloge de son successeur. — Coup d'œil rétrospectif sur les avantages du système. — Ce qu'il faudrait faire pour lui faire produire son entier effet. — Regrets au sujet de l'absence d'un asile spécial d'aliénés.

Ainsi que je l'ai fait connaître au Conseil des Inspecteurs, cette époque est celle que j'ai fixée comme le terme de mes fonctions de Gouverneur du pénitencier de l'Est, fonctions que j'ai exercées pendant onze ans et douze jours. Le Conseil a nommé, pour me remplacer,

un *gentleman* dont l'éducation, l'intelligence et les connaissances générales sont autant de garanties de sa bonne gestion. J'espère qu'il s'acquittera de ses devoirs avec honneur pour lui-même, et à la satisfaction des Inspecteurs et du public.

Dans peu de jours je quitterai l'établissement en emportant avec moi l'espérance qu'il prospérera de plus en plus, ainsi que la ferme et décidée conviction qu'aussi longtemps que le système se maintiendra sur les principes qui en font la base fondamentale, ce système opérera un bien pratique qu'aucun autre ne pourra jamais effectuer.

Avant de prendre congé d'une institution à laquelle j'ai été attaché pendant tant d'années, qu'il me soit permis d'exprimer, une dernière fois, mes vues sur quelques uns des points principaux sur lesquels il a existé une différence d'opinion, sinon dans cet État, au moins dans quelques uns des États voisins. Comme j'ai adressé onze rapports annuels au Conseil des Inspecteurs, et que j'y ai traité plusieurs de ces points, je crois qu'il suffira de m'y reporter, au lieu de répéter ce que j'ai déjà dit.

Ces rapports établissent que les condamnés pour délits que renferme le pénitencier appartiennent, en grand nombre, et dans la proportion de plus d'un tiers, à la population noire. Tous ceux qui ont fréquenté les faubourgs de notre ville connaissent l'état de dégradation et d'ignorance dans lequel cette classe est plongée, et les difficultés qu'on a à surmonter pour les en faire sortir. Tant que ces difficultés subsisteront, nous devons nous attendre à avoir, dans le pénitencier, un nombre de prisonniers de couleur disproportionné avec le chiffre général de la population de l'État. Je prie le Conseil de vouloir bien se reporter à ce que j'ai dit à ce sujet dans mon dixième rapport (V. ci-dessus p. 69).

Sur les mille deux cent quatre-vingt-sept condamnés qui sont entrés dans le pénitencier depuis son ouverture, cinquante-neuf seulement l'ont été pour homicides, ou tentatives d'homicides, dont trois étaient, sans aucun doute, atteints d'aliénation mentale au moment de la perpétration du crime. Ces trois cas ne sont pas les seuls que nous ayons eu à remarquer dans le pénitencier. Beaucoup d'aliénés, en effet, reconnus tels dans le cours de leur emprisonnement, l'étaient bien réellement et bien décidément *avant* leur entrée. Et il en sera malheureusement ainsi aussi longtemps que l'État de Pennsylvanie n'aura pas d'asile spécial pour ses aliénés.

On aura peine à croire, dans un âge futur, qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, dans un pays chrétien, au sein d'un État riche en monuments innombrables de

piété, de charité, d'intelligence, aucun asile n'est ouvert à ceux que la Providence, dans ses dispensations mystérieuses, a affligé de la calamité la plus grièye et la plus effroyable, — la privation de la raison, — et que les aliénés indigents, privés de toute sympathie, de toute justice par la cruauté ou la négligence de leurs propres concitoyens, sont jetés dans des prisons qui ne devraient servir que pour des criminels, où aucun ami ni parent ne pourrait les visiter et les soulager dans leurs détresses, et où presque tout ce qui les entoure est hostile à leur repos, à leur bien-être, à leur guérison.

Dans la plupart des États de cette Union, des asiles ont été construits aux frais des républiques respectives pour y recevoir et y soigner les aliénés indigents. J'espère que le grand état de Pennsylvanie, qui n'est inférieur en richesses à aucun, et qui a déjà tant fait pour l'amélioration de ses prisons, ne tardera pas à se montrer plus humain envers cette classe d'infortunés.

Sur les soixante-onze convicts qui sont sortis par suite de grâce ou pardon avant le temps voulu pour l'expiration de leur peine, je n'en connais pas plus de trois ou quatre qui aient obtenu la sanction du Conseil des Inspecteurs ou la mienne. Tout nous porte à persister dans notre opposition à cette pratique. Je n'en connais pas de plus contraire à tout système de pénalité et d'amendement moral des condamnés. Je connais peu de prisonniers grâciés qui soient devenus meilleurs; j'en connais beaucoup, au contraire, qui sont devenus pires, et qui se seraient bien certainement réformés s'ils avaient subi la totalité de leur peine.

Un autre obstacle à la réforme se rencontre dans le fait même de l'existence des prisons de Comtés, soumises, pour la plupart, au régime de la vie en commun. Tant que ces prisons ne seront pas converties en prisons cellulaires, le système de l'emprisonnement individuel, pratiqué dans ce pénitencier, ne pourra produire que des résultats imparfaits. Les convicts, en effet, se corrompent entre eux dans les prisons communes, et tous se connaissent quand ils arrivent au pénitencier. J'insiste de nouveau sur ce que j'ai dit à ce sujet, notamment dans mon quatrième rapport. (V. ci-dessus p. 23).

Depuis ce rapport, deux prisons de Comté ont été construites d'après le système de la séparation, dans les Comtés de Philadelphie et de Chester; et je suis heureux de pouvoir annoncer au Conseil que le Comté Dauphin a suivi leur exemple. J'espère qu'il sera suivi par d'autres, et que bientôt toutes les prisons de Comté de Pennsylvanie adopteront le système de la séparation. C'est alors que nous expérimentons

en plein et que nous prouverons l'excellence de ce système et son incontestable supériorité sur tous les autres.

En quittant une institution à laquelle j'ai été si longtemps et si intimement lié, je ne puis que ressentir un vif désir et une sorte d'anxiété pour sa prospérité et son succès. Et vous, Messieurs, qui vous êtes unis à moi avec tant de sollicitude, et qui m'avez assisté de votre expérience et de vos avis au milieu des difficultés d'organisation que nous avons eu à surmonter, veuillez agréer mes sincères remerciements pour vos hontés constantes et pour l'amical attachement que vous n'avez cessé de me témoigner. Aussi longtemps que cette Institution continuera à être administrée par d'aussi dignes, par d'aussi capables Inspecteurs, et aussi longtemps que ses hôtes infortunés continueront à recevoir les bienfaits de vos soins paternels, aussi longtemps ce sera un bienfait pour l'État qui lui aura donné naissance, et d'où les principes de philanthropie et d'humanité se répandront, comme autant de rayons du ciel, jusqu'aux extrémités les plus reculées de la terre. Tel est le vœu sincère de votre ami,

Samuel R. Wood.

### 12<sup>e</sup> Rapport du Médecin.

Exemples de longues détentions cellulaires sans préjudice pour la santé ou la raison des détenus.—Causes et caractères des maladies dominantes.—Treize cas de dérangement d'esprit, dont deux seulement chez les prisonniers blancs.—Ces cas non imputables au système.—Leurs causes.—Leur guérison.

Dans les précédents rapports nous nous sommes appliqué à assigner aux maladies dominantes dans cet établissement leur caractère propre et leur classification. Pendant l'année dernière, nous nous sommes principalement appliqué à en étudier les causes, et, par suite, les moyens préventifs les plus propres à en empêcher autant que possible le retour. Déjà nous avons obtenu, à cet égard, des résultats satisfaisants; mais, comme nos investigations ne sont pas encore complètes, nous avons cru ne point devoir en présenter le tableau dans ce rapport. En voici seulement le résultat :

Notre examen et nos études de cette année nous portent à conclure que le système de la séparation, tel qu'il est pratiqué dans le pénitencier de Philadelphie, appliqué à des condamnations de plus de deux ans, n'est préjudiciable ni à la santé ni à la raison des détenus. La statistique des années 1837, 1838 et 1839 présente le même résultat.

Parmi les libérés de cette année, quarante-cinq blancs et trente-un noirs ont été en cellule pendant plus de deux ans. Le confinement de deux d'entre eux, un blanc et un noir, a duré dix ans. Leur santé était parfaite, bien que celle du blanc fût loin d'être bonne à son entrée. Un troisième (blanc) est resté douze ans en cellule. Il en est sorti, comme il y était entré, en bonne santé. Un quatrième (blanc) avait, lors de son entrée, l'esprit dérangé et la syphilis. Il est sorti sain de corps et d'esprit, après sept ans d'emprisonnement solitaire. Un cinquième (noir) est sorti bien portant après cinq ans de cellule. Tous les autres libérés blancs sont restés moyennement quatre ans et trois mois, et les libérés noirs trois ans et trois mois en cellule.

Les cas de maladie déclarés chez les prisonniers blancs et chez les prisonniers noirs, pendant l'année dernière, établissent que, tandis que ces deux classes de prisonniers ont été à peu près également sujets aux affections dyspaptiques et catarrhales, les premiers ont été beaucoup plus sujets aux diarrhées, aux dysenteries, aux éruptions, et les derniers, aux rhumatismes, aux maux de tête et à l'énervation érotique.

Quant aux causes, on a pu remarquer que la chaleur de l'été que supporte, sans en souffrir, la race africaine, est, sans aucun doute, la cause spéciale des affections cutanées ou d'entrailles qui atteignent les prisonniers blancs; et que le froid et l'humidité, dont souffre le moins la race européenne, est la principale cause des rhumatismes chez les prisonniers de couleur, et que les maux de tête et l'énervation érotique leur viennent de l'abus d'eux-mêmes.

Les cas d'aliénation mentale ont été, cette année, à peu près la moitié de ceux de l'année précédente (1); et, comme à l'ordinaire, ils se sont déclarés chez les prisonniers de couleur. A peu d'exceptions près, ç'a été des cas d'hallucination, causés par l'abus de soi-même, et guéris après un traitement médical de deux à trente-deux jours. Les exceptions sont: — deux prisonniers blancs, dont un était veuu de la maison de refuge, et présentait l'exemple le plus frappant d'une dépravation sans frein; et dont l'autre, reçu comme imbécille, fut grâcié et renvoyé de même. — Et deux prisonniers de couleur, dont l'un est tombé en démence par l'abus de lui-même, et l'autre n'a cessé de demander sa mise en liberté, et de résister à l'autorité, deux mois après son entrée. Il paraît certain qu'il montrait la même singularité d'esprit avant son emprisonnement.

(1) Le nombre des cas ayant été de vingt-six en 1839 (V. ci-dessus, p. 85), ce nombre, dès lors, n'a plus dû être que de treize en 1840. (Note du Trad.)

La diminution des cas de dérangement d'esprit, pendant l'année dernière, est due principalement au frein moral qui est exercé maintenant dans l'institution, et à la découverte ainsi qu'au traitement de la débilité *prémonitoire* de l'estomac et du système nerveux produit par la masturbation.

Neuf prisonniers blancs et treize de couleur sont morts dans le cours de l'année, après un emprisonnement cellulaire de cinq ans. Douze étaient affectés de consommation pulmonaire, trois de pleurésie chronique, un d'une inflammation chronique de l'estomac, un d'une inflammation scrofuleuse chronique du péritoine, un d'une inflammation chronique de la vessie, deux d'une asthénie, deux de scrofule et de syphilis. Seize d'entre eux avaient été reçus en un mauvais état de santé provenant de scrofule, de syphilis ou de consommation pulmonaire. La mortalité de cette année provient donc manifestement de la condition dépravée, au moral et au physique, des prisonniers décédés, et du caractère incurable des maladies dont ils sont morts.

Philadelphie, ce 1<sup>er</sup> janvier 1841.

Signé W. DARRACH, Médecin.

### 5<sup>e</sup> Rapport de l'Instructeur moral.

Statistique intellectuelle et morale de la population. — Ages. — Habitudes antérieures. — Avantages de la cellule pour l'amendement des coupables.

Le nombre des prisonniers actuellement dans le pénitencier est de trois cent soixante-seize, lesquels, avec les cent quatre-vingt-dix-sept qui en sont sortis par expiration de leur peine, etc., font un total de cinq cent soixante-treize convicts qui ont été admis aux bienfaits de l'instruction durant l'année.

Sur le nombre des sortis, cent quinze savaient lire et écrire, soixante-sept savaient lire seulement, et quinze ne savaient pas lire. — Sur les cent quinze ci-dessus, soixante-un ont appris à lire et à écrire dans la prison, et plusieurs d'entre eux ont fait de grands progrès en arithmétique.

Un assez grand nombre sont rentrés dans la société en nous laissant l'espoir d'une réformation, leur esprit s'étant pénétré du sentiment de leur responsabilité envers Dieu, et de celui de leurs devoirs envers leurs concitoyens, sentiment dont ils semblaient dépourvus à leur

entrée dans le pénitencier. Ce seul fait suffit pour me donner l'assurance que s'ils ne sont pas radicalement changés, il y aura, du moins, pour eux, beaucoup moins de chances de retomber dans des habitudes criminelles ou vicieuses.

A l'égard de quelques uns, l'espérance que j'ai conçue est fondée sur d'autres raisons. L'influence morale de la discipline de l'institution a été visible chez quinze ou vingt de ceux qui sont sortis cette année. Leur conduite, constamment en rapport avec leurs professions, a laissé une impression favorable dans l'esprit des personnes qui ont conversé avec eux, et j'ai su particulièrement que leurs dispositions n'ont pas cessé d'être ou ne peut plus satisfaisantes.

Parmi les récidivistes rentrés cette année dans le pénitencier, six seulement passaient pour n'avoir été dans aucune autre prison. Trois d'entre eux sont restés honnêtes pendant une période de trois, quatre et cinq ans après leur sortie du pénitencier. Leur histoire générale fournit la preuve (si cette preuve était nécessaire), que les meilleurs efforts de la sagesse humaine ne peuvent préserver du mal que pendant un temps limité, et qu'à moins d'avoir été changé et dirigé par un Pouvoir plus haut et plus saint, le courant des penchants vicieux rompra toujours ses barrières et débordera hors de ses rives.

La somme élevée d'ignorance et de basse dégradation qui compose la moyenne de la population de ce pénitencier, a attiré toute mon attention pendant plusieurs mois. Je me suis enquis avec soin des antécédents de près de quatre cents prisonniers, et voici le résultat de mes investigations :

Orphelins de père et de mère au-dessous de l'âge de 12 ans . . . . .	53
Placés hors du contrôle de leurs parents à l'âge de 2 à 10 ans . . . . .	77
Ayant eu leur père seulement dans leur enfance . . . . .	27
Ayant eu leur mère . . . . id. . . . id. . . . .	93
Ayant reçu une instruction religieuse souvent défective dans leur bas âge . . . . .	63
N'en ayant reçu aucune . . . . .	337
Ayant fréquenté les écoles du dimanche . . . . .	71
N'en ayant fréquenté aucune . . . . .	329
Ayant fabriqué ou vendu des spiritueux . . . . .	51
S'étant livrés avec excès à la boisson, et s'étant fréquemment enivrés . . . . .	231
Ne s'étant enivrés que rarement . . . . .	99
Tempérants . . . . .	70

Ayant commencé à se lancer dans la carrière du crime :

— au-dessous de 10 ans . . . . .	10
— de 10 ans à 15 . . . . .	50
— de 15 à 20 . . . . .	102
— de 20 à 25 . . . . .	115
— de 25 à 30 . . . . .	53
— de 30 à 35 . . . . .	30
— de 35 à 40 . . . . .	16
— de 40 à 50 . . . . .	14
— de 50 à 60 . . . . .	7
— Au-dessus de 60 ans . . . . .	3

En examinant et recherchant les causes qui ont poussé à la première perpétration du crime, je suis arrivé aux résultats suivants :

Propension indépendante des tentations extérieures . . . . .	116
Tentation résultant des mauvaises compagnies, surtout dans la jeunesse . . . . .	70
Intempérance . . . . .	61
Dépravation de mœurs . . . . .	115
Jeu . . . . .	9
Spectacles, etc . . . . .	2
Dissensions domestiques . . . . .	1
Difficultés pécuniaires . . . . .	4
Vengeance . . . . .	17
Loterie . . . . .	3
Méchanceté . . . . .	2

J'ai regardé ce résumé statistique comme trop important pour être omis, étant digne, à la fois, de l'attention des philanthropes, des familles et du Législateur, en ce qu'il met les uns et les autres sur la voie qui est à suivre pour couper mal le dans sa racine, en prévenant le crime par l'éducation.

Le cours d'instruction que j'ai fait cette année ne diffère en rien de celui de l'année dernière. Je ne redirai donc point ici ce que j'ai dit déjà, à ce sujet, dans mon précédent rapport. Des traités, etc. ont été distribués un nombre égal, et le nombre des discours prononcés, cette année, a été de cent trente-sept. Les prisonniers ayant été reçus, pendant les deux dernières années, dans cinq blocs ou ailes, chaque prisonnier a entendu plus de vingt-sept sermons par an, ou un sermon par sabbat alterné. Aucune conversion particulière n'a été visible, cette année; mais une attention soutenue et une conduite généralement bonne, jointe à des exemples répétés d'une utilité apparente, m'a encouragé à persévérer dans cette partie de ma tâche,

en me donnant l'espoir que si le prisonnier ne sort pas entièrement réformé de nos mains, les bons principes que nous avons semés dans son sein finiront par germer un jour et par produire les fruits que nous désirons.

Au lit de mort de plusieurs détenus décédés, j'ai été occasionnellement appelé pour témoigner de l'influence soutenue de l'empire de la religion. Le nonchalant s'est réveillé à propos pour songer à l'avenir; l'incrédule a mis de côté son faux espoir, et s'est tourné vers le vrai et sûr refuge; le cœur brisé a été consolé, et la foi en l'amour et en la grâce du Seigneur Jésus-Christ a souri à la mort. Cinq au moins m'ont inspiré l'espoir que Dieu a opéré en eux la préparation requise.

La connaissance que j'ai acquise depuis plus de deux ans du système qui régit cette institution m'a confirmé dans l'opinion que ce système est le mieux adapté qui existe, sous tous les rapports, soit pour la réformation des criminels, soit pour la garantie et la sécurité de la société. On pourrait appeler ce système le père nourricier de la réflexion et des considérations sérieuses. L'esprit du prisonnier en cellule est plus apte à recevoir l'instruction morale et religieuse; il est plus soumis; ses sensations sont plus tendres; le souvenir de ses amis et de la maison plus vivant; le sentiment de la honte et les remords de la conscience plus aigus. Ce sont là des causes prédisposantes de la réforme que Dieu seul peut opérer. Il y a ici des personnes qui ont joui d'une bonne réputation et possédé l'estime de leurs concitoyens jusqu'à ce qu'un moment d'égarement, de surprise ou d'ivresse, les ait portés à enfreindre les lois de leur pays; après quelques années d'emprisonnement solitaire, ils retournent, leur faute expiée, dans le cercle de leurs connaissances premières; sans avoir été dégradés par aucun contact flétrissant, régénérés, au contraire, et tous préparés à vaincre les nouvelles occasions de chute qui pourraient s'offrir.

Les prisonniers de cette classe qui ont subi, dans le pénitencier, une première condamnation, tombent rarement en récidive. L'histoire de cette institution, depuis plus de onze ans qu'elle existe, en fournit, je crois, peu d'exemples, si même elle en fournit aucun. Il est également digne de remarque que les hommes d'un esprit actif, entreprenant, qui sont capables de crimes hardis et extraordinaires, et dont on ne doit attendre aucun amendement, reviennent rarement dans le pénitencier, une fois qu'ils en sont sortis. Pour ceux-là, la cellule solitaire est pleine de terreurs qu'ils ne se sentent pas le courage d'affronter deux fois. Aussi ont-ils hâte de s'éloigner après leur libération, et de chercher

un autre théâtre où ils puissent agir sans crainte d'être soumis à un pareil mode d'emprisonnement. D'où cette conséquence que les récidivistes qui nous reviennent appartiennent tous à la plus ignorante, à la plus vile et à la plus basse classe des malfaiteurs.

En terminant, je désire exprimer, au Conseil et au Gouverneur, mes sentiments de profonde gratitude pour l'accueil favorable qu'ils ont daigné faire, et pour les encouragements bienveillants qu'ils ont daigné donner à mes humbles travaux. Avec de tels appuis, et l'aide de Dieu, j'espère pouvoir accomplir, autant qu'il sera en moi, l'objet de la mission qui m'est confiée.

Philadelphie, ce 1<sup>er</sup> janvier 1841.

Signé THOMAS LARCOMBE, Instructeur moral.

## ANNÉE 1841.

### 13<sup>e</sup> Rapport du Conseil des Inspecteurs.

( Lu au Sénat et à la Chambre des Représentants en février 1842. )

Moyenne des maladies et des décès moindre dans la prison qu'en ville. — Diminution progressive du nombre des condamnés.—Importants résultats du système.

Le septième jour de janvier 1842, la Cour Suprême de l'État de Pennsylvanie, siégeant à Philadelphie, a renommé les soussignés Inspecteurs du pénitencier de l'Est, conformément à la loi.

Cent vingt-six convicts ont été reçus dans le pénitencier dans le cours de l'année, ce qui fait treize de moins que pendant l'année précédente, et trois cent trente-cinq au total, au 1<sup>er</sup> janvier 1842; par conséquent quarante-un de moins qu'à la période correspondante 1841.

Le nombre des sortis de l'année a été de cent soixante-sept, dont cent trente-six par expiration de leur peine, un par commutation, quinze par grâce ou pardon, et dix-sept pour décès.

Un fait digne de remarque, c'est que sur les quatorze cent quatre-vingts prisonniers qui sont entrés dans le pénitencier depuis son institution, mille quatre étaient adonnés à la boisson et à l'intempérance.

Un autre fait digne de remarque, c'est que, sur ce nombre de quatorze cent quatre-vingts entrés, vingt-sept seulement ont été condamnés

une seconde fois, dont dix-neuf blancs et huit noirs, et que, sur ces vingt-sept récidivistes, onze seulement avaient subi leur premier emprisonnement dans le pénitencier ; tandis que les seize autres étaient de vieux convicts qui avaient passé le leur au milieu de la corruption des prisons communes. Ce fait parle haut en faveur du système de Pennsylvanie dont l'effet est à la fois de corriger et d'intimider.

Enfin, un dernier fait digne de remarque est que, malgré l'augmentation croissante du chiffre de la population libre, celui de la population prisonnière diminue, d'année en année, depuis trois ans, ainsi que celui des maladies provenant des habitudes vicieuses, et que la moyenne des maladies et des décès est moindre dans le pénitencier que dans la ville sur une population égale.

Comme le système de Pennsylvanie est devenu un sujet d'orgueil pour l'État en même temps qu'un sujet d'admiration pour toute société éclairée, les Inspecteurs estiment qu'il convient d'apporter de plus en plus tous ses soins pour qu'aucun changement ne soit fait aux principes fondamentaux sur lesquels la base de sa discipline repose.

La situation financière de l'établissement fait l'objet d'un rapport spécial, lequel a été adressé au département des finances, conformément à la loi.

Ci-joints les rapports du Gouverneur, du médecin et de l'instituteur moral, auxquels nous nous référons.

Ce 15 février 1842.

*Signé* Thomas BRADFORD,  
John BACON,  
Mathieu L. BEVAN,  
Robert PATTERSON,  
Richard VAUX,  
Inspecteurs du Pénitencier de l'Est.

### 13. Rapport du Gouverneur.

Tâche de travail. — Produit paie la dépense. — L'excédant remis aux libérés. — Diminution des dépenses — Conduite des détenus et des employés. — Visites faites dans l'établissement.

La conduite de la grande majorité des convicts a été bonne durant l'année dernière : peu de cas se sont rencontrés où il soit devenu nécessaire de recourir aux punitions ; et, quand on y a eu recours, elles

se sont bornées à la mise au pain et à l'eau ou à la privation du travail ; le tout pendant une période de temps qui n'a jamais dépassé une semaine.

L'usage ici est de fixer à chaque prisonnier, selon les progrès qu'il fait dans son travail, une tâche modérée, équivalant au coût actuel de son entretien. Quand ce coût a été prélevé sur le prix de son travail, le surplus est crédité à son profit et lui est payé à sa sortie. J'approuve fort cette pratique, aussi juste que bienfaisante. La somme payée l'année dernière, d'après cette règle, a été de 884 dollars. Les prisonniers y ayant droit ont été au nombre de trente-un ; ce qui fait pour chacun une moyenne de 27 dollars 63.

La prison, pendant cette même année, a été régulièrement visitée par plusieurs des Inspecteurs, deux fois par semaine ; par le Comité des dames de l'Œuvre-des-Prisons, toutes les semaines ; par le Comité de la Société pour le soulagement des misères des prisons publiques, périodiquement, et fréquemment par d'autres visiteurs officiels. Ces visites, toujours pleines de courtoisie vis-à-vis de moi, m'ont été profitables autant qu'aux prisonniers et à l'établissement.

Les employés placés sous mes ordres ont, par la régularité de leur conduite et leur fidélité à remplir leurs devoirs, justifié la confiance qu'on a placée en eux. J'ai reçu de nombreux témoignages de leur humanité et de leurs égards envers les prisonniers, par les prisonniers eux-mêmes, à l'époque de leur sortie, ce qui ne permet pas de douter de leur véracité.

Quant aux dépenses de l'Institution, elles ont suivi une décroissance beaucoup plus grande que celle de la population, et pourtant la quantité et la qualité de la nourriture ont été plus grandes et meilleures. Mais, en même temps, pas un dollar n'a été perdu en mauvaises dettes pendant l'année, bien que les affaires commerciales et industrielles aient eu considérablement à souffrir pendant cette période.

### 13. rapport du Médecin.

Différences sanitaires résultant de la différence de couleur. — Somme et nature des maladies importées et exportées par les détenus, blancs et noirs. — Nature, causes, et fréquence des cas de désordre mental. — Onze cas seulement en 1841. — De l'énerivation érotique.

Les admissions de l'année dernière ont été, par rapport à la couleur,

de quatre-vingt-cinq blancs et de quarante-un noirs; et par rapport à la santé et à la couleur, de quarante-un blancs en bonne santé, et quarante-quatre id. en mauvaise santé; et de vingt-cinq noirs en bonne santé, et seize id. en santé imparfaite. — Sur les cent vingt-six entrés, soixante ont donc été reçus en mauvaise santé.

On peut induire de nos calculs les points importants que voici :

1° Les prisonniers de couleur, comparés à la population de couleur de l'État, sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les prisonniers blancs présentant, en 1837, un *pour cent* de 37. 26; en 1838, un de 35. 39; en 1839, un de 46. 47; en 1840, un de 43. 10; et en 1841, un *pour cent* de 40. Sur les quatorze cent quatre-vingts prisonniers formant le nombre total de ceux qui sont entrés dans le pénitencier depuis le premier jour de son institution, neuf cent vingt-neuf étaient blancs, et cinq cent cinquante-un de couleur, ce qui établit une moyenne totale de 37. 20 pour 100 de prisonniers noirs. Aucune prison, hors des États du Midi, ne présente une proportion aussi considérable de prisonniers de couleur.

2° Plus des  $\frac{4}{5}$  de la mortalité du pénitencier sont dus au fait ci-dessus. L'année dernière, par exemple, le nombre des décès, parmi les prisonniers noirs, a été de treize; tandis que, parmi les blancs, il n'a été que de quatre; de même, parmi les neuf cent vingt-neuf prisonniers blancs entrés depuis l'ouverture du pénitencier, le nombre des décès a été de trente-neuf; tandis qu'il a été de quatre-vingt-huit parmi les cinq cent cinquante-un prisonniers noirs entrés depuis la même époque.

3° Un grand nombre de maladies sont entrées dans le pénitencier, d'où il suit que ce n'est pas le pénitencier qui les a produites.

4° Le vice et l'exposition au froid sont les causes principales des maladies introduites dans le pénitencier. Les prisonniers noirs et blancs en sont presque également atteints. Nous sommes heureux de pouvoir dire que, durant les trois dernières années, la somme de ces maladies a été en diminuant; cette somme étant de cent quatorze *items*, sur cent trente-neuf prisonniers en 1839; de quatre-vingt-un sur cent trente-neuf en 1840; et de soixante-deux sur cent vingt-six en 1841; ce qui établit la diminution progressive suivante : 64. 04, — 58. 27, — 49. 20; et ce qui prouve que la somme de maladies introduite en 1840 a été de 5. 77 pour 100 moindre qu'en 1839, et que celle introduite en 1841 a été de 9. 07 pour 100 moindre qu'en 1840. Le système d'emprisonnement de Pennsylvanie n'améliore donc pas seulement les prisonniers, mais encore la société.

Quant aux prisonniers sortis dans l'année, et classés sous le rap-

port de la santé et de la couleur au temps de leur emprisonnement, les calculs analogues à ceux de l'année dernière, que nous avons faits pour celle-ci, présentent les résultats suivants :—1° Plus des deux tiers des libérés étaient en bonne santé à leur sortie, lorsque près de la moitié étaient en mauvaise santé à leur entrée; — 2° sur trente-huit libérés sortis en mauvaise santé, vingt-six étaient en cet état à leur entrée;—3° treize seulement, sur cent cinquante, étaient en plus mauvaise santé à leur sortie qu'à leur entrée; — 4° si l'on remarque un léger accroissement de maladie, après deux ans d'emprisonnement, cet accroissement est principalement appréciable chez les prisonniers de couleur.

Parmi les questions qui naissent naturellement de l'état sanitaire du pénitencier, se trouvent et se renouvellent souvent ces deux-ci :

*Première question.* Quelle est la somme et la nature des maladies importées dans le pénitencier, souffertes durant l'emprisonnement, et exportées par les prisonniers libérés, tant de la part des prisonniers blancs que de la part des prisonniers de couleur? *Réponse.* Quatre-vingt-treize prisonniers blancs ont introduit cinquante-quatre *items* de maladies; ils en ont souffert deux cent quatre-vingt-huit durant leur emprisonnement, et exporté avec eux trente-deux à leur sortie; c'est-à-dire qu'ils en ont emporté bien moins qu'ils n'en avaient apporté, et qu'ils en ont eu à peu près la même somme annuellement durant leur captivité.

*Deuxième question.* Quelle est la nature, la cause et la fréquence des cas de *désordre mental*, dans le pénitencier de l'Est? *Réponse.* En 1839, il y a eu vingt-six cas; il y en a eu vingt-un (1) en 1840, et, seulement onze, en 1841. Cette décroissance est due à la découverte de la cause et à l'application des remèdes convenables dans le premier degré du désordre, qui est désigné maintenant sous le nom d'*énervation érotique*, terme commandé par la nécessité du cas. Les exemples de désordre mental et d'énervation érotique sont dans une proportion inverse l'un à l'autre, le premier devenant moindre et plus rare au fur et à mesure que l'autre est plus vite et plus fréquemment découvert; tous deux, du reste, se produisant plus fréquemment chez les prisonniers de couleur que chez les prisonniers blancs; ce qui confirme l'opinion émise dans les premiers rapports que la cause est bien moins dans le système de la prison que dans les habitudes vicieuses du prisonnier. Il y a donc

(1) Il y a contradiction ou erreur entre ce chiffre 21 attribué à l'année 1840, et celui de 13 fixé par le médecin lui-même et par les Inspecteurs dans leur rapport pour cette même année 1840 (V. ci-dessus p. 92 et 98). (Note du Traducteur.)

bonne raison de croire, non-seulement que les cas de désordre mental remarqués dans le pénitencier sont promptement guérissables, mais encore qu'on les prévient lorsque l'asile d'aliénés, depuis si longtemps désiré pour l'État de Pennsylvanie, recevra les criminels atteints de folie, et que nous n'aurons plus ici que les cas d'énervation érotique. Ceux-ci, également, telle est l'opinion du médecin, peuvent être empêchés, sinon entièrement, au moins à un très-grand degré.

Le nombre des décès a été moindre cette année que les années précédentes; n'ayant été que de quatre parmi les prisonniers blancs et de treize parmi les prisonniers de couleur. Les maladies contractées avant l'emprisonnement et les vicieuses habitudes antérieures sont évidemment la cause de ces décès.

Philadelphie, ce 1<sup>er</sup> janvier 1842.

*Signé W. DARRACH, médecin.*

#### 4<sup>e</sup> Rapport de l'Instructeur moral.

Continuation des bons effets du système sur le moral des détenus.

Ce serait pour moi une grande satisfaction de pouvoir vous fournir les preuves irrécusables du bien que j'ai eu le bonheur de faire dans le cours de mes visites et de mes instructions de l'année; mais ce bien est d'une telle nature, que la preuve souvent n'en n'est pas possible.

J'ai été aidé, comme à l'ordinaire, dans les exercices du sabbat, par des ministres de diverses dénominations. Cent soixante-quinze allocutions ont été adressées aux prisonniers qui sont maintenant répartis dans six corridors, et tous ont entendu l'Évangile à chaque sabbat alternativement.

Sur les cent trente-quatre prisonniers sortis dans l'année, soixante-quatorze savaient lire et écrire, dont neuf l'ont appris en prison; soixante-neuf savaient lire seulement, dont vingt-huit l'ont appris en prison. Vingt-deux ne savaient ni lire ni écrire. Sur les cent vingt-six entrés, dans la même période, deux ont reçu une bonne éducation, soixante-sept savent lire et écrire, vingt-six savent lire seulement, trente-un ne savent rien.

J'ai l'espoir que, parmi ceux qui sont sortis cette année, dix-huit sont moralement améliorés, et sept autres ont donné des preuves satisfaisantes d'amendement et de conversion. J'ai reçu, à l'égard de

deux individus qui ont été autrefois dans ce pénitencier, des informations qui établissent qu'ils sont entièrement réformés, et qu'ils se conduisent aujourd'hui en citoyens honnêtes et laborieux. L'un d'eux m'a écrit une lettre où l'on remarque le passage suivant: « Je suis rigoureusement tempérant et je compte bien qu'il en sera ainsi toute ma vie. J'ai formé cette résolution à genoux le matin du jour où j'ai quitté ma cellule. »

L'effet de la séclusion complète sur l'esprit de la plupart des détenus est de faire naître en eux le remords, par le souvenir forcé de leurs turpitudes passées, et de les conduire naturellement par cette voie à la Religion, ce souverain antidote de tous les maux, de toutes les douleurs. Mais beaucoup d'autres sont si endurcis, si dépravés, que leur cœur reste insensible à tout, et que, quand ils montrent quelque retour vers le bien, ce n'est que par fausseté et par hypocrisie. C'est pourquoi je me compare au laboureur qui cultive un sol ingrat, dans l'espoir d'une récolte future et éloignée...

Ce 1<sup>er</sup> janvier 1842.

*Signé Thomas LARCOMBE, Instructeur moral.*

## ANNÉE 1842.

#### 14<sup>e</sup> Rapport du Conseil des Inspecteurs,

( Lu au Sénat et à la Chambre des Représentants le 3 mars 1843. )

Amélioration marquée. — Diminution des crimes. — Développement du système Pennsylvanien. — Les détenus cellulés sont de moins en moins seuls. — Ce qui touche le cœur du condamné. — Le plus grand nombre ressent les bons effets du système. — Réduction dans les dépenses annuelles. — Espoir d'une prospérité financière prochaine.

D'après le rapport du Gouverneur, il paraît qu'il y a eu une amélioration marquée dans la conduite et la tenue des prisonniers durant l'année dernière; et, dans son opinion, ces heureux résultats sont dus en partie aux soins de l'Instructeur *moral*, et aux visites toutes bénévoles de différents ministres. — L'Instructeur moral donne également son attention à l'éducation des ignorants, qui, pour la plupart, quand ils

entrent, ne connaissent pas même l'alphabet, et il a réussi, autant qu'il était possible, dans de telles circonstances.

Les tableaux statistiques annexés au rapport du Gouverneur, et le rapport du moral Instructeur, donnent des renseignements précieux sur le caractère et les habitudes des détenus reçus l'année dernière.

La mortalité, pendant cette année, a été plus faible encore que l'année précédente.

Quand on considère que la plupart de nos détenus entrent infectés des vices et de la corruption qui règnent dans une cité populeuse, qu'ils y ont contracté une foule de maladies qu'ils apportent avec eux en prison, nous n'avons aucun doute que la mortalité ne soit moindre qu'elle ne le serait parmi les mêmes personnes si elles étaient en liberté.

Les Inspecteurs ne peuvent terminer cette partie de leur rapport, sans exprimer leur satisfaction sur les progrès du peuple sous le rapport de la moralité, dans un temps où il rencontre tant d'excitations au vice et au crime. — Telle a été, dans ces derniers temps, la décadence de l'industrie; tels ont été les effets de cette décadence sur les classes laborieuses de notre pays, qu'on devrait s'attendre à un accroissement de crimes, d'après les prévisions de ceux qui nient l'amélioration graduelle du peuple. Les Inspecteurs croient que les vives espérances de ces esprits bienveillants, qui ont suggéré et aidé de leur concours cet heureux changement, seront réalisées. Ils peuvent du moins citer ce fait que, malgré toutes les circonstances défavorables qui ont amené une diminution dans le travail, et ont, en conséquence, accru la détresse du peuple et la prédisposition au crime, il y a cependant, à cette heure, cent trois prisonniers de moins qu'à la même époque de l'année 1840. Ce fait parle trop haut pour ne pas être entendu, et c'est une raison de féliciter, non-seulement la Législature et les Inspecteurs, mais la population entière de notre Etat.

Les Inspecteurs ont la confiance que la Législature s'occupera avec un intérêt tout particulier du système Pennsylvanien de réclusion cellulaire avec travail; système qui, après avoir dû son existence au zèle d'un petit nombre d'hommes qui se dévouèrent avec persévérance à un objet jusque-là négligé, grâce à la législation libérale et éclairée de l'Assemblée Générale, est aujourd'hui, après plusieurs épreuves, enfin arrivé à son application, et est approuvé et adopté dans plusieurs parties de notre Etat et dans d'autres contrées.

Il est vrai qu'il y a encore des gens qui doutent des bons effets du système Pennsylvanien; mais les Inspecteurs pensent que cette opinion, chez beaucoup, n'est que l'effet d'un ancien préjugé. L'expérience de chaque année fournit une nouvelle preuve contre ces objections, et les

Inspecteurs peuvent donner à la Législature l'assurance que, si elle permet au nouveau système de se développer largement, sous l'heureuse influence de cette protection que lui a accordée jusqu'ici la Législature, l'époque n'est pas éloignée où le système pénitentiaire de notre Etat sera cité comme un des monuments les plus glorieux de la sagesse de son peuple.

Il y en a d'autres, et c'est le plus grand nombre, qui, quelle qu'ait pu être leur première impression, sont restés convaincus, après un scrupuleux examen, que le système de réclusion avec travail, en même temps qu'il punit, tend à l'amendement du coupable. Près de quatorze ans d'expérience de ce système nous ont convaincus que la santé physique du prisonnier y profite également.

Son influence morale sur les prisonniers a des avantages dont il est impossible, autrement, de s'assurer aussi bien. Quoique les prisonniers soient séparés les uns des autres, ils ne sont pas, pour cela, privés de toute communication avec leurs semblables; ils ont, pendant le jour, la visite de leurs surveillants, soit pour leur apporter leur nourriture, soit pour leur donner des conseils sur leur métier ou leurs affaires; celle de leur *moral Instructor* pour l'accomplissement de ses devoirs, ou celle enfin des membres du Comité des Inspecteurs une fois la semaine régulièrement, et celle de tous les membres du Conseil une fois par mois; outre ces visites, les prisonniers reçoivent encore celles de quelques autres agents reconnus par la loi. Ces visites ont pour but d'élever et de corriger le caractère des prisonniers. Le prisonnier peut employer ses heures de loisir, s'il le désire, à lire la Bible (qu'il a toujours auprès de lui), ou tout autre livre propre à détourner son cœur des mauvais penchants et à réformer sa conduite, comme aussi à développer son intelligence en lui donnant des connaissances utiles.

Que nous ayons, parmi nos prisonniers, des criminels incorrigibles et sans espoir de retour, on ne peut le nier. Cependant, on ne les perd pas de vue dans les efforts que l'on tente pour l'amendement de tous les convicts; mais si ces efforts échouent et trouvent de l'opposition, ceux qui sont chargés de cette pénible tâche sentent leur responsabilité à couvert en pensant qu'ils ont rempli leur devoir. Mais cette classe est très-petite et est réduite à ceux qui ont fait leur apprentissage en fait de crimes dans les prisons où le système de la vie en commun des détenus ne sert qu'à maintenir et retenir dans la voie du vice ceux qui peuvent avoir commis une première faute par entraînement ou par misère. Parmi ces prisonniers, cependant, il en est quelques uns qui, à ce que croient les Inspecteurs, ont fini par retirer quelque avantage de notre système de discipline. Ils connaissent beaucoup d'exemples d'un

retour sincère aux plaisirs et aux avantages d'une vie honnête et laborieuse, et ils peuvent en citer plusieurs qui reconnaissent devoir leur réintégration dans la société à l'influence morale et religieuse exercée sur eux pendant leur séjour dans les cellules de ce pénitencier.

Ce n'est pas le fouet d'un maître d'atelier, ni la sévérité d'un gardien qui produira dans l'esprit du condamné une soumission volontaire aux lois de la société, ce premier pas vers la réforme morale; mais une disposition constamment bienveillante, un mot de bonté de la part des surveillants, agiront d'une manière efficace sur le cœur de ces malheureux, et les amèneront pas à pas à reconnaître les maux de leur carrière passée, et à désirer la force de renoncer à ces coupables penchants, et de suivre, avec confiance, les règles et les avis qui leur sont présentés comme moyens de réforme.

Il y a aussi ceux qui doutent qu'aucun système de discipline de prison puisse agir d'une manière efficace sur le caractère d'un homme naturellement mauvais. Dans beaucoup de cas, cela n'est que trop vrai; mais il y a cependant beaucoup d'exceptions.

Quand un homme avili et dégradé dans sa propre estime, et aux yeux de la société, entre dans une prison, sa première disposition est de considérer que toutes ses espérances sont ruinées, qu'il est un vrai paria, et qu'il appartient désormais à une classe qui a perdu tout droit à la sympathie et à la considération publiques. Ces réflexions font naître chez cet homme un sentiment de tristesse qui tend encore à développer et à fortifier ses mauvaises inclinations. C'est ce qui arrive presque toujours dans toutes les prisons, mais plus particulièrement dans les prisons où le système est de réunir les prisonniers. L'effet du système cellulaire produit la réflexion sur la vie passée et oblige le condamné à y reporter ses souvenirs. Quand l'esprit est déjà en pareille disposition, c'est alors qu'un traitement convenable peut produire les plus heureux effets. Montrez au prisonnier qu'il est séparé de tout pernicieux exemple; que, durant son emprisonnement, il n'est pas exposé en spectacle à ses camarades; qu'en s'amendant il a tout à gagner, et qu'il peut encore devenir un bon citoyen; élevez ses pensées; éclairez son intelligence; enseignez-lui les avantages d'un retour solide vers le bien; faites-lui sentir les conséquences inévitables de la persévérance dans le mal; prouvez-lui qu'il y a des gens qui ont intérêt à son bien-être; guettez et encouragez les symptômes d'un changement dans son organisation morale; donnez-lui les moyens, par quelques occupations manuelles et intellectuelles, de résister à la tentation de recouvrer sa liberté; et si, dans tous les cas, le succès ne récompense pas toujours

ces efforts, dans beaucoup, cependant, le prisonnier en retirera d'incalculables avantages.

Les Inspecteurs peuvent citer de nombreux exemples des heureux résultats provenant de ce régime, d'après lequel seul le système disciplinaire des prisons de la Pennsylvanie peut être efficacement administré. Dans ce système, un condamné est traité comme un homme, et l'emprisonnement, tout en demeurant un châtiment, un objet de terreur pour les malfaiteurs, et un exemple pour la masse, n'a pas pour but, dans son application aux individus, soit de perpétuer indéfiniment leur malheureuse situation, soit de les détourner de faire tous leurs efforts pour rentrer dans la voie du bien.

Les dépenses annuelles de l'année dernière ont été considérablement réduites, et les Inspecteurs espèrent que, d'après les résultats qu'a déjà donnés l'expérience dans l'administration de l'établissement, de plus grandes réductions pourront encore s'obtenir, et que ce pénitencier, qui, sous tous les autres rapports, n'a d'égal nulle part, prendra aussi, sous le rapport financier, par l'économie à laquelle il arrivera, la place qu'il mérite.

Philadelphie, ce 8 mars 1843.

Signés Matthew L. BEVAN,  
Robert PATTERSON,  
Richard VAUX, commissaires.

#### 14. Rapport du Gouverneur.

Progression morale prononcée. — Zèle des employés. — Heureux effets de l'instruction morale et religieuse. — Excédant de produit du travail.

Au commencement de cette année, nous avons trois cent trente-un prisonniers; quatre de moins qu'à l'époque correspondante de l'année dernière. — Sur ces trois cent trente-un prisonniers, cent quarante-deux ont été reçus en 1842, seize de plus qu'en 1841.

Des observations recueillies pendant les visites faites par moi, pendant le jour et pendant la nuit, dans chaque aile et dans les cellules, il résulte pour moi cette conviction bien profonde qu'il y a eu un amendement bien marqué dans la conduite des prisonniers durant l'année passée. — Cette opinion est confirmée par le très-petit nombre de plaintes qu'ont eu à faire les surveillants de la mauvaise con-

duite de ceux dont ils sont chargés. — Le Comité des Inspecteurs, qui visite la prison et les cellules régulièrement tous les mercredis et samedis, indépendamment des autres visites qu'il fait à différentes époques, a été frappé de la bonne contenance et de l'excellente conduite de la masse des prisonniers. — Les cas où il leur soit fait des plaintes sont très-rares, ou d'une importance minime.

Les agents de la prison, sous ma direction, ont tous rempli leurs fonctions avec soin et dévouement. Ils se sont montrés bons et indulgents pour les prisonniers; une preuve de leur vigilance, c'est qu'aucun accident n'a eu lieu pendant l'année dernière.

En outre des soins de l'Instructeur moral, les prisonniers ont eu l'avantage de fréquentes instructions religieuses, et les visites gratuites de plusieurs professeurs de religion, dont les travaux pour cette sainte cause ont, j'en ai la confiance, été souvent bénis. Les bons effets s'en sont déjà manifestés dans la conduite et tenue des prisonniers qui évidemment se sont améliorés dans le cours de l'année dernière.

Les femmes détenues reçoivent constamment, chaque semaine, les soins charitables des dames de la Société des Prisons, dont les efforts ont pour but d'encourager chez elles les habitudes de propreté, tant de leurs personnes que de leurs cellules; elles leur donnent en même temps les premiers principes d'éducation, et leur font des instructions religieuses en rapport avec leurs différentes conditions, avantages que la plupart d'entre elles n'avaient jamais eus avant d'entrer dans la prison.

Il a été payé, l'année dernière, comme excédant de produit de travail (*overwork*), la somme de 955 dollars 54 c.; ce qui a permis à un grand nombre d'entre eux, à leur sortie de prison, de se donner de bons vêtements, et de retourner dans leurs familles ou chez leurs amis, avec les moyens de vivre jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu quelque emploi; se trouvant ainsi, pour quelque temps, à l'abri de la tentation ou de la nécessité de commettre quelque nouveau délit.

#### 14° Rapport du Médecin.

Amélioration sanitaire. — Mortalité au-dessous de la moyenne ordinaire. — Plus d'aliénations mentales.

Des cent quarante-deux détenus écroués en 1842, cent deux étaient

blancs, et quarante de couleur; trente-sept parmi les premiers, et quinze parmi les derniers, étaient en mauvais état de santé. — Les maladies qu'ils ont apportées dans l'établissement ont présenté 8 cas de syphilis, 18 de gastrite, 11 d'affections abdominales, 5 d'affections rhumatismales, 3 de scrofules, 2 de maux de tête et de disposition à l'aliénation mentale, et 17 divers; faisant 64 malades sur 142 détenus, c'est-à-dire 43.66 pour 100.

Des cent quarante-six détenus libérés, trente-sept seulement ont été congédiés en mauvaise santé, — et de ces trente-sept, douze étaient entrés reçus dans un état supposé de bonne santé; ce qui ne laisse plus que 7 pour 100 de malades sortis. — Les maladies importées étant 43.66 pour 100, et les maladies exportées, 7 pour 100: — il en résulte que 36.66 pour 100 de maladies sont imputables à la société.

La mortalité, l'année dernière, a été très-peu considérable: — trois morts ont eu lieu sur une moyenne de 212 prisonniers blancs, faisant seulement 1.41 pour cent, — et six morts sur cent trente hommes de couleur, faisant 4.61 pour 100; — nombre égal environ à celui de la mortalité dans la ville; tandis que celui des blancs est beaucoup moindre. Ces décès ont eu lieu sur une moyenne de plus de deux ans de détention, et résultent de maladies d'une nature incurable, causées, soit par la maladie qu'avaient les convicts en entrant, soit par la mast....., soit par différents accidents.

#### 5° Rapport de l'Instructeur moral.

Résultats moraux obtenus. — Exemples. — Situation intellectuelle. — Services religieux de l'établissement.

La condition et les dispositions des détenus sous le rapport moral et religieux me paraissent aujourd'hui dans un état plus favorable qu'autrefois. La tranquillité générale et le bon ordre n'ont fait que se consolider depuis que je suis chargé, dans cette maison, de l'instruction des détenus.

Dans cette amélioration de l'état moral des personnes, on peut citer plusieurs exemples dans lesquels les bonnes impressions se sont plus ostensiblement développées, — quelques uns même nous ont dernièrement donné une grande consolation: à différentes époques il leur a été fait des cours élémentaires de religion qui ont amené des résultats assez importants pour qu'on dirige plus souvent dans ce sens les instructions ordinaires.

Un grand nombre de détenus, sortis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1842, ont laissé la prison dans de bonnes impressions, et exprimant la sincère résolution de s'amender. — Ce serait trop demander que d'espérer que tous persévérassent constamment dans une ligne de conduite honnête. — J'ai eu des nouvelles de quelques uns d'entre eux, et ces nouvelles sont satisfaisantes : — plusieurs sont établis dans cette ville, et donnent chaque jour des preuves irrécusables, par leur amour pour le travail et par leur bonne tenue, qu'ils ont rompu avec toute mauvaise société.

J'ai appris encore, par une voie respectable, que deux détenus, sortis en juillet et novembre 1840, sont retournés dans leur pays et sont rentrés dans la société et dans l'estime publique.

Un d'eux, dont les sentiments de réforme ne paraissaient pas entièrement sûrs, s'est mis à exercer l'état qu'il avait appris en prison ; il a réussi, et il n'y a plus de doute sur son changement en bien. — J'ai aussi eu la consolation d'être témoin du plus heureux changement dans un autre prisonnier dont l'extérieur dégradé et repoussant, quand il fut écroué, ne laissait presque aucun espoir d'amendement. — Il paraît qu'il s'est affranchi de la passion de l'ivrognerie, et le changement qui s'est opéré tant dans son caractère que dans son extérieur paraît complet. — Je cite ces traits comme des exemples faits pour encourager.

Grâce au concours des ministres de différents cultes, il a été fait cent soixante-cinq sermons et instructions, qui ont ainsi pourvu aux besoins de tous les corridors, de deux dimanches l'un. — Grand nombre de nos églises, dans l'intérieur de l'État, ne sont pas mieux pourvues.

Sur les cent quarante-deux détenus écroués durant l'année dernière, quatre-vingt-un savaient lire et écrire, — trente-quatre seulement lire, — vingt-sept ne pouvant ni lire ni écrire.

Des cent soixante-six libérés durant l'année dernière, quatre-vingt-six pouvaient lire et écrire, onze desquels avaient appris en prison ; — cinquante-un pouvaient lire, dont trente avaient appris en prison ; — neuf seulement ne pouvaient lire. — Sur ces trente, trois en étaient devenus incapables par l'âge, trois manquaient d'intelligence quand ils furent écroués ; deux ne voulurent point apprendre, et un fut libéré trois mois seulement après son incarcération.

Les aveux que j'ai recueillis des prisonniers eux-mêmes sur leurs antécédents et les causes qui les ont portés à mal faire, ont confirmé les détails statistiques dans lesquels je suis entré à cet égard dans mon troisième rapport (v. ci-dessus p. 100 et 101).

## STATISTIQUE

Annexée au 14<sup>e</sup> rapport du Gouverneur.

## POPULATION.

Nombre total des prisonniers <i>entrés</i> dans le pénitencier depuis son ouverture en 1829. . . . .	1,622
Nombre total des <i>sortis</i> , etc. . . . .	1,291
Dont, par expiration de leur peine. . . . .	1,030
— par grâces ou pardon. . . . .	120
— décédés. . . . .	134
— évadé. . . . .	1
— pendu. . . . .	1
— suicidés. . . . .	2
— transféré à la maison de refuge. . . . .	1
— Erreur. . . . .	1
— Commutation de peine. . . . .	1
	1,291
Reste au 31 décembre 1842. . . . .	331
Dont, blancs. . . . .	212
— noirs. . . . .	119
	331

## CRIMES.

Vol simple. . . . .	846	Rapt. . . . .	18
Vol qualifié. . . . .	235	Incendie. . . . .	29
Maraudage. . . . .	47	Attaque et batterie dans l'intention de tuer. . . . .	29
Vol de chevaux. . . . .	137	Att. et batterie dans l'intention de commettre un rapt. . . . .	28
Faux. . . . .	59	Insolvabilité frauduleuse. . . . .	1
Usage de fausse monnaie. . . . .	51	Meurtre au second degré. . . . .	2
Homicide involontaire. . . . .	38		
Meurtre au second degré. . . . .	40	Tentative de bris de prison. . . . .	2

Tentative de vol. . . . .	3	Bigamie. . . . .	4
Empoisonnement, tentative d'empoisonnement. . . . .	2	Filouterie.. . . .	2
Vol de lettres à la poste.. . .	3	Fraudes. . . . .	2
Meurtre sur les hautes mers.	1	Attaque, rixe et dispute avec l'intention de tuer.. . . .	6
Délits (misdemeanors).. . . .	5	Attaque avec une arme dan- gereuse. . . . .	1
Parjure.. . . .	19	Maisons de désordre. . . . .	2
Recel d'objets volés. . . . .	8	Jet de pierres sur les rail- ways.. . . .	2
Crime contre nature. . . . .	3	Complot. . . . .	4
Mort d'un bâtard tenue ca- chée. . . . .	1	Divers. . . . .	11
Rixes et disputes.. . . .	1		
Avortement. . . . .	1		
Vol de la malle.. . . .	1		1,622
Vol et bris de prison.. . . .	2		

## AGES.

Au-dessous de 20 ans. . . . .	203	De 60 à 70 ans. . . . .	20
De 20 à 30 ans. . . . .	218	De 70 à 80 ans. . . . .	6
De 30 à 40 ans.. . . .	355		
De 40 à 50 ans.. . . .	161		1,622
De 50 à 60 ans. . . . .	61		

## INSTRUCTION.

Sachant lire et écrire. . . . .	785	Ivrognes. . . . .	1,082
Sachant lire seulement.. . . .	382	Buveurs tempérés. . . . .	283
Ne sachant ni lire ni écrire.	455	Sobres. . . . .	277
	1,622	Douteux.. . . .	10
			1,622

## HABITUDES.

## NOMBRE DE CONDAMNATIONS.

Une première fois.. . . .	1,123	Une sixième fois.. . . .	14
— seconde.. . . .	307	— septième. . . . .	1
— troisième. . . . .	115	— neuvième. . . . .	2
— quatrième. . . . .	45		
— cinquième. . . . .	15		1,622

COULEUR.		ÉTAT CIVIL.	
Blancs.	Hommes. 1,004	Célibataires. . . . .	995
	Femmes. 27	Mariés. . . . .	423
		Veufs. . . . .	98
		Séparés. . . . .	6
Noirs.	Hommes. 533		
	Femmes. 58		
			1,622
			1,622

## LIEUX DE NAISSANCE.

Pennsylvanie. . . . .	760	Angleterre. . . . .	45
New Jersey. . . . .	121	Écosse.. . . .	6
Delaware. . . . .	107	France.. . . .	7
New-York. . . . .	117	Allemagne.. . . .	57
Maryland. . . . .	118	Hollande. . . . .	4
Connecticut. . . . .	27	Suisse. . . . .	2
Virginia. . . . .	27	Danemark.. . . .	2
Massachusets. . . . .	18	Suède. . . . .	1
Caroline du Sud.. . . .	6	Italie. . . . .	1
Caroline du Nord. . . . .	2	Belgique.. . . .	2
Ohio.. . . .	5	Canada. . . . .	5
Tennessee. . . . .	1	Indes orientales. . . . .	10
Kentucky. . . . .	2	Afrique. . . . .	1
Rhode Island. . . . .	4	Espagne. . . . .	1
Vermont. . . . .	3	Amérique du Sud.. . . .	1
Maine. . . . .	4	Pologne. . . . .	1
New Hampshire.. . . .	6	Russie. . . . .	1
Mississipi. . . . .	2	Turquie. . . . .	1
Louisiane. . . . .	2	Inconnu. . . . .	1
Alabama. . . . .	1		
District de Colombie. . . . .	13		1,622
Irlande. . . . .	127		

## RÉSUMÉ.

(NOTA. Les chiffres entre parenthèses indiquent les pages.)

Il résulte des documents officiels que nous venons de traduire que, dans la période de treize ans et six mois qu'ils embrassent, la discipline du pénitencier de Philadelphie a donné lieu aux observations et présenté les résultats suivants :

*Population.* — Le nombre total des prisonniers *entrés* dans le pénitencier, du 1<sup>er</sup> juillet 1829, date de son ouverture, au 1<sup>er</sup> janvier 1843, a été de seize cent vingt-deux, dont mille trente-un *blancs* et cinq cent quatre-vingt-onze *de couleur*. — Le nombre total des *sortis*, dans la même période, a été de douze cent quatre-vingt-onze. — Le nombre total des *restants*, à cette dernière époque, était de trois cent trente-un, dont deux cent douze *blancs* et cent dix-neuf *de couleur* (117).

*Discipline. — Solitude, etc.* — Quoique les prisonniers soient séparés les uns des autres, ils ne sont pas pour cela privés de toute communication avec leurs semblables (111). Le travail, joint aux visites des Gouverneur, Inspecteurs, médecin, gardiens, etc., dissipe l'ennui de la solitude et en fait seulement une séparation de la paresse et du vice (85). — La solitude absolue sans travail est immorale et impolitique (5) ; cette solitude peut être contraire au corps et à l'esprit des détenus (73) ; mais la solitude mitigée avec travail, visites, etc., ne peut que leur être favorable (56, 73, 80, 81, 105) ; quand elle pèse, c'est sur les mauvais (7, 9, 102). Du reste, la solitude aide puissamment à juger le détenu (43). — La solitude apprend à penser (6). Le système de Philadelphie est le père nourricier de la réflexion (101). Réflexions qui naissent dans la cellule (6, 15, 49).

La discipline du pénitencier est à la fois douce et sévère (9, 32, 80) ; les détenus qui y ont été soumis quelque temps en paraissent heureux (9) ; après leur sortie ils en témoignent leur reconnaissance

(9, 19, 21, 33, 60, 81, 105). Cela ne paraît pas étonnant quand on compare leur vie antérieure à leur vie en cellule (32).

Le système n'en est pas moins intimidant (16, 42, 49), surtout pour les vieux convicts (21) et pour les grands criminels (102).

Cependant les punitions ne consistent que dans la cellule ténébreuse, la privation de travail, la réduction de nourriture (5, 13, 49) ; encore ces punitions sont-elles rares et courtes (104, 105).

*Avantages et supériorité du système.* — L'agglomération des condamnés dans les prisons communes est une source de crimes et de récidives (15) ; il leur est impossible de s'amender (90, 91). — Le système des classifications est illusoire, inefficace, impossible (15, 22, 49, 90). — Le système du confinement solitaire ou séparé n'a aucun de ces inconvénients et présente tous les avantages contraires (15, 22, 24, 36, 49). — Le premier avantage est que les prisonniers ne se connaissent point entre eux (6, 10, 49). Autrefois ils pouvaient communiquer par les conduits des calorifères ; ils ne le peuvent plus aujourd'hui (69). Ne point se connaître est ce qui les sauve à leur sortie (7, 22, 102).

Le système de Philadelphie est supérieur à tous les autres sous tous les rapports (91, 95). — C'est le plus parfait qui ait encore été inventé (10, 24, 33, 50, 53, 94), ou du moins sa discipline approche plus près de la perfection qu'aucune autre qui ait encore été éprouvée (57), et ses imperfections tiennent uniquement à celles de toutes les institutions humaines (67). La Pennsylvanie peut donc s'en montrer fière (32) ; ce système n'étant plus seulement à l'état d'expérience, mais à l'état de réalité (51, 83), à l'état de vérité (46), et excitant à bon droit l'attention et les sympathies de l'Europe (48).

Mais, pour que le système opère, il faut des condamnations d'au moins deux ans (28, 40, 61).

Il faut de plus, pour que le système produise son plein et entier effet, convertir en cellules toutes les maisons d'arrêt de comté, afin que les prévenus ne s'y corrompent pas entre eux et n'arrivent pas dépravés dans le pénitencier (11, 23, 59, 67, 68, 96). Jusque-là il n'est guère permis d'espérer une notable diminution dans le nombre de ses détenus (67).

La supériorité disciplinaire du système de Philadelphie réside en grande partie dans la supériorité morale et intellectuelle du directeur (4, 57, 92, 93), des gardiens (33, 37, 105, 114), et de l'instructeur moral (65, 109).

L'usage des grâces est un abus qui nuit à l'efficacité du système (17, 40, 52, 61, 96); il faut le supprimer; car l'efficacité de la peine git dans son *inévitabilité* (17, 39, 61).

*Instruction morale et religieuse.* — La criminalité a sa cause principale dans le jeu, la loterie, l'absence d'une bonne éducation première et d'une profession utile, et surtout dans l'intempérance (11, 21, 27, 37, 61, 78, 103); on en peut juger par la proportion des détenus adonnés à la boisson que renferme le pénitencier (11, 28, 118). L'instruction morale et religieuse peut seule tarir les diverses sources du crime; aussi est-elle la base fondamentale et le point cardinal du système (12, 55).

Pour donner aux détenus une instruction morale et religieuse suivie et efficace, il faut un instructeur spécial, salarié, qui y consacre tout son temps (2, 12, 17, 25): le bien qu'on retirerait de ses services dépasserait grandement le montant de son salaire (28). Ce qui s'oppose à sa nomination est la crainte de l'influence de secte; mais cette crainte est sans objet dans une prison. Il y a nécessité de pourvoir à la lacune que présente l'institution sous ce rapport (34, 41, 50, 58). Les prédications et instructions isolées et gratuites ne suffisent pas (5, 12, 34). Du reste, il est très-facile de donner l'instruction aux prisonniers en cellule (10). Les conférences individuelles sont généralement préférables aux sermons et instructions publiques (55).

La lacune dont nous parlons a été comblée, en 1838, par la nomination de M. Thomas Larcombe en qualité d'instructeur moral (65). Importance de ses fonctions; premiers résultats obtenus (76, 101). Visites (87, 89, 101). Sermons (89, 101). Distributions de Bibles et écrits religieux (77, 87). Beaucoup d'églises ne sont pas mieux pourvues (116). Exemples d'heureuses manifestations et de conversions (88, 102). Larmes versées (77). Statistique morale et intellectuelle (100, 101). Toutes les consciences ne sont pas cautérisées (77). Il faut tout espérer, avec l'aide de Dieu (77, 103).

*Femmes.* — Sur les seize cent vingt-deux prisonniers entrés dans le pénitencier, de 1829 à 1842, on compte seulement quatre-vingt-cinq femmes, dont vingt-sept blanches et cinquante-huit de couleur (119). — Une *Matrone* a été nommée, pour la surveillance des femmes, en 1835 (41). Des dames de l'œuvre des prisons font chaque semaine des visites aux femmes détenues (94, 114).

*Travail.* — Le travail des condamnés ne doit point être une spéculation (2, 36); cependant il est à désirer que son produit couvre les dépenses d'entretien (2), ce qui est très-possible (68) en organisant le travail comme il doit l'être, et surtout en attribuant à l'établissement un *capital nécessaire*, capital sans lequel les recettes seront toujours au-dessous des dépenses (2, 3, 25, 27, 34, 38). — Bien que nous reconnaissons qu'il y ait un plus grand nombre d'industries praticables dans les ateliers que dans les cellules (68), cependant, un grand nombre de métiers utiles et productifs peuvent être exercés individuellement (7, 13, 22, 27, 37, 43, 62). Le métier même qu'on apprend en cellule est nécessairement plus utile que le métier appris dans l'atelier commun (28). D'ailleurs, le travail devient un besoin dans la cellule (5, 25, 43), et, par suite, l'aptitude des prisonniers cellulés est extraordinaire (7, 8). Par cette raison, le travail cellulaire doit finir par être plus productif que le travail en commun (3, 7, 8), surtout à l'aide des tâches (105); pour cela, il faut que le condamné ait à subir un emprisonnement d'au moins deux ans; car les courtes détentions sont toujours onéreuses (7, 9, 25, 29). Il faut aussi qu'il y ait au moins trois cents convicts dans le pénitencier (8, 35, 43).

Le produit du travail a couvert les dépenses d'entretien en 1829 (7); — id. en 1830 (8, 9); — id. en 1831 (12, 13); — id. en 1832 (17, 22); — *secus* en 1833, par des causes accidentelles (25, 26); — id. en 1834, faute d'un capital suffisant (38); — id. en 1835, par la même cause (41, 43); — prospérité en 1836 (52); — déficit en 1837 (59, 62); — produits non constatés en 1838 (68); — id. 1839 (83); — id. en 1840 (92); — excédant de produit en 1841 (105); — id. en 1842 (114).

La Pennsylvanie est plus mal située qu'aucun autre Etat pour le produit du travail de ses détenus (68, 69), et la population noire qui encombre son pénitencier fait que ce produit est si peu élevé (69, 79, 83); nous reconnaissons donc que le pénitencier de Philadelphie n'est point une source de revenu pour l'Etat; mais n'est-ce point un titre de gloire pour la philanthropie Pennsylvanienne d'avoir préféré la réforme morale de ses convicts à une secondaire et misérable considération de *dollars* et de *cents* (56)? Du reste, les bénéfices que les autres Etats retirent des ateliers de leurs prisons, sont rachetés par les inconvénients qui résultent du louage des bras des détenus (69, 90).

*Disproportion des prisonniers de couleur.* — *Conséquences sanitaires.* — Le nombre des prisonniers de couleur est hors de proportion

avec celui des prisonniers blancs, comparativement au nombre des individus noirs et blancs dans la population libre (50, 58, 83). Les prisonniers noirs sont dans la proportion de 13/100 pour cent de la population noire de l'Etat, tandis que les prisonniers blancs y sont dans la proportion de 3/500 pour cent de la population blanche (63). Cette proportion a été de 37 à 40 pour cent de 1837 à 1841 (106). Il y a dans le pénitencier de Philadelphie un bien plus grand nombre de prisonniers noirs que dans aucune autre prison des Etats-Unis, sans en excepter les Etats à esclaves (66). La population noire du pénitencier de Philadelphie est de 31 à 40 sur cent de la population totale (69, 75, 95), tandis qu'elle n'est que de 1/93 pour cent dans le pénitencier de Sing-Sing, et de 4/41 pour cent dans le pénitencier d'Auburn (75). Cette exubérance de population noire dans le pénitencier de Philadelphie provient de ce que la Pennsylvanie est un Etat frontière contigu à trois Etats à esclaves, et devient ainsi le réceptacle des noirs libres mécontents, des esclaves sans valeur mis en liberté par leurs maîtres, et de toute la tourbe des esclaves fugitifs et vagabonds (69, 83). On estime qu'il y a dans l'Etat de Pennsylvanie de vingt à vingt-cinq mille noirs dont les vagabonds deviennent les hôtes du pénitencier (86). Suivant le dernier recensement, la population de couleur, comparée à la population blanche, dans tout l'Etat de Pennsylvanie, est comme 45 mille à 1 million 455 mille; tandis qu'elle est dans le pénitencier comme 173 à 245 (84). Cette disproportion des prisonniers de couleur dans le pénitencier doit compter pour beaucoup dans l'appréciation et la supputation des cas de maladie et de mortalité, et dans les causes non productives du travail des détenus (50, 63, 84, 86); si cette disproportion n'existait pas, ou mieux, si le pénitencier ne contenait que des prisonniers blancs, nul doute qu'il ne satisfît à tous les besoins de la justice, de la morale, de la santé et de l'intérêt pécuniaire (79, 87). Nous appelons sur ce point la plus sérieuse attention de la Législature (79).

*Cas d'aliénation mentale.* — Voici les cas d'aliénation mentale constatés dans le pénitencier de 1829 à 1842:

En 1829. — Aucun.

1830. — Aucun (11), sauf un idiot entré tel. (13).

1831. — Aucun (14), sauf encore un idiot reçu (13).

1832. — Deux cas, antérieurs à l'emprisonnement (19).

1833. — Un cas incertain (31).

1834. — Trois cas antérieurs à l'emprisonnement (24, 38).

1835. — Aucun (45).

En 1836. — Aucun. « Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est pas encore survenu dans le pénitencier, jusqu'à 1836 inclus, un seul cas de dérangement d'esprit qui n'ait eu sa cause dans des circonstances *totale-ment étrangères* à sa discipline (56). »

En 1837. — Aucun cas de *folie* ne s'est déclaré cette année qui ait été produit par le confinement solitaire et séparé (59); seulement quatorze cas de *démence* se sont produits chez des *prisonniers noirs*; mais la masturbation, et non le système, en est la seule cause (64). *Tous* ces cas ont été *guéris*, excepté deux qui ont dû l'être depuis ou qui font partie des cas de 1838 (64).

En 1838. — Dix cas de désordre mental chez les prisonniers *noirs*, huit cas chez les prisonniers *blancs*; leur cause est la masturbation (73); presque tous ont été de courte durée et *guéris* (70, 71, 73). Plusieurs avaient une origine antérieure à l'entrée dans la prison (71); aucun n'est attribuable au système (73). Si le système avait produit ce résultat, il serait à remarquer qu'il ne l'aurait produit que sur dix prisonniers cette année, dans une période de cinq mois; tandis que des centaines de prisonniers, dont un grand nombre ont été en cellules pendant plusieurs années, sont sortis précédemment dans un meilleur état de santé de corps et d'esprit que quand ils y étaient entrés (74).

En 1839. — Treize cas chez les *noirs*; treize cas chez les *blancs*, dont trois antérieurs à l'emprisonnement, et un compté déjà en 1838 (85). A l'exception de ces quatre cas, *tous* étaient des cas d'hypocondrie et d'hallucination qui n'ont duré que *quelques jours* (85); ils ne sont nullement attribuables à la discipline du pénitencier (55).

En 1840. — Treize cas, attribuables aux habitudes dépravées, et déclarés chez les *prisonniers de couleur*, excepté deux cas; *tous guéris*, après un court traitement, excepté quatre cas, dont trois *antérieurs à l'emprisonnement* (92, 98).

En 1841. — Onze cas, provenant d'*énervation érotique*, surtout chez les *noirs*; tous guérissables et susceptibles d'être prévenus (107).

La cause est moins dans le système de la prison que dans les habitudes vicieuses du prisonnier (107).

En 1842. — Aucun (114). Cette décroissance est due à la découverte de la cause et à l'application des remèdes convenables dans le premier degré du désordre (107).

Que si l'on demande pourquoi l'on constate plus de cas de folie dans le pénitencier de Cherry-Hill qu'en aucun autre des Etats-Unis, nous répondrons qu'il n'y a pas de situation au monde où le caractère, la disposition, le tempérament et la force d'esprit d'un homme puissent être aussi complètement *tamisés* que dans une cellule, et que

dès qu'il y tombe le moindre grain d'aberration, le gardien, qui est sans cesse aux aguets, ne peut manquer de le noter aussitôt (82). Si l'on prenait, pour constater le véritable état mental et de santé des condamnés dans les autres grandes prisons, le même soin et la même peine qu'on a pris jusque ici dans la prison de Philadelphie, nous serions loin de trouver la même disparité que celle qui existe en apparence, sous ce double rapport, dans ces mêmes prisons comparées à la nôtre. Les rapports que nous avons reçus sur ces divers établissements sont de nature à nous prouver qu'on s'est fort peu occupé de ce sujet jusqu'à ce jour (82). Du reste, en comparant les registres des différents pénitenciers des États-Unis, on arrive à cette démonstration que le pénitencier de Philadelphie fournit aussi peu (sinon moins) de cas d'aliénation mentale qu'aucune autre institution pénitentiaire (56).

D'ailleurs, les comtés de l'Etat de Pennsylvanie se servent du pénitencier de l'Est comme d'un Bedlam (18), bien qu'un pénitencier ne soit point un lieu convenable pour le traitement et les soins qu'exigent les fous (66). Souvent la justice condamne à la prison des individus irresponsables qui ne devraient être que les hôtes d'un hospice d'aliénés (24, 44, 66, 79, 81). Beaucoup d'aliénés, en effet, reconnus tels dans le cours de leur emprisonnement, l'étaient bien réellement et bien décidément *avant* leur entrée (35), et il en sera malheureusement ainsi aussi longtemps que l'Etat de Pennsylvanie n'aura pas d'asile spécial pour ses aliénés pauvres (24, 66, 95). Si cet asile existait, nul doute que les magistrats y enverraient tous les individus atteints d'imbécillité ou de folie, et alors notre pénitencier, rendu à sa destination spéciale, n'aurait plus à répondre que de l'état mental de ses prisonniers, et non de celui d'aliénés qui ne lui appartiennent pas (82). On aura peine à croire, dans un âge futur, qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, dans un pays chrétien, au sein d'un État riche en monuments innombrables de piété, de charité, d'intelligence, aucun asile n'est ouvert à ceux que la Providence, dans ses dispensations mystérieuses, a affligés de la calamité la plus griève et la plus effroyable, la privation de la raison, et que les aliénés indigents, privés de toute sympathie, de toute justice, par la négligence ou la cruauté de leurs propres concitoyens, sont jetés dans des prisons qui ne devraient servir que pour des criminels (95). C'est pourquoi nous unissons nos vœux à ceux des nombreux et respectables pétitionnaires qui poursuivent en ce moment devant les Chambres l'établissement de cette philanthropique institution (79, 93).

Au surplus, on ne peut avoir qu'une connaissance imparfaite et erronée des cas de démence qui se manifestent dans le pénitencier,

lorsqu'on n'a aucun égard aux faits qui y sont corelatifs, et qui font que ces cas se rencontrent surtout chez les prisonniers de couleur habitués généralement dès l'enfance à abuser d'eux-mêmes; qu'ils se manifestent principalement dans les premiers temps du séjour dans la prison, et qu'à peu d'exceptions près ils cèdent en peu de temps aux traitements de la médecine (73, 85, 87). Enlevez les prisonniers de couleur de l'établissement et les exemples d'esprit dérangé deviendront comparativement peu de chose (86).

L'expérience a prouvé que les craintes que quelques personnes avaient conçues relativement à l'influence qu'elles supposaient que devaient avoir les *longues détentions solitaires* sur la santé du corps et de l'esprit des prisonniers sont absolument sans fondement (59).

D'abord, quels que puissent être les effets *stultifiants* de la seclusion absolue, sans travail, sans livres, sans instruction morale, sans communication journalière avec les gardiens, il est certain qu'avec toutes ces circonstances réunies et employées pour distraire l'esprit des détenus des ennuis et des dangers d'une solitude complète, les hôtes de notre pénitencier ne peuvent courir aucun risque de devenir fous pour la cause qu'on suppose (56, 80).

En second lieu, il est prouvé, ainsi que nous l'avons déjà dit, que les cas se produisent généralement dans les premiers mois de la réclusion cellulaire et qu'ils cèdent à un court traitement (85, 87).

Enfin il est prouvé que ce sont les prisonniers qui sont depuis plus longtemps en cellule qui jouissent de la santé et de la raison la meilleure (29, 59, 60). — Beaucoup de prisonniers sont demeurés cellulés pendant trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze ans, sans que leur santé ou leur raison fût aucunement altérée (40, 59, 60, 80, 82, 97, 98). — Il y a plus, c'est que la raison de plusieurs de ces prisonniers s'est améliorée dans la détention cellulaire (44, 59, 82, 98).

*Mortalité.* — Jusqu'ici, on a eu tort de présenter un tant pour 100 moyen de mortalité sans faire l'importante distinction qui ressort de ce triple fait, que, dans le nord des États à esclaves, la mortalité de la population de couleur est, par rapport à celle de la population blanche, dans la proportion de 5 à 2: que chaque cas de décès est constaté dans une institution publique, quant à la population noire, ce qui n'a pas toujours lieu dans la société; qu'enfin la mortalité, dans le pénitencier de l'Est, porte principalement sur le rebut de la société (86).

La mortalité a été, en moyenne, de 3 sur 100 pendant les sept années 1830-1836, *noirs compris* (54). — Les noirs entrent pour les 3/5 et même pour les 4/5 dans le chiffre de la mortalité (63, 74, 106). — Le *pour cent* de mortalité de la population prisonnière noire varie de 6 à 13 (64). — Le *pour cent* de mortalité de la population prisonnière blanche a été, en moyenne, de 1. 80, de 1830 à 1837 (64, 65), et de 1. 65 en 1838 (74). — Cette proportion est à peu près la même que celle de la vie libre pour les blancs, et à peu près du double pour les prisonniers noirs (74). Elle est même moindre dans le pénitencier que dans la ville, pour les prisonniers blancs; quand on en retranche les causes accidentelles propres au pénitencier (75).

Quand on considère que la plupart de nos détenus entrent infectés des vices et de la corruption qui règnent dans une cité populeuse, qu'ils y ont contracté une foule de maladies qu'ils apportent avec eux en prison, nous n'avons aucun doute que la mortalité ne soit moindre qu'elle ne le serait parmi les mêmes personnes si elles étaient en liberté (110).

Pendant les années 1841 et 1842, la mortalité a été, pour les prisonniers blancs, au-dessous de la mortalité de la ville (104, 115), et elle est au-dessous de la mortalité des autres pénitenciers pour les prisonniers noirs (76).

*Santé meilleure dans la prison qu'au dehors.* — Aucun résultat fâcheux ne peut être attaché, sous le rapport de la santé du prisonnier, à l'application du système cellulaire, si le prisonnier était sain d'esprit en entrant, et s'il jouit de tous les avantages inhérents à l'emprisonnement séparé, savoir : un travail convenable, une nourriture saine, une cellule bien chauffée et bien ventilée, etc. (4, 24, 94). — Les détenus du pénitencier de l'Est jouissent de tous ces avantages, aussi leur santé est-elle généralement meilleure à leur sortie qu'à leur entrée (11, 14, 30, 38, 45, 53, 63, 66). Mais ce résultat est moindre pour les prisonniers de couleur (63), en raison de ce que la masturbation entre pour les 2/3 dans les causes de maladie et de mort qui les frappent (64, 98). Cependant on a à le constater quelquefois (63).

Le choléra, qui a cruellement sévi dans la ville, a passé inaperçu au pénitencier (30). — Il en a été de même de la peste (19).

Les ouvriers détenus se portent mieux que les ouvriers libres (85), et la moyenne des maladies est moindre dans le pénitencier que dans la ville sur une population égale (104). La santé générale de l'établis-

sement présente, comparativement à celle de la vie libre, une balance de 38 pour 100 en faveur du système (92).

Les maladies *importées* sont plus nombreuses et plus graves que les maladies *exportées* (107, 115); tandis qu'il *entre* 64 pour cent de *santé imparfaite* dans le pénitencier, il en sort 79 pour cent de *santé parfaite* (65). On compte un en plus de 20 à 24 pour cent de bonne santé dû au régime de l'établissement (70, 84). Plus des deux tiers des libérés sont en bonne santé à leur sortie, lorsque près de la moitié sont en mauvaise santé à leur entrée (107).

Ainsi, le pénitencier de l'Est est le récipient de la maladie et le dispensateur de la santé (66, 70, 84). Ce qu'il y a de certain, c'est que quatorze ans d'expérience du système qu'on y suit nous ont convaincu qu'il sert à la fois à la guérison du corps et de l'esprit (92, 111); que les maladies qui y sont contractées sont les maladies ordinaires inhérentes à l'humanité (*passim*), et que le nombre en diminue progressivement, même de celles venant du dehors; ce qui prouve que le système d'emprisonnement de Pennsylvanie n'améliore pas seulement la santé des prisonniers, mais celle de la société (106).

La *sanitarité* comparative du confinement séparé est donc évidente (19), et le système de Philadelphie n'a rien à envier au système d'Auburn sous ce rapport (56).

*Effets moraux du système.* — L'effet moral du système est or ne peut plus satisfaisant (13, 99). Le système est parfaitement combiné pour opérer l'amendement du coupable (20, 36, 102, 112); aussi la conduite des prisonniers est-elle généralement bonne (13, 109), et y a-t-il eu un amendement marqué en 1842 (113, 114, 115). On ne nie pas qu'il y ait des incorrigibles (111); mais, même à l'égard de ceux-là, le système est loin d'être toujours impuissant (112).

Les libérés sortis du pénitencier se conduisent généralement bien (16, 21, 41, 52, 60, 61, 93). Plusieurs mènent une vie exemplaire (41, 44, 66, 81, 88, 100, 109, 112, 116). Ceux qui se conduisent mal sont ceux qui ont séjourné antérieurement dans d'autres prisons soumises au régime de la vie en commun, où ils se sont connus et dépravés (67, 89), ou ceux qui manquent d'ouvrage (61). Il serait nécessaire, à l'égard de ceux-ci, d'autoriser les juges à augmenter ou abrégier la durée de la peine, de telle sorte que les mises en liberté n'aient jamais lieu en hiver (61).

Jusqu'en 1833, il n'y a pas eu un seul cas de récidive constaté dans le pénitencier (27). Les récidivistes qui y sont revenus depuis avaient

tous séjourné préalablement dans d'autres prisons (51, 58, 68, 78, 104), à l'exception de quelques cas (37, 44) ; lesquels avaient séjourné très-peu de temps dans le pénitencier (40, 50, 89), ou qui étaient adonnés à la boisson avant leur entrée (58, 68, 78, 89), ou tout à fait incorrigibles (66), ou qui ont rencontré d'anciennes connaissances (89, 90).

Ces faits parlent haut en faveur du système de Pennsylvanie, dont l'effet est à la fois de corriger et d'intimider (104).

Le système a eu encore pour effet, non-seulement de diminuer le nombre des récidives (92, 104), mais encore de diminuer le nombre et la gravité des crimes, et cela, bien que la population ait augmenté (16, 21, 42, 46, 58). Aussi, en même temps que la moralité du peuple s'améliore (110), remarquons-nous que la population du pénitencier diminue (92, 103, 104) à tel point qu'il y a, à cette heure, cent trois prisonniers de moins qu'à la même époque de l'année 1840. Ce fait parle trop haut pour ne pas être entendu, et c'est une raison de féliciter, non-seulement la Législature et l'administration du pénitencier, mais encore la population de l'État tout entière (110).

Rendons pareillement, et surtout, nos actions de grâces au Suprême Gouverneur de l'univers, pour la bonté qu'il a eue de couronner nos efforts de tant et de si grands succès (60).

*Mensonges de la Société de Boston.* — Malgré cela, il y a encore des gens qui doutent de l'efficacité du système (110-111). Cela tient principalement aux faux rapports de la Société des prisons de Boston (32), Société éminemment respectable (35), mais qui n'en est pas moins une agence de mensonges (32), qui puise aux sources les plus suspectes (35), et qui se laisse influencer par l'agent officiel qu'elle s'est donné et dont les motifs sont connus (46, 32).

Nous n'avons qu'un mot à dire à ceux qui doutent : Venez, et voyez (79).